

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

SOUTIEN DE LA POLITIQUE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



PROGRAMME 214

SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Marie-Anne LEVÊQUE

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale

Le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » supporte les ressources nécessaires aux fonctions support du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) afin de mettre en œuvre les politiques publiques relevant des missions interministérielles de l'enseignement scolaire (MIES) et de l'enseignement supérieur et de la recherche (MIRES).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le programme 214 porte également les fonctions support de la mission « sport, jeunesse et vie associative » (MSJVA).

Outre les apports des fonctions d'état-major, le programme 214 met à disposition des autres programmes de la MIES et de la MIRES des moyens humains et financiers dans les domaines suivants : ressources humaines, évaluation et prospective, certification des élèves, gestion financière, politique immobilière, informatique, politique des achats, logistique, affaires juridiques, relations internationales et communication.

Le programme est placé sous la responsabilité de la secrétaire générale des ministères. Les acteurs concernés par sa mise en œuvre sont :

- les directions et structures d'administration centrale : secrétariat général, direction du numérique pour l'éducation, direction générale de l'enseignement scolaire, inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), et médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ainsi que le service à compétence nationale Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) ;
- les services déconcentrés : régions académiques, rectorats, vice-rectorats, directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), ainsi que le service interacadémique des examens et concours (SIEC) ;
- les opérateurs de l'enseignement scolaire : le réseau de création et d'accompagnement pédagogique (CANOPE), le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), le Centre national d'enseignement à distance (CNED), France Éducation international (FEI) et l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP).

Les moyens dédiés aux missions d'appui aux politiques éducatives et aux fonctions support sont regroupés au sein de quatre pôles : un pôle pilotage (actions 01, 03, 04, 05, 07, 09 et 10), un pôle gestion des ressources humaines (action 06), un pôle logistique (action 08) et un pôle contrôle et évaluation (action 02).

Les ressources du programme 214 ont pour finalité d'améliorer les résultats de notre système éducatif au service de la réussite de tous et de l'excellence de chacun des élèves.

BILAN 2020

En 2020, le programme 214 a été particulièrement mobilisé par la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE), la crise sanitaire et la réforme des examens du baccalauréat général et technologique.

S'agissant de la réforme OTE, dont le cadre a été défini par la circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019, l'année 2020 a marqué le début d'une transformation majeure pour l'organisation des services déconcentrés des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation de ces services a, en effet, considérablement renforcé la coordination régionale en plaçant sous l'autorité des recteurs de région académiques un large éventail de compétences, désormais prises en charge par des services mutualisés régionaux et inter-académiques. Les moyens déconcentrés du programme 214 sont désormais placés sous la responsabilité des recteurs de région académique.

Afin de piloter cette coordination régionale, la fonction de secrétaire général de région académique a été créée dans chacune des régions pluri-académiques. Dans sept d'entre elles, le recteur de région académique peut désormais s'appuyer sur un recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

En parallèle, l'académie de Normandie a été créée au 1^{er} janvier 2020 par fusion des académies de Caen et Rouen, tandis que Mayotte a accédé à cette même date au statut d'académie de plein exercice.

S'agissant de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID 19 : le programme 214 a été fortement sollicité afin d'assurer la continuité d'activité de l'ensemble des services centraux et déconcentrés dans un cadre sécurisé.

Parmi les principales mesures engagées sur le programme 214, l'achat de masques, gels, tests antigéniques, produits de protection et équipements informatiques (commande d'ordinateurs portables nécessaires à l'organisation du travail à distance).

La crise sanitaire a également eu un impact important sur l'organisation et le coût des concours de recrutement des personnels : elle a en effet conduit à reprogrammer la phase d'admissibilité de 126 concours du second degré publics et privés ainsi que celle des concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) et à annuler les phases d'admission pour une grande part de ces concours.

Concernant les examens et concours, la session 2020 aura été marquée, d'une part, par l'entrée en vigueur du nouveau baccalauréat général et technologie réformé (élèves de 1^{ère} au titre du baccalauréat 2021) et, d'autre part, par l'annulation des épreuves écrites et orales du premier groupe (épreuves de juin 2020) des examens de l'enseignement général, technologique, professionnel et post baccalauréat remplacées pour l'essentiel par la prise en compte du contrôle continu et du livret scolaire.

OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE PROGRAMME

Les trois objectifs du programme 214 sont :

- réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire ;
- améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines ;
- optimiser les moyens des fonctions support.

Objectif n°1 : « Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année »

Faire réussir tous les élèves est l'objectif majeur de l'école de la République, en s'appuyant sur l'effort collectif de l'ensemble de ses composantes. Le rôle des enseignants y est fondamental et la politique en matière de ressources humaines doit traduire cette priorité, tant en termes qualitatifs que quantitatifs.

S'agissant de l'organisation des concours de personnels enseignant des premier et second degrés, après une diminution en 2019, les coûts constatés décroissent de manière très importante sous l'effet de la crise sanitaire (indicateur 1.2).

S'agissant de l'organisation des examens des élèves, les circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire rencontrées en 2020 ne permettent pas à ce stade d'évaluer le coût des nouvelles modalités d'organisation du baccalauréat 2021 ni l'évolution du coût des autres examens. Les coûts constatés de la session 2020 figureront dans le RAP 2021.

Objectif n°2 : « Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines »

La qualité de la gestion des personnels enseignants est une condition indispensable à la réalisation des objectifs de la politique éducative. L'action du ministère en ce domaine est donc fondée sur la meilleure utilisation possible de la ressource humaine au service de la qualité pédagogique.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre aux rentrées 2019 et 2020 afin d'améliorer la gestion et l'appui RH aux personnels enseignants, au service de la qualité pédagogique :

- le déploiement des services « ressources humaines de proximité », services de conseil et d'information pour les personnels qui souhaitent être accompagnés dans une évolution professionnelle ou soutenus dans les difficultés qu'ils rencontrent ;
- la poursuite du chantier de refonte de la formation initiale et continue des professeurs, qui a fait l'objet de discussions approfondies avec les partenaires dans le cadre de l'agenda social ; le déploiement du dispositif de pré-professionalisation destiné aux étudiants souhaitant devenir professeurs, qui leur permet d'entrer progressivement dans le métier et d'être soutenus financièrement.

Les résultats de l'exécution 2020 des indicateurs de l'objectif n°2 témoignent de la qualité de la gestion des ressources humaines, bien que les impacts conjoncturels de la crise sanitaire notamment induisent une dégradation de certains indicateurs.

La continuité de l'effort d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (indicateur 2.1) au sein de l'éducation nationale se traduit par un recrutement supérieur à 500 agents par an ces dernières années.

L'efficacité du modèle de gestion administrative et financière des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est réaffirmé en 2020 (indicateur 2.2). La performance du MENJS, qui demeure au premier rang interministériel, repose sur la professionnalisation des gestionnaires, la qualité des systèmes d'information et l'effort soutenu d'adaptation des services.

Les surnombres disciplinaires restent à un niveau résiduel (indicateur 2.3). Enfin, la performance en matière de remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés (indicateur 2.4) résulte notamment du travail continu mené en lien avec les académies pour améliorer l'adéquation entre les besoins d'enseignement, les prévisions de recrutements et la répartition géographique des ressources.

Objectif n°3 : « Optimiser les moyens des fonctions support »

Les résultats 2020, bien que fortement impactés par les effets de la crise sanitaire, continuent de traduire la politique de maîtrise de la dépense, de modernisation de l'organisation des services et des processus de gestion, tout en veillant au maintien de la qualité de service. Le secrétariat général du ministère - service de l'action administrative et des moyens (SAAM) a reconduit en 2020 avec les régions académiques et les services centraux le nouveau dialogue de gestion annuel spécifique au programme 214 instauré en 2019, qui contribuera à appuyer la démarche de performance des fonctions support.

Les principales mesures conduites en 2020 sont les suivantes :

- la coordination de la prise en charge des impacts de la crise sanitaire et de la continuité de l'activité ;
- l'optimisation des dépenses de fonctionnement courant et de bureautique, qui contribue à l'efficacité des services centraux et déconcentrés (indicateurs 3.1 et 3.2) ;
- la poursuite de la démarche de rationalisation immobilière du MENJ (indicateur 3.3) en liaison avec la direction de l'immobilier de l'État (DIE), de la mise aux normes du patrimoine – notamment en matière d'accessibilité, et de l'amélioration des performances énergétiques, financée par les différents programmes dédiés à l'immobilier (P214 et P723) ;
- l'utilisation renforcée des nouvelles technologies : la construction des grands systèmes d'information et leur interopérabilité permettra, à terme, de renforcer l'efficacité des fonctions support du MENJS (indicateur 3.4) ;
- la maîtrise des coûts par une politique d'achat, en lien avec les orientations de la direction des achats de l'État (DAE), développée au niveau national et local, qui répond, dans le cadre de plans d'actions achats, à un triple

objectif de rationalisation de la fonction et du processus d'achat, de performance économique, et de responsabilité économique, sociale et environnementale (indicateur 3.5).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire
INDICATEUR 1.1	Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne des vacances de postes (enseignement public)
INDICATEUR 1.2	Coût des examens des élèves et des concours de personnels enseignants par candidat présent
OBJECTIF 2	Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 2.1	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987
INDICATEUR 2.2	Efficienc e de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 2.3	Part des surnombres disciplinaires
INDICATEUR 2.4	Efficacité et efficience du remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés public
OBJECTIF 3	Optimiser les moyens des fonctions support
INDICATEUR 3.1	Dépense de fonctionnement par agent
INDICATEUR 3.2	Ratio d'efficience bureautique
INDICATEUR 3.3	Efficienc e de la gestion immobilière
INDICATEUR 3.4	Respect des coûts et délais des grands projets
INDICATEUR 3.5	Efficienc e de la fonction achat

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire

INDICATEUR

1.1 – Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne des vacances de postes (enseignement public)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Postes enseignants du premier degré	Nb	1 332	1 774	< 750	< 1 000	1 831	< 500
Postes enseignants du second degré	Nb	2 168	2 531	< 1 800	< 2 100	2 238	< 1 200
Durée moyenne de vacance de poste second degré	jours	22,5	20,8	< 12	< 18	22,5	< 12

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Source des données : MENJ – SG-DGRH

Champ : France métropolitaine + DOM (enseignement public)

Mode de calcul :

Pour le premier degré : le nombre de postes non pourvus le jour de la rentrée scolaire est fourni début septembre, par exploitation nationale des bases de gestion académiques du SIRH AGAPE.

Le nombre de postes vacants est obtenu par la différence entre le nombre de supports implantés en ETP et le nombre de supports occupés en ETP à partir du SIRH. Le champ observé concerne les enseignants « devant élèves » en classes élémentaires, pré-élémentaires, primaires et en classes d'application élémentaires et pré-élémentaires.

Pour le second degré : le nombre de postes non pourvus le jour de la rentrée scolaire est fourni début septembre, par exploitation nationale des bases de gestion académiques du SIRH EPP. La durée moyenne de vacance de postes, exprimée en jour, est le temps moyen nécessaire pour affecter un enseignant sur un poste non pourvu à la rentrée.

INDICATEUR

1.2 – Coût des examens des élèves et des concours de personnels enseignants par candidat présent

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Brevet : coût moyen	€	4	3,4	3,8	3,8	3,8	3,8
CAP/BEP : coût moyen	€	19,2	19,8	< 20	< 20	18,7	< 20
BAC : coût moyen	€	77,7	76,4	Non rempli	< 80	76,8	Non rempli
BTS : coût moyen	€	89,7	92,7	< 100	< 100	95,8	< 100
Concours des professeurs des écoles : coût moyen	€	184	171	185	129	108	185
Concours des personnels enseignants du second degré : coût moyen	€	340	320	358	271	163	288

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Les données relatives à l'impact de la réforme du baccalauréat – réduction du nombre de matières aux épreuves finales et mise en œuvre des nouvelles épreuves communes – ne sont pas encore disponibles.

** Les valeurs 2018 ont été corrigées à la suite d'une révision du nombre de candidats présents aux examens des CAP/BEP, du baccalauréat et du BTS.

Source des données : MENJS – DGESCO / SG – DGRH / SG – SAAM / SG – DEPP

Champ : France métropolitaine, enseignements public et privé pour les examens, France métropolitaine + DOM + COM pour les concours enseignants des 1er et 2nd degrés, public et privé.

Mode de calcul :

Les données relatives aux examens (diplôme national du brevet – DNB, certificat d'aptitude professionnelle / brevet d'études professionnelles – CAP / BEP, baccalauréat, brevet de technicien supérieur – BTS) de l'année N concernent la session N-1, et les données relatives aux concours d'enseignants portent sur la session de l'année N.

Les dépenses constitutives du coût des concours comprennent la rémunération des membres de jury, l'indemnisation des frais de déplacement et les frais d'organisation.

Les ratios des examens des élèves sont estimés à partir de l'enquête SICEC (système d'information relatif aux coûts des examens et concours) auprès des académies. Cette enquête s'appuie sur les restitutions des applications :

– « IMAG'IN » (gestion des examens et des concours) pour les indemnités de jurys et d'aide au déroulement des épreuves (titre 2) et les frais de déplacement (hors titre 2) ; restitution ajustée de l'évaluation des frais de déplacement dont la déclaration n'a pas été effectuée par les intéressés l'année N.

– « CHORUS » pour les frais d'organisation (hors titre 2) ;

– « OCEAN » et « CYCLADES » (gestion des candidats) pour les effectifs de candidats présents. L'application CYCLADES est mise en place progressivement en vue du remplacement de l'application OCEAN.

Afin de préserver la comparabilité des données relatives au baccalauréat, le coût individuel intègre les indemnités au titre du contrôle en cours de formation (cf. décret n° 2010-1000 du 26 août 2010) payées aux enseignants sur le programme support de leur rémunération principale entre les sessions 2011 et 2015. Les dispositions du décret n° 2015-476 du 27 avril 2015 instituant une indemnité de sujétion allouée à certains enseignants assurant un service en classe de première, de terminale ou préparant à un certificat d'aptitude professionnelle abrogent celles du décret n° 2010-1000 du 26 août 2010 relatif au contrôle en cours de formation.

Pour les concours des personnels enseignants, les ratios ont été calculés à partir des données d'enquêtes adossées aux restitutions des applications IMAG'IN et CHORUS, auprès des académies et de l'administration centrale.

Pour chaque examen et concours, le coût moyen est déterminé en rapportant les dépenses aux effectifs de candidats présents au titre d'une même session. Ces effectifs sont obtenus à partir d'extractions de l'application OCEAN et/ou CYCLADES.

Afin de pouvoir continuer à analyser l'indicateur à périmètre constant, seuls sont pris en compte les coûts liés à la session statutaire (soit hors session exceptionnelle de recrutement dans les académies de Créteil et de Versailles pour le premier degré).

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1.1 : Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne des vacances de poste (enseignement public)

Le nombre de postes non pourvus lors de la rentrée scolaire 2020 s'élève à 1 831 sur le 1^{er} degré. Il est en hausse de 3 % par rapport à la rentrée 2019 (1 174 postes non pourvus).

S'agissant du second degré, le nombre de postes non pourvus à la rentrée 2020 est en diminution de 12 % et s'établit à 2 238 contre 2 531 en 2019. La durée moyenne de vacance de poste pour le second degré se dégrade. Elle s'établit à 22,5 jours contre 20,8 jours en 2019 (et 22,5 jours en 2018).

50 % des postes vacants se concentrent sur 13 disciplines (lettres modernes, technologie, maths-sciences, anglais, histoire-géographie, lettres-histoire, EPS, mathématiques, sciences physiques, économie-gestion, commerce, vente, biotechnologie).

Le nombre de postes non pourvus à la rentrée scolaire représente cependant une part très marginale de l'effectif total enseignant (0,56 % pour le premier degré et 0,51 % pour le second degré).

En fin de trajectoire du triennal 2018-2020, le nombre de postes vacants, quoique supérieur à la prévision, demeure contenu.

Dans le premier degré, entre 2018 et 2020, le nombre de postes vacants augmente de 37 % passant de 1 332 à 1 831 malgré un contexte d'augmentation de postes au concours (10 785 en 2019 et 11 425 en 2020).

L'augmentation des postes vacants dans le premier degré est notamment la conséquence de la montée en charge du dispositif de dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire. Cette mesure visant une meilleure maîtrise des savoirs fondamentaux par les élèves a été initiée à la rentrée 2017 et étendue progressivement lors des

deux rentrées suivantes. A compter de la rentrée 2020, cette mesure s'accompagne d'un objectif visant les établissements hors éducation prioritaire : limiter progressivement à 24 le nombre d'élèves par classe en grande section de maternelle, CP et CE1.

Sur le second degré, la baisse du nombre de postes non pourvus entre 2019 (2 531 postes) et 2020 (2 238 postes) permet de se rapprocher de la prévision actualisée en 2020 à moins de 2 100 postes vacants. Cette baisse s'inscrit dans un contexte de stabilité du volume de postes offerts au concours (10 600 en 2019 comme en 2020) dans le second degré.

La durée moyenne de vacance de poste en 2020 après une baisse en 2019 à 20,8 jours, remonte au même niveau qu'en 2018 soit 22,5 jours

INDICATEUR 1.2 : Coût des examens des élèves et des concours de personnels enseignants par candidat présent

S'agissant des examens des élèves, les objectifs fixés pour 2020 ont été atteints au regard des prévisions et cibles définies en termes de coûts moyens par élève présent. Il convient de noter que ces objectifs visent la session de l'année N-1, soit la session 2019. Ils ne connaissent donc pas les effets de la crise sanitaire, à la différence des objectifs visant les concours de recrutement (voir plus bas).

Malgré l'impact de divers facteurs exogènes de hausse des coûts, et en premier lieu la revalorisation de l'indemnisation des frais de déplacement entrée en vigueur au 1er mars 2019, on observe une stabilité globale des coûts moyens entre les réalisations 2019 et 2020. Celle-ci peut s'expliquer par l'effet cumulé de diverses mesures transverses mises en œuvre depuis plusieurs années : mutualisation entre académies de l'élaboration des sujets (banque nationale de sujets), réforme des épreuves, particulièrement sur le baccalauréat et le brevet de technicien supérieur, développement du recours à la visioconférence pour la passation des épreuves orales obligatoires du baccalauréat et les réunions des jurys, rationalisation des modalités d'adaptation des sujets d'examens pour les déficients visuels, généralisation progressive de la dématérialisation des corrections d'épreuves du baccalauréat général et technologique (outil SANTORIN).

L'évolution des coûts moyens par élève présent aux examens à la session 2019 présente cependant des tendances variables selon les niveaux :

- sur le baccalauréat, on observe une légère hausse du coût moyen par rapport à la session antérieure (76,8 € en 2019 contre 76,4 € précédemment) : elle porte sur le baccalauréat technologique, le coût étant stable sur le baccalauréat professionnel et en baisse sur le baccalauréat général ;
- sur les CAP BEP, le coût moyen diminue, passant de 19,8 € par candidat présent à la session 2018 à 18,7 € à la session 2019 en raison de la baisse des frais d'organisation principalement ;
- sur les BTS, examens qui appellent des déplacements plus nombreux des examinateurs, les coûts moyens affichent une hausse de 3,1 € par candidat présent (95,8 € pour la session 2019 contre 92,7 € en 2018) sous l'effet de la revalorisation des forfaits réglementaires de remboursement des nuitées et repas (arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat) ;
- sur le DNB, enfin, le coût moyen de la session 2019 s'élève à 3,8 € par candidat présent, soit une hausse de 0,4 € par rapport à la session précédente.

S'agissant des concours, dont les objectifs concernent la session 2020, le coût constaté par candidat présent s'établit, pour le recrutement d'enseignants du premier degré, à 108 € et, pour le recrutement d'enseignants dans le second degré, à 163 € (contre respectivement 171 € et 320 € en RAP 2019).

Si l'on constate, à l'instar des années précédentes, une évolution globale à la baisse du nombre de candidats présents pour les concours des premier et second degrés de -3,07 % (+4 % de candidats présents pour le premier degré et -7 % pour le second degré soit 109 211 candidats pour la session 2020 contre 112 671 pour 2019), la diminution sans précédent des indicateurs des coûts de recrutement des concours enseignants s'explique par l'impact de la crise sanitaire.

En effet, la session 2020 a été marquée par la nécessité de reprogrammer la phase d'admissibilité de 126 concours publics et privés du second degré ainsi que celle des concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE). La

crise sanitaire a également conduit à ne pas organiser de phases d'admissions pour lesdits concours, seuls les concours dont les épreuves d'admissibilité sont intervenues avant le 13 mars 2020 ayant donné lieu à des épreuves d'admission.

L'absence de phase d'admission pour nombre de concours des premier et second degrés a induit une forte baisse des coûts en particulier de rémunération des jurys ainsi que de frais de déplacement (-57 % pour les indemnités de jury et -85 % pour les frais de déplacement pour les premier et second degrés). Compte tenu du faible volume constaté des frais de déplacement, l'impact de l'évolution réglementaire relative aux frais de déplacement des jurys intervenue en 2019 et 2020 ne peut être évalué sur cette session.

Malgré cette forte diminution globale des coûts, certains postes de dépense ont pu connaître une augmentation significative : c'est en particulier le cas de ceux ayant trait à l'immobilier (surcoût de 60 % sur l'ensemble des concours constaté par rapport à la session 2019), en raison des exigences sanitaires renforcées, notamment s'agissant des surfaces de locaux mobilisés, et de la nécessité de louer en urgence des locaux pour la période de juin et juillet.

OBJECTIF

2 – Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR

2.1 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Tous personnels	%	3,85	3,63	4,7	3,93	Non connu	4,7

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Source des données : MENJS – MESRI-SG – DGRH (MIPH – Mission à l'intégration des personnels handicapés)

Champ : Enseignants et non enseignants (y compris enseignement privé et enseignement supérieur pour les établissements qui n'ont pas accédé aux responsabilités et compétences élargies, les autres effectuant leur propre déclaration auprès du FIPHFP), France métropolitaine + DOM.

Mode de calcul :

Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2PERF-18-3070 du 4 avril 2018 (guide méthodologique de la performance). Il est précisé que le taux annuel de cet indicateur est celui déclaré au FIPHFP et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Depuis l'année 2010, les données proviennent des bases de gestion. Tous les agents sont informés des droits accordés aux personnels handicapés et invités à faire connaître leurs besoins particuliers. C'est à partir de leur déclaration et des justificatifs transmis que les données permettant de calculer le taux d'emploi sont collectées. Au MENJS, cette collecte s'opère à partir des remontées d'informations des bases de gestion (EPP, AGAPE, POPPEE et AGORA) et d'enquêtes manuelles pour certains personnels, dans l'attente que les SI support de gestion soient modifiés pour recenser les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (les agents recrutés sur contrats aidés dans l'enseignement scolaire gérés dans l'application MICADO et les personnels d'inspection et de direction gérés depuis 2015 dans SIRH (ex SIRHEN)). En ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur, les données sont recueillies par voie d'enquêtes. Il convient de préciser que les personnels relevant des universités et établissements passés en responsabilités et compétences élargies (loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités), sont exclus du périmètre de l'indicateur (ces établissements effectuent depuis 2015 leur propre déclaration).

Dans un souci d'harmonisation entre l'ensemble des ministères, les taux portés pour chaque année N figurant dans le tableau correspondent bien à la réalisation de l'année N (les données d'une année N ne peuvent être complétées qu'en juillet de l'année N+1).

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR**2.2 – Efficience de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6

Commentaires techniques**Commentaires techniques**Source des données : MENJS - SG-SAAM / SG-DGRH / SG-DAFChamp : France métropolitaine + DOM + COMMode de calcul :

Cet indicateur interministériel répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2PERF-18-3070 du 4 avril 2018 (guide méthodologique de la performance).

– Les effectifs de gérants sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) et les effectifs gérés en personnes physiques. Les personnels vacataires ne sont pas pris en compte.

– Les agents considérés comme gérants comprennent l'ensemble des personnels des services centraux et déconcentrés affectés à la gestion des ressources humaines sous tous ses aspects : gestion des carrières, liquidation de la paie, suivi des conditions de travail, pilotage de la politique RH et des compétences, formation et gestion des pensions.

– Les agents considérés comme gérés comprennent l'ensemble des personnels émergeant sur le plafond d'emplois des programmes 139, 140, 141, 230 et 214 relevant de la mission interministérielle « enseignement scolaire » (MIES).

INDICATEUR**2.3 – Part des surnombres disciplinaires**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ensemble	Nombre %	350 (0,10)	384 (0,10)	< 600	< 600	501 (0,14)	< 800

Commentaires techniquesSource des données : MENJS- SG-DGRHChamp : France métropolitaine + DOMMode de calcul :

Sont considérés comme surnombres disciplinaires les enseignants recensés au-delà des besoins d'enseignement et de remplacement pour une année scolaire donnée. Le dénombrement s'effectue par académie et par discipline en équivalent temps plein. La somme de ces surnombres est ensuite calculée au niveau national et rapportée au nombre total d'enseignants de la discipline.

La date d'observation de cet indicateur est fixée en juin de l'année n pour une année scolaire de référence n-1/n afin de mesurer les actions menées au cours de l'année n, d'améliorer les délais de production (notamment dans le cadre du rapport annuel de performances) et d'harmoniser cet indicateur avec ceux présentés pour les programmes « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré ».

INDICATEUR

2.4 – Efficacité et efficience du remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés public

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Enseignement scolaire public du premier degré : taux de remplacement	%	81,8	83,3	86	85	78,9	90
Enseignement scolaire public du premier degré : taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants	%	71,7	70,7	78	75	62,2	80
Enseignement scolaire public du second degré : Taux de remplacement	%	97	96,8	97,5	97	96,4	98
Enseignement scolaire public du second degré : Taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants	%	91,1	89,7	90	90	86,7	88,5

Commentaires techniques

Source des données : MENJS – SG-DGRH

Champ : Enseignement public, France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)

Mode de calcul :

Les deux sous-indicateurs du **premier degré** mesurent l'efficacité et l'efficience du remplacement des personnels enseignants en congé (pour maladie ordinaire, longue maladie, maternité, etc.) et, depuis 2014, des personnels enseignants bénéficiant d'une autorisation d'absence ou en formation continue. Ils sont construits à partir de l'application de gestion des personnels du premier degré (AGAPE) et de son module de gestion du remplacement (ARIA).

À partir de 2014 :

Taux de remplacement des enseignants (efficacité du remplacement et de la suppléance) :

- numérateur : nombre de demi-journées d'absence (dont autorisation d'absence et besoin de suppléance pour la formation continue) effectivement remplacées pendant une année scolaire ;
- dénominateur : nombre total des demi-journées d'absence (dont autorisation d'absence et besoin de suppléance pour la formation continue).

Taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants :

- numérateur : nombre de demi-journées d'absence (tous motifs confondus) remplacées par les titulaires remplaçants et les contractuels chargés du remplacement pendant une année scolaire ;
- dénominateur : nombre de demi-journées potentielles de remplacement dues par les titulaires remplaçants et les contractuels chargés du remplacement pour tous types d'absences (tous motifs confondus) pendant une année scolaire.

Les deux sous-indicateurs du **second degré** mesurent l'efficacité et l'efficience du remplacement des absences des personnels enseignants d'une durée de 15 jours et plus. Ils sont construits à partir de l'application de gestion des personnels enseignants du second degré (EPP) et de l'entrepôt de données du PIAD (pôle inter académique décisionnel).

Taux de remplacement des enseignants (efficacité du remplacement et de la suppléance) :

- numérateur : nombre de jours de remplacement ou de suppléance d'une durée supérieure ou égale à 15 jours assurés pendant une année scolaire par le potentiel de remplacement (titulaire sur zone de remplacement – TZR, maîtres auxiliaires garantis d'emploi – MAGE) et les contractuels (en CDI ou CDD) ;
- dénominateur : nombre de jours de remplacement ou de suppléance d'une durée supérieure ou égale à 15 jours ayant fait l'objet d'une demande de remplacement pendant une année scolaire.

Taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants :

- numérateur : nombre de jours de remplacement et de suppléance de 15 jours et plus assurés par les enseignants mobilisables pour le remplacement et la suppléance (TZR, MAGE et contractuels en CDI). Certains enseignants sont exclus du potentiel mobilisable pour le remplacement, notamment les enseignants ayant une disponibilité inférieure à un tiers de leur obligation réglementaire de service et les agents en congé de maladie supérieur à 15 jours ;
- dénominateur : nombre total de jours dus par le potentiel « net » pour le remplacement et la suppléance (TZR, MAGE et contractuels en CDI).

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 2.1 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

En 2020, le ministère a défini un nouveau Plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et d'inaptitude (triennal). Ce quatrième plan d'actions s'appuie sur l'expérience acquise des trois précédents plans, notamment celui portant sur la période 2017-2019.

Signé par le Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, il s'attache à renforcer et à valoriser la fonction de correspondant handicap (CH) ; un CH étant désigné au sein de chaque académie ainsi qu'en administration centrale. Ainsi, une note du ministre aux recteurs et à la secrétaire générale, en date du 22 décembre 2020, rappelle toute l'importance de positionner le CH de telle sorte qu'il puisse porter, au niveau académique, la politique handicap ministérielle et l'adapter au niveau des territoires.

L'importance d'articuler la RH de proximité avec l'action du correspondant handicap est également affirmée, ainsi que toute la nécessité d'une mobilisation de l'ensemble des personnels (mobilisation des services déconcentrés, y compris au niveau des DSDEN). Les trois piliers d'une politique handicap sont réaffirmés : sensibilisation, information et formation / recrutement / maintien dans l'emploi, ainsi que la mise en œuvre des nouveaux dispositifs RH issus de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (LTFP).

Parallèlement, des initiatives ont été menées, par exemple concernant l'accessibilité numérique ou encore les achats réservés auprès du secteur du travail protégé et adapté (STPA). Sur ce dernier point, un groupe de travail a été mené avec la mission ministérielle des achats et un partenariat avec le réseau GESAT a été conclu au niveau national, pour développer ces achats au titre de la diversité.

En ce qui concerne le financement de la politique handicap, le FIPHFP a signé une convention cadre 2020-2022 assortie de conventions financières annuelles (d'un montant annuel d'environ 4 M€). Comme pour les années précédentes, le ministère doit donc prévoir des financements propres pour maintenir le même niveau d'accompagnement des agents (exemple en 2019 : 4 M€ en part FIPHFP et 47,19 M€ en part ministérielle).

L'analyse de l'année 2020 ne pourra être produite qu'après la déclaration au FIPHFP. Celle-ci devrait intervenir dans le courant des mois d'avril/mai 2021.

Sur la période du triennal, malgré une amélioration en 2018, le constat est celui d'une stagnation du taux d'emploi, l'objectif de 4,4 % en 2019 n'étant pas atteint. C'est pourquoi, les précédents plans d'actions et leurs résultats ont fait l'objet d'analyses pour identifier leurs points forts et faiblesses. Sur la base de ces travaux ainsi que du rapport de la médiatrice « Vers une administration inclusive », un nouveau plan d'actions a été établi pour la période 2020-2022, dont les mesures sont à la fois complémentaires et interdépendantes.

INDICATEUR 2.2 : Efficience de la gestion des ressources humaines

Le ratio ministériel s'élève pour 2020 à 0,67 %, soit moins de 7 gestionnaires pour 1 000 agents gérés (hors programme 143 « Enseignement technique agricole »). Malgré sa légère progression (+0,04 point par rapport à 2019), qui s'explique par une diminution des effectifs rémunérés sur les programmes enseignants au mois de décembre (- 1 % successivement en 2019 et 2020), ce ratio demeure le plus efficace de tous les départements ministériels.

Ce haut niveau de performance résulte notamment d'une organisation mutualisée des services reposant très majoritairement sur un modèle de gestion intégrée (gestion administrative et financière).

Ce ratio ne tient pas compte de la charge de gestion des carrières des effectifs relevant des programmes 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » et 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » et des personnels de bibliothèque relevant de la fonction publique de l'Etat, celle-ci n'étant pas ou que très partiellement supportée par les effectifs gestionnaires du programme 214.

INDICATEUR 2.3 : Part des surnombres disciplinaires

Le ministère a initié des réformes ambitieuses impliquant des changements majeurs du système éducatif, telles que la réforme de la voie professionnelle et celle du baccalauréat général et technologique. Ces réformes peuvent avoir une incidence sur le volume des surnombres disciplinaires. Conjoncturels, ces effets seront résorbés dans les années à venir.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les surnombres disciplinaires totalisent 501 ETP, contre 384 en 2018-2019, soit une augmentation de +30,5% (+117 ETP).

La hausse des surnombres s'observe principalement dans les disciplines générales : lettres modernes (+75 ETP), anglais (+23 ETP), italien (+18 ETP), histoire-géographie (+15 ETP).

Les 501 ETP surnuméraires se décomposent ainsi :

- 354 ETP concernent les disciplines générales, contre 244 ETP en 2019, notamment les disciplines linguistiques (italien, anglais, allemand...) lesquelles représentent 165 ETP de sureffectifs (contre 143 ETP en 2019) ;
- 131 ETP concernent les disciplines professionnelles, contre 112 ETP en 2019, notamment les différentes spécialités de génie mécanique, génie électrique et génie industriel, d'économie-gestion et les sciences et techniques médico-sociales, lesquelles représentent 87 ETP de sureffectifs ;
- 16 ETP concernent les disciplines de documentation contre 28 ETP en 2019.

Rapportés à l'ensemble de la population enseignante du second degré, les surnombres disciplinaires représentent une part qui demeure résiduelle de 0,14 % (même si cette part est supérieure de 0,04 point à celle de 2019).

Il convient enfin de rappeler que les enseignants concernés peuvent être mobilisés par les académies pour enseigner dans des disciplines connexes ou pour renforcer l'encadrement des élèves dans leur établissement de rattachement ou dans d'autres établissements.

Malgré ce rebond des surnombres disciplinaires depuis 2018 (ils passent de 350 ETP à 384 ETP entre 2018 et 2019 et atteignent 501 ETP en 2020), la cible fixée dans le cadre du triennal 2018-2020 à moins de 800 ETP de surnombres disciplinaires a été largement atteinte.

Cette réalisation traduit une amélioration dans la longue durée du calibrage des ressources par rapport aux besoins dans le cadre des travaux de répartition de la ressource enseignante.

INDICATEUR 2.4 : Efficacité et efficience du remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés publics

La réalisation 2020 a été fortement affectée par l'effet du mouvement social de décembre 2019 ainsi que par la crise sanitaire, particulièrement en ce qui concerne le premier degré.

Pour le premier degré, l'efficacité du remplacement s'établit à 78,9 % au niveau national, en baisse de 4,4 points par rapport à 2019. Le taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants connaît également une diminution de 8,5 points par rapport à la réalisation 2019. La situation est contrastée d'un département à l'autre : 70 départements (soit $\frac{3}{4}$ des départements) ont un taux d'efficacité du remplacement supérieur à la moyenne nationale.

Pour le second degré, le taux d'efficacité du remplacement reste à un niveau élevé (96,4 %), même s'il connaît une légère érosion par rapport à 2019 (-0,4 point). Le taux de rendement ou d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants perd 3 points et tombe à 86,7 %.

Dans le premier comme le second degré, ces taux constituent une moyenne nationale mais des évolutions contrastées sont constatées entre académies. Le ministère s'emploie à les analyser conjointement avec les services académiques dans le cadre du dialogue de gestion notamment.

Par ailleurs, des mesures réglementaires ont été adoptées afin de contribuer à l'amélioration du remplacement : le 6 septembre 2019, le décret n°2019-935 portant création d'une allocation de formation aux personnels enseignants relevant de l'éducation nationale dans le cadre de formations suivies pendant les périodes de vacance des classes a été publié et le décret relatif à la deuxième heure supplémentaire non refusable est entré en vigueur.

« Assurer le remplacement des professeurs absents » est l'une des neuf réformes prioritaires portées par le MENJS. L'objectif, mesurable par les taux d'efficacité du remplacement et de la suppléance dans le premier degré et dans le second degré (pour les absences supérieures à 15 jours), est de garantir aux élèves un service public de qualité et la continuité de ses apprentissages, de réduire le nombre d'heures de classe sans solution de remplacement.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'amélioration des taux d'efficacité constitue, à ce titre, un enjeu majeur : des indicateurs cibles territorialisés, par département pour le remplacement dans le premier degré et par académie dans le second degré, ont été partagés avec les services académiques pour les années 2021 et 2022. L'objectif est de dépasser l'épisode complexe de la crise sanitaire et d'atteindre des taux supérieurs à ceux de 2019. Ces cibles fixent un objectif national de 90 % de taux d'efficacité du remplacement dans le premier degré et 99 % dans le second degré à atteindre en juin 2022.

OBJECTIF**3 – Optimiser les moyens des fonctions support****INDICATEUR****3.1 – Dépense de fonctionnement par agent**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Fonctionnement courant : moyenne nationale	€	1 294	1 261	< 1 200	< 1 200	1 675	< 1 200
Fonctionnement courant : administration centrale	€	1 599	1 596	< 1 500	< 1 550	3 190	< 1 500
Fonctionnement courant : services déconcentrés	€	1 266	1 229	< 1 200	< 1 200	1 534	< 1 200
Fonctionnement immobilier : moyenne nationale	€	843	897	< 830	< 850	891	< 830

Commentaires techniques

Source des données : MENJS – SG-SAAM (données financières : source CHORUS – données GRH : sources emplois / SERACA / SIRH)

Champ : France métropolitaine (hors SIEC et IH2EF) + DOM + COM (hors Nouvelle-Calédonie)

Mode de calcul :

– le sous-indicateur « coût de fonctionnement courant par agent » se compose pour l'administration centrale et les services déconcentrés (services académiques et vice-rectorats d'outre-mer) des dépenses relatives au fonctionnement courant (abonnements, documentation générale et technique, fournitures de bureau, papier, travaux d'impression, frais postaux), à la téléphonie et à l'équipement informatique (postes de travail, copieurs, matériel informatique, consommables) rapportées aux effectifs suivants : personnes physiques émargeant sur le programme 214 et agents relevant d'autres programmes de la mission enseignement scolaire mais inducteurs de coûts de fonctionnement sur le programme 214 (inspecteurs, PSYEN et personnels administratifs, techniques et ouvriers en fonction dans les CIO d'État) .

Il est à noter que les dépenses de téléphonie et d'informatique (deux des trois composantes du sous-indicateur « fonctionnement courant ») sont réparties au prorata de l'ensemble des effectifs des services centraux et déconcentrés afin de gommer le biais constaté pour l'administration centrale en charge de dépenses transversales pour l'ensemble du système éducatif.

– le sous-indicateur « coût de fonctionnement immobilier par agent » se compose pour l'administration centrale et les services déconcentrés (services académiques et vice-rectorats d'outre-mer) des dépenses relatives au fonctionnement immobilier (fluides, charges locatives, gardiennage, nettoyage, collecte des déchets et diverses taxes) rapportées aux effectifs suivants : personnes physiques émargeant sur le programme 214 et agents relevant d'autres programmes de la mission enseignement scolaire mais inducteurs de coûts de fonctionnement sur le programme 214 (inspecteurs, PSYEN et personnels administratifs, techniques et ouvriers en fonction dans les CIO d'État).

Les prévisions actualisées 2018 et prévisions 2019 sont élaborées suite à une évolution méthodologique appliquées aux dépenses de téléphonie et d'informatique (deux des trois composantes du sous indicateur « fonctionnement courant »). Ces dépenses sont réparties au prorata de l'ensemble des effectifs des services centraux et déconcentrés afin de gommer le biais constaté pour l'administration centrale en charge de dépenses transversales pour l'ensemble du système éducatif. Les réalisations 2016 et 2017 ont été recalculées suite à cette modification de périmètre.

INDICATEUR

3.2 – Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	874	876	< 800	< 870	1 294	< 750
Nombre de postes bureautiques	Nb	31 677	31 649	31 766	31 670	31 584	31 277

Commentaires techniques

Source des données : MENJS – SG-DNE (sources : CHORUS, INDIA REMU, SERACA, tableau de bord DNE)

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte

Mode de calcul : cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2PERF-18-3070 du 4 avril 2018 (guide méthodologique de la performance).

Depuis le PAP 2017, la méthode de calcul du ratio d'efficacité bureautique évolue consécutivement au déploiement d'un nouveau référentiel d'activités informatiques au 1^{er} janvier 2016. En effet, dans le cadre de l'objectif d'optimisation des dépenses du système d'information de l'État, la Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication de l'État (DINSIC), avec l'appui de la direction du budget, souhaite développer des instruments financiers adaptés au pilotage du système d'information.

À ce titre, les dépenses informatiques font l'objet d'un suivi précis et rapproché de la DINSIC, qui en anime l'analyse interministérielle, en lien avec les secrétaires généraux des ministères, afin de dégager des objectifs collectifs et déclinés par ministère.

Pour rendre opérant ce suivi renforcé au niveau interministériel, l'ensemble des programmes budgétaires concernés a mis en œuvre un référentiel des activités des systèmes d'information et de communication commun.

Ainsi, l'indicateur comprend :

– au numérateur, les dépenses bureautiques concernant :

- les postes de travail (achats d'équipement fixe, portable ou ultra-portable) y compris en location, les droits de licence, la formation et l'assistance aux utilisateurs, la maintenance des matériels et logiciels bureautiques, y compris les serveurs dédiés à la bureautique (solutions de stockage partagé et de sauvegarde) ;
- les solutions d'impression (services d'impression individuels ou partagés). Sont exclues les solutions d'impression de masse et de reprographie spécifiques (exemple : impression des sujets d'examens et concours) ;
- les dépenses de télécommunications individuelles (téléphonie fixe et mobile et audiovisuel (solutions de projection, visioconférences, etc.) que ce soit sous forme matérielle (téléphones fixes et portables, vidéoprojecteurs, câblage, etc.), d'abonnement ou de facturation individuelle ou collective (hors frais de transport de données relevant des réseaux LAN (local) et WAN (longue distance)) ;
- l'estimation des dépenses salariales des personnels (hors CAS pensions) relevant des services bureautiques (tels que définis par le référentiel interministériel des activités des systèmes d'information et de communication).

– au dénominateur : le nombre de postes bureautiques correspondant au nombre d'agents utilisateurs en services déconcentrés (dont CIO d'État, circonscriptions du premier degré) et en administration centrale, augmenté du nombre des personnes non agents de l'État bénéficiant d'un équipement bureautique (chargés de missions temporaires, consultants, stagiaires...) en administration centrale.

INDICATEUR

3.3 – Efficacité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio SUN/Poste de travail	m ² /poste de travail	12,8	12,7	12,8	12,5	12,8	13,2
Ratio entretien courant/SUB	€/m ²	9	10,6	9,2	8,9	9	8,3
Ratio entretien lourd/SUB	€/m ²	32,7	31,4	23,2	25,4	21,6	38,0

Commentaires techniques

Source des données : MENJS - SG-SAAM

Champ : France métropolitaine + DOM + COM

Mode de calcul : cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2PERF-18-3070 du 4 avril 2018 (guide méthodologique de la performance).

À compter de 2016, le périmètre concerne l'immobilier de bureaux en domanial, en locatif et mis à disposition gratuitement, soit :

- pour l'administration centrale tous les bâtiments (y compris les sites de DESCARTES, BESLON et de l'IH2EF) ;

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

– pour les services déconcentrés les rectorats, les vice-rectorats, les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), les circonscriptions d'inspection de l'éducation nationale (IEN), le service interacadémique des examens et des concours (SIEC) et les centres d'information et d'orientation (CIO) d'État.

Sont hors champ : les logements, les parkings, les sites DRONISEP et CANOPE, les cités administratives (ces dernières relevant du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »).

Les surfaces

SUN (surfaces utiles nettes) et SUB (surfaces utiles brutes) sont extraites de l'application RT via l'application OAD pour les services déconcentrés et du SPSI de l'administration centrale (données actualisées au 31/12/2019).

Les salles de formation sont comptabilisées en SUB mais ne sont pas prises en compte dans les SUN.

Ratio SUN / Poste de travail

Le nombre de postes de travail correspond aux résidents administratifs des locaux retenus pour les calculs de surfaces ci-dessus exerçant une activité régulière, à temps complet ou partiel. Il s'agit des agents, des consultants, des personnels externes, des intérimaires, des stagiaires, exclusion faite des agents techniques des services généraux (agents techniques de maintenance et d'exploitation, agents d'entretien, personnel de restauration, agents de sécurité, hôtesse d'accueil et d'orientation, agents courrier, jardiniers, reprographes, chauffeurs).

Depuis janvier 2016, les données utilisées sont extraites de deux nouveaux outils informatiques métiers déployés par la DIE dans les administrations centrales et les services déconcentrés (et prochainement dans les opérateurs) :

- « Référentiel Technique » (RT) pour la saisie de données, alimentant CHORUS REFEX ;
- « Outil d'aide au diagnostic » (OAD) pour les restitutions des données RT et CHORUS REFEX.

De plus, l'infocentre de la DIE permet également d'effectuer des restitutions de CHORUS REFEX.

Ratio entretien courant / SUB

Dépenses (en CP) d'entretien courant des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoutent, pour l'administration centrale, le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » et, marginalement, le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Ratio Entretien lourd / SUB (uniquement immobilier de bureaux en domanial)

Dépenses (en CP) d'entretien lourd des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoute pour l'administration centrale, le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

INDICATEUR**3.4 – Respect des coûts et délais des grands projets**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	315	286	122	131	131	64
SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	65	71	71	83	90	29
Immobilier : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	22	17	17	17	17	14
Immobilier : Taux d'écart calendaire agrégé	%	106	94	94	94	100	69

Commentaires techniques

Source des données : MENJS -MESRI : SG-DNE - SG-SAAM

Mode de calcul :

Cet indicateur a été calculé à partir de données chiffrées portant sur un panel de projets informatiques et immobiliers prioritaires dont le détail est présenté ci-après.

Le taux d'écart budgétaire agrégé correspond à la part d'évolution du coût révisé rapporté au coût initial.

Le taux d'écart calendaire agrégé correspond au différentiel de durée entre la prévision initiale et révisée, rapporté à la durée initiale.

Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2PERF-18-3070 du 4 avril 2018 (guide méthodologique de la performance).

Il est à noter qu'à compter du PAP 2017, les sous-indicateurs des grands projets informatiques intègrent désormais les dépenses titre 2 ainsi que les dépenses hors titre 2 au titre du maintien en condition opérationnelle (MCO).

Projets informatiques :

Le projet SIRH (ex-SIRHEN), n'intègre plus le périmètre des grands projets informatiques depuis le PAP 2020. En raison de ce changement, les indicateurs ont été recalculés à compter de la réalisation 2017 y compris la cible 2020 (actualisée au PAP 2019).

Le projet OCEAN (système d'information des examens et concours) porte sur l'ensemble des examens, concours et certifications du MENJ. La nouvelle application CYCLADES gère les candidats tout au long de leur cursus, à compter de leur inscription (soit plus de 2,5 millions de candidats par an).

Le projet **GFC-RCBC REFONTE** a porté sur le maintien de l'application en condition opérationnelle jusqu'en 2017. Toutefois, l'obsolescence technique du SI refonte GFC-RCBC n'autorisant plus la poursuite de l'intégration de l'instruction M9-6, le MENJ s'est engagé en 2018 à la rénovation complète du SI de gestion financière et comptable des EPLE, intitulé OP@LE.

Le projet **OP@LE** (Outil de pilotage, financier et d'analyse des EPLE) concerne la gestion budgétaire et comptable en EPLE. Il répondra aux évolutions réglementaires, notamment induites par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Les travaux préparatoires au projet (sous forme d'études) ont débuté en 2015. Les 35 000 utilisateurs sont les ordonnateurs, les agents comptables, les gestionnaires et les personnels des services d'intendance d'un EPLE.

Le projet **OPER@** (Outil de pilotage et de rémunération en EPLE) (ex- SI Paie en EPLE) remplace « GOSPEL » et les autres applications de paie en EPLE pour assurer la paie des assistants d'éducation, des contractuels et des intervenants rémunérés à la vacation.

Projets immobiliers :

Dans les services déconcentrés, l'opération conduite sur le site de l'ancienne école des mines de Nancy permettra de rapprocher les services du rectorat de Nancy-Metz, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle, de la structure CANOPE et de la délégation régionale de l'ONISEP (DRONISEP), ainsi que les circonscriptions d'inspection du premier degré (IEN) nancéiennes.

L'opération de construction dans la ZAC de l'Échat à Créteil d'un bâtiment domanial permettra le regroupement des services du rectorat de Créteil, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Val-de-Marne, du groupement d'intérêt public pour la formation continue et l'insertion professionnelle (GIP FCIP) et du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Créteil.

INDICATEUR

3.5 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Gains relatifs aux actions achat	M€	14,65	7,01	Non déterminé	Non déterminé	6,67	16

Commentaires techniques

Source des données : MENJS – MESRI – SG-SAAM

Champ : Services centraux et déconcentrés du ministère de l'éducation nationale (MENJS) et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) (France métropolitaine + DOM + COM)

Mode de calcul :

Cet indicateur permet de rendre compte des économies d'achats réalisées en utilisant les leviers d'actions mis à la disposition des acheteurs (nationaux et académiques) issus de la mutualisation, de la standardisation, de l'ajustement au juste besoin, de la négociation, de l'externalisation, d'une approche « coût global », etc. Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2PERF-19-3083 du 18 avril 2019 (guide méthodologique de la performance).

L'indicateur est décliné au niveau de la direction des achats de l'État (DAE) (indicateur 3.1 gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE du programme 218) et se compose de trois sous-indicateurs dont une permettant de suivre la consolidation interministérielle de la performance de la fonction achat.

Les économies achats concernent deux grands types de projets achats :

- des marchés ou assimilés, qu'il s'agisse de nouveaux marchés ou de marchés de renouvellement ;
- des actions de progrès, qu'il s'agisse de l'optimisation de l'utilisation d'un marché ou de politiques de consommations différentes dans le cadre d'un marché existant.

Concernant les projets de type « marchés ou assimilés », la méthode de calcul est fondée sur la comparaison entre les prix obtenus après intervention de l'acheteur dans le cadre des nouveaux marchés, et :

- les prix ou situations des précédents marchés dans le cas d'un renouvellement ;
- les prix « de référence » identifiés sur la base d'un parangonnage (benchmarks) préalable pour la prise en compte de nouveaux besoins.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les prévisions et les constats d'économies achats sont suivis via le logiciel interministériel APPACH déployé depuis janvier 2020.

Depuis 2016, les hypothèses d'économies achats ne s'appuient plus seulement sur les données de la cartographie des dépenses réalisées par segment les années précédentes mais, en premier lieu, sur celles d'une programmation pluriannuelle des marchés établie sur 4 ans.

Ces principes sont mis en œuvre tant pour le plan achats de l'administration centrale que pour les plans achats académiques.

Depuis 2016 des changements ont été opérés, ils concernent :

- la définition de l'objectif de gains achats assignés à chaque ministère :
 - l'estimation du potentiel d'économies porté par chaque projet d'achat que le ministère inclut dans sa programmation pluriannuelle des achats permet, par consolidation, d'établir un premier palier d'objectif,
 - le dialogue entre la DAE et chaque ministère permet d'établir un second palier pour l'objectif ministériel d'économie d'achat, portant sur la part des achats du ministère non intégrée dans sa programmation (ex : action de progrès) et permettant le rapprochement avec l'objectif que devrait porter le ministère au regard de l'objectif global, compte tenu de son poids dans les achats de l'Etat.
- L'ajustement de la méthode de calculs des gains achats :
 - les économies achats réalisées sur les achats récurrents (exemples : fournitures de bureau, nettoyage, affranchissement, maintenance des ascenseurs) continuent à être calculées en base annuelle mais celles-ci sont réparties au prorata temporis sur 2 années civiles à compter de la date de notification du marché. Le montant réalisé en 2020 tient compte de cette répartition,
 - les tranches conditionnelles ne sont comptabilisées que l'année de leur déclenchement effectif,
 - pour le cas particulier des marchés non récurrents (exemples : opération de travaux, investissements informatiques, mission de conseil forfaitaire...), la totalité de l'économie réalisée sur la durée globale du marché forfaitaire est prise en compte en une seule fois mais en respectant le principe du prorata temporis sur 2 années civiles.

A partir de 2015, deux nouveaux outils permettent aux acheteurs de rendre plus efficiente leur politique d'achat :

- le déploiement dans CHORUS d'une nouvelle nomenclature « groupes marchandises » des achats de l'Etat (déterminée conjointement par la DAE et la direction générale des finances publiques avec la participation des acheteurs ministériels) ;
- la mise à disposition dans CHORUS de restitutions dédiées au pilotage de la gestion et de l'activité.

En 2016, la DAE a mis à la disposition des ministères un nouvel outil décisionnel axé sur les problématiques de l'achat (CHORUS ODA). Il permet d'affiner l'analyse et le suivi de la dépense avec une plus grande précision de la valorisation des économies achats et des économies budgétaires.

Depuis l'exercice 2019, les gains réalisés sur les marchés interministériels ne sont plus comptabilisés dans les résultats des ministères. En effet, les résultats en matière d'économie achat doivent permettre d'évaluer uniquement l'action des acheteurs ministériels. Par conséquent, il a été décidé de délimiter l'assiette de calcul au périmètre réellement pris en charge. Néanmoins, lorsque les ministères concluent un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre, ils peuvent être autorisés, par exception, à comptabiliser les gains supplémentaires issus de la remise en concurrence qu'ils auraient effectuée.

En 2019 et en 2020 le SI APPACH a été mis en place. Il s'agit d'un outil de pilotage des marchés publics prenant en compte tout le cycle de vie d'un marché :

- sourcing (rechercher un fournisseur, expertiser un segment d'achat),
- programmation (collecter et consolider la programmation),
- performance (saisie des économies achats et des clauses sociales),
- planification (piloter un portefeuille de projets et définir des calendriers de travail par projet d'achats).

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.1 : Dépense de fonctionnement par agent

Le coût moyen national de fonctionnement courant 2020 s'élève à 1 675 € par agent. L'écart important par rapport à la réalisation 2019 (+414 € par agent, soit +33%) et la cible définie au PAP 2020 (+475 €) s'explique par les dépenses exceptionnelles nécessaires à la mise en œuvre des plans de continuité d'activité et de travail à distance des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés du fait de la crise sanitaire.

L'indicateur de coût moyen est composé de deux blocs de dépenses « fonctionnement courant » et « équipement informatique et téléphonie » dont les résultats affichent des variations contrastées :

Au niveau national, les dépenses du bloc « fonctionnement courant » (papiers, fournitures, frais postaux...) sont en augmentation de 8 % par rapport à 2019 et représentent 33 % des dépenses (contre 41 % en 2019). Celles du bloc « informatique et téléphonie » enregistrent une hausse de 52 % en 2020 et ont représenté 67 % des dépenses (contre 59 % en 2019).

En administration centrale, le ratio a doublé, passant de 1 596 € en 2019 à 3 190€ en 2020. L'analyse des dépenses par bloc fait apparaître les principales évolutions suivantes :

- une hausse importante sur la composante « fonctionnement courant » (+3,2 M€ par rapport à 2019) qui s'explique principalement par les frais d'expéditions aux académies des masques et produits sanitaires (gels,

spray désinfectants, gants...), ainsi que sur la composante « informatique » (+2,1 M€ par rapport à 2019), liée à l'achat des équipements (ordinateurs portables principalement) nécessaires au travail à distance pendant le confinement ;

- une diminution des dépenses sur la composante « téléphonie » (1,3 M€ par rapport à 2019), qui porte sur les frais de réseaux et de télécommunication.

En services déconcentrés, le ratio 2020 s'élève à 1 534 € contre 1 229 € réalisé en 2019 (soit une hausse de 25 %). L'analyse par composante révèle également une situation contrastée :

- le bloc « fonctionnement courant » est en baisse de 14 % par rapport à 2019, en raison de la diminution de la consommation de papiers, de fournitures de bureau et de frais postaux ;
- le bloc « informatique », qui porte les achats d'ordinateurs et de matériels pour assurer la continuité de service durant la crise sanitaire affiche une hausse de 9,5 M€ (soit + 94 % par rapport à 2019) et le bloc « téléphonie », malgré une évolution contrastée selon les académies, progresse globalement de 18 % (+0,5 M€).

Le coût moyen national de fonctionnement immobilier pour 2020 s'élève à 891 € par agent (contre 897 € en 2019, soit une baisse de 0,7 %). Les principales variations sont liées à la crise sanitaire et portent sur les dépenses de fluides et autres charges connexes locatives qui affichent une diminution globale de 2,2 M€ ; ces baisses sont compensées en partie par une hausse de 1,6 M€ des dépenses de nettoyage dont les prestations ont été renforcées en application du protocole sanitaire.

INDICATEUR 3.2 : Ratio d'efficience bureautique

Le ratio d'efficience bureautique pour 2020 connaît également une forte progression en raison des dépenses induites par la crise sanitaire : il s'établit à 1 294 € par agent contre 876 € en 2019. Ce ratio intègre, sur le périmètre de l'administration centrale et des services déconcentrés, les dépenses relatives aux postes de travail, matériels et logiciels bureautiques et à l'assistance de premier niveau, en hausse de 12,7 M€ par rapport 2019, les dépenses de télécommunications dont les variations sont contrastées (baisse de 1 M€ des frais de réseaux, hausse de 0,7 M€ des télécommunications individuelles), les dépenses d'impression affichant une légère diminution (-0,5 M€, soit -17 % par rapport à 2019).

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la gestion immobilière

Occupation : ratio SUN/poste de travail

Le ratio « SUN/poste de travail » 2020 (12,8 m²/poste de travail) est légèrement supérieur à la réalisation 2019 (12,7 m²/poste de travail) et à la prévision 2020 (12,5 m²/poste de travail) mais inférieur à la cible 2020 définie à hauteur de 13,2 m²/poste de travail. Ce résultat reflète les effets conjugués d'une politique de densification des bâtiments en propriété de l'État, d'abandon de surfaces louées, de rationalisation immobilière, et de la prise en charge par le MENJS des CIO départementaux dont les départements se sont désengagés.

Pour les services déconcentrés, le ratio 2020 (12,6 m²/poste de travail) est stable depuis 2018. En 2020, les effectifs bureaux pris en compte ont augmenté de 0,2 % (+66 ETPT) et les surfaces de 3 284 m² (+0,7 %), notamment les surfaces des logements loués (hausse de 1309 m², +0,8 %) suite à l'installation des recteurs délégués à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et des secrétaires généraux de région académique.

Pour l'administration centrale, le ratio 2020 s'élève à 14 m²/poste de travail et progresse légèrement par rapport à la réalisation 2019 (13,9 m²/poste de travail en raison de la diminution des effectifs (-30 ETPT, -0,8 %).

Coûts d'entretien (courant et lourd)

Le ratio de coût « entretien courant/SUB » s'élève en 2020 à 9 €/m², soit une baisse de 1,6 € par rapport à 2019 mais un niveau comparable à celui constaté en 2018. Il est supérieur à la cible définie pour 2020 (8,3/m²).

Pour les services déconcentrés, le ratio « coût d'entretien courant/SUB » est porté à 6,3 €/m² en 2020 (pour 7 €/m² en 2019) et pour l'administration centrale, il s'élève à 30,2 €/m² en 2020 (pour 37,6 €/m² en 2019).

Le ratio de coût « entretien lourd/SUB » s'élève en 2020 à 21,6 €/m² (pour 31,4 €/m² en 2019), il est inférieur à la prévision 2020 établie à 25,4 €/m² ainsi qu'à la cible 2020 de 38 €/m².

Pour les services déconcentrés, le ratio « coût d'entretien lourd/SUB » 2020 s'élève à 22,6 €/M² (pour 28,6 €/m² en 2019) et pour l'administration centrale à 16,3 €/M² (pour 46,3 €/m² en 2019).

INDICATEUR 3.4 : Respect des coûts et délais des grands projets

Projets informatiques

Le détail des coûts et des durées de chacun des grands projets informatiques est explicité dans la justification au premier euro (JPE) des « Grands projets informatiques ». Comme indiqué dans les précisions méthodologiques, le périmètre des dépenses pris en compte dans cet indicateur intègre depuis 2017 les dépenses de titre 2 ainsi que les dépenses hors titre 2 au titre du maintien en condition opérationnelle, en plus des dépenses hors titre 2 qui étaient jusqu'alors seules prises en compte.

Par ailleurs, le projet SIRH (ex-SIRHEN), n'intègre plus le périmètre des grands projets informatiques depuis le PAP 2020. En raison de ce changement, les indicateurs ont été recalculés à compter de la réalisation 2017 y compris la cible 2020 (actualisée au PAP 2019).

Projets immobiliers

Au global, le coût à terminaison et la durée des grands projets immobiliers en 2019 sont proches des prévisions 2020 et de la cible.

1 – Administration centrale

S'agissant du projet « Réhabilitation du site Descartes » de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), le coût (24,4 M€ depuis le PAP 2017) et la durée globale (13 ans depuis le PAP 2018), sont inchangés, étant rappelé que ces travaux de densification interviennent sur des bâtiments classés. Les objectifs concernent principalement la mise aux normes (sécurité incendie, électrique et ascenseurs), et la reconstruction de la façade d'un bâtiment (Langevin).

Le projet « Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) / administration centrale du MENJ » s'est terminé en 2018.

2 – Services déconcentrés

L'opération menée sur le site de l'ancienne école des mines de Nancy permettra de rapprocher les services du rectorat de Nancy-Metz, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle, de l'atelier CANOPE et de la délégation régionale de l'ONISEP (DRONISEP), ainsi que les circonscriptions d'inspection du premier degré (IEN) nancéennes. L'estimation du coût de cette opération a connu une augmentation en 2018. En effet, il est apparu nécessaire de procéder à des travaux de terrassement en rez-de-jardin afin de créer des locaux pouvant bénéficier d'un éclairage naturel. De plus, à la suite des diagnostics avant travaux, les travaux préparatoires et les travaux de réhabilitation ont été revus avec un surcoût total de 3,5 M€. Le coût de l'opération est de 33,35 M€, à comparer aux 28,3 M€ figurant au RAP 2015 et aux 29,85 M€ inscrits au PAP 2018.

Cette opération a connu un retard du fait du déménagement plus tardif que prévu du laboratoire Jean Lamour, qui n'a été mené à bien qu'en 2017. L'opération a été validée en CNIP du 28 septembre 2017. Le chantier en cours a également subi l'impact de la crise sanitaire et de divers aléas. L'échéance de l'opération envisagée était un emménagement en 2021 ; la livraison est reportée à 2022.

L'opération concernant le rectorat de Martinique telle qu'identifiée initialement, a été abandonnée. Un nouveau projet de construction neuve sur le site de Tartenson va être présenté en CNIP courant 2021.

L'opération de construction dans la ZAC de l'Échat à Créteil d'un bâtiment domanial permettra le regroupement des services du rectorat de Créteil, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Val-de-Marne, du groupement d'intérêt public pour la formation continue et l'insertion professionnelle (GIP FCIP) et du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Créteil. Les études permettant le recrutement de la maîtrise d'œuvre (programme, prestations intellectuelles) ont été réalisées en 2019. Le calendrier de l'opération prévoit en 2020-2021 les études de conception et la consultation des entreprises et un démarrage des travaux en 2022.

INDICATEUR 3.5 : Efficience de la fonction achat

L'année 2020 a été rythmée par plusieurs évolutions en termes de méthode et d'outils. D'un point de vue méthodologique, la Direction des achats de l'Etat a décidé de ne pas décliner l'objectif global d'économie achats au niveau des ministères. Un objectif global de 400 millions d'euros a été fixé sur le périmètre Etat dans son ensemble. Dans la mesure où l'assiette et le volume de dépense du ministère sont les mêmes qu'en 2019, l'objectif précédent peut être considéré comme une base de référence à maintenir. Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, les marchés interministériels ne font plus partie du périmètre pris en compte. Enfin, la mise en place du système d'information APPACH a été l'occasion de mobiliser davantage le réseau des acheteurs sur les enjeux de la performance achat. En effet, bien que la saisie de la performance restera en grande partie centralisée par la Mission des achats (marchés nationaux et d'administration centrale), les académies devront déclarer, pour la première fois en 2021, la performance qu'elles réalisent sur leurs propres marchés. Jusqu'alors, des fichiers détaillant les gains potentiels identifiés étaient transmis par les académies, mais les calculs et l'explication de la méthode relevaient de la Mission des achats.

Les gains relatifs à l'année 2020 ne seront connus en principe qu'au printemps 2021 dans le cadre d'échanges avec la DAE, dans le cadre de l'audit qu'elle réalise chaque année.

Pour 2018, les gains d'achats se sont élevés à 14,65 M€ (contre une prévision de 16 M€). Le domaine « informatique et télécoms » contribue à hauteur de 70 % de ces gains, suivi par le domaine « Biens immobiliers et travaux de construction » qui représente 11 %.

En 2019, le résultat de 10,6 M€, est lié en grande partie au travail réalisé sur des marchés de fourniture de licences informatiques et sur des marchés de prestations informatiques.

En 2020, les achats informatiques occupent toujours une place prépondérante, à la fois dans le volume d'achat global (36 % des dépenses d'achat du ministère) comme dans le résultat de performance économique, auquel ils contribuent à hauteur de 80 %. Parmi les principaux marchés générateurs d'économies achats en 2020, peuvent être cités les marchés de :

- prestations d'assistance à la planification et au pilotage de projets/produits informatiques ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour le système d'information des ressources humaines ;
- prestations de tierce maintenance applicative et prestations associées pour les applications existantes et à venir du portail GALAXIE (dédié aux personnels de l'enseignement supérieur) ;
- fourniture, livraison et maintenance de robots de téléprésence et de dispositifs motorisés pour les élèves ;
- mise en œuvre et délivrance d'une certification en anglais pour les étudiants de licence, BTS et DUT ;

prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études et d'expertises pour la conception, la mise en œuvre et l'accompagnement des projets liés à la transformation numérique ;

- location et maintenance d'une presse numérique, de copieurs de production haut volume polychromes, de matériels annexes et acquisition et maintenance d'une assembleuse.

Sous réserve de la validation de la DAE, le résultat sur les marchés notifiés en 2020 s'élève à 2,49 M€, auquel s'ajoute le *pro rata temporis* 2020 des marchés notifiés en 2019 qui s'élève à 4,18 M€. Le résultat global estimé pour 2020 s'élève ainsi à 6,67 M€.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>						
<i>Consommation 2020</i>						
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	436 200 043 501 144 390				436 200 043 501 144 390	436 240 043
02 – Évaluation et contrôle	77 110 295 92 875 797	6 073 381 7 793 796	70 448	888 970	83 183 676 101 629 011	83 273 676
03 – Communication	9 646 019 11 238 283	4 414 171 4 465 867		18 833	14 060 190 15 722 982	14 060 190
04 – Expertise juridique	11 070 837 17 619 624	5 979 908 7 536 910			17 050 745 25 156 535	17 050 745
05 – Action internationale	5 109 775 6 318 013	245 298 565 445		2 203 543 1 278 470	7 558 616 8 161 929	7 558 616
06 – Politique des ressources humaines	616 289 250 507 742 836	98 328 415 80 025 231		1 478 135	714 617 665 589 246 202	721 607 665
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		152 578 457 150 704 275			152 578 457 150 704 275	152 578 457
08 – Logistique, système d'information, immobilier	275 677 708 287 195 031	277 363 199 322 070 217	177 487 282 112 448 674	2 500 000 14 694 298	733 028 189 736 408 219	734 408 189
09 – Certification	173 855 866 92 950 305	31 612 560 13 074 305		668 224	205 468 426 106 692 833	205 468 426
10 – Transports scolaires		146 539		3 322 845 3 051 416	3 322 845 3 197 955	3 322 845
Total des AE prévues en LFI	1 604 959 793	576 595 389	177 487 282	8 026 388	2 367 068 852	2 375 568 852
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+106 319	+7 080 802 (hors titre 2)			+7 187 121	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-70 539 113	+180 680 180 (hors titre 2)			+110 141 067	
Total des AE ouvertes	1 534 526 999	949 870 040 (hors titre 2)			2 484 397 039	
Total des AE consommées	1 517 084 279	586 382 586	112 519 121	22 078 345	2 238 064 331	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>						
<i>Consommation 2020</i>						
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	436 200 043 501 144 390				436 200 043 501 144 390	436 240 043
02 – Évaluation et contrôle	77 110 295 92 875 797	6 073 381 7 931 783	34 550	893 350	83 183 676 101 735 481	83 273 676
03 – Communication	9 646 019 11 238 283	4 414 171 4 663 055		18 833	14 060 190 15 920 170	14 060 190
04 – Expertise juridique	11 070 837 17 619 624	5 979 908 7 533 561			17 050 745 25 153 185	17 050 745
05 – Action internationale	5 109 775 6 318 013	245 298 577 342		2 203 543 1 232 588	7 558 616 8 127 943	7 558 616

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
06 – Politique des ressources humaines	616 289 250 507 742 836	90 813 415 69 293 843			873 323	714 092 665 577 910 002
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		152 578 457 150 704 275				152 578 457 150 704 275
08 – Logistique, système d'information, immobilier	275 677 708 287 195 031	261 976 427 279 185 097	62 860 280 112 983 302	2 500 000 20 217 827		603 014 415 699 581 258
09 – Certification	173 855 866 92 950 305	31 612 560 10 956 037		664 887		205 468 426 104 571 228
10 – Transports scolaires		147 687		3 322 845 3 051 043		3 322 845 3 198 731
Total des CP prévus en LFI	1 604 959 793	553 693 617	62 860 280	8 026 388	2 229 540 078	2 238 040 078
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+106 319		+7 080 802 (hors titre 2)			+7 187 121
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-70 539 113		+56 606 282 (hors titre 2)			-13 932 831
Total des CP ouverts	1 534 526 999		688 267 369 (hors titre 2)			2 222 794 368
Total des CP consommés	1 517 084 279	530 992 680	113 017 852	26 951 851	2 188 046 662	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	431 857 140 493 827 289	688				431 857 140	431 879 140 493 827 976
02 – Évaluation et contrôle	77 600 534 86 369 812	5 762 528 7 916 984	10 380	758 846		83 363 062	83 453 062 95 056 022
03 – Communication	9 706 526 11 204 122	4 414 171 3 972 258		23 007		14 120 697	14 120 697 15 199 387
04 – Expertise juridique	11 151 278 18 217 724	5 979 908 7 374 699				17 131 186	17 131 186 25 592 423
05 – Action internationale	5 134 957 6 388 763	6 181 722 6 645 114		2 203 543 1 550 400		13 520 222	13 520 222 14 584 277
06 – Politique des ressources humaines	630 009 541 534 472 830	96 738 800 85 134 704		-751 893		726 748 341	733 133 341 618 855 641
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		158 078 457 156 751 487				158 078 457	158 078 457 156 751 487
08 – Logistique, système d'information, immobilier	275 685 903 285 438 177	258 841 316 268 171 380	109 036 915 127 071 912	10 000 000 41 718 308	-198 450	653 564 134	693 134 784 722 201 327
09 – Certification	174 345 862 141 092 740	30 500 000 29 821 660		3 251 785		204 845 862	204 845 862 174 166 185
10 – Transports scolaires		187 387		3 322 845 2 947 487		3 322 845	3 322 845 3 134 874
Total des AE prévues en LFI	1 615 491 741	566 496 902	109 036 915	15 526 388	0	2 306 551 946	2 352 619 596
Total des AE consommées	1 577 011 456	565 976 361	127 082 292	49 497 940	-198 450		2 319 369 599

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>							
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	431 857 140 493 827 289	688				431 857 140	431 879 140 493 827 976
02 – Évaluation et contrôle	77 600 534 86 369 812	5 762 528 8 013 093	10 380	758 846		83 363 062	83 453 062 95 152 131
03 – Communication	9 706 526 11 204 122	4 414 171 5 026 038		23 007		14 120 697	14 120 697 16 253 167
04 – Expertise juridique	11 151 278 18 217 724	5 979 908 7 382 261				17 131 186	17 131 186 25 599 985
05 – Action internationale	5 134 957 6 388 763	6 181 722 6 648 402		2 203 543 1 550 343		13 520 222	13 520 222 14 587 508
06 – Politique des ressources humaines	630 009 541 534 472 830	96 738 800 84 859 510		-746 535		726 748 341	733 133 341 618 585 805
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		158 078 457 156 751 487				158 078 457	158 078 457 156 751 487
08 – Logistique, système d'information, immobilier	275 685 903 285 438 177	266 448 959 249 740 513	78 310 280 104 890 033	2 500 000 26 140 755	1 550	622 945 142	662 515 792 666 211 028
09 – Certification	174 345 862 141 092 740	30 500 000 29 492 263		3 251 785		204 845 862	204 845 862 173 836 788
10 – Transports scolaires		186 239		3 322 845 2 947 487		3 322 845	3 322 845 3 133 726
Total des CP prévus en LFI	1 615 491 741	574 104 545	78 310 280	8 026 388	0	2 275 932 954	2 322 000 604
Total des CP consommés	1 577 011 456	548 100 493	104 900 413	33 925 689	1 550		2 263 939 602

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 577 011 456	1 604 959 793	1 517 084 279	1 577 011 456	1 604 959 793	1 517 084 279
Rémunérations d'activité	968 159 987	984 246 119	912 970 102	968 159 987	984 246 119	912 970 102
Cotisations et contributions sociales	571 653 925	587 610 606	569 879 758	571 653 925	587 610 606	569 879 758
Prestations sociales et allocations diverses	37 197 543	33 103 068	34 234 420	37 197 543	33 103 068	34 234 420
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	565 976 361	576 595 389	586 382 586	548 100 493	553 693 617	530 992 680
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	394 392 861	424 016 932	421 527 923	376 466 994	401 115 160	365 858 104
Subventions pour charges de service public	171 583 500	152 578 457	164 854 663	171 633 500	152 578 457	165 134 576
Titre 5 – Dépenses d'investissement	127 082 292	177 487 282	112 519 121	104 900 413	62 860 280	113 017 852
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	90 608 872	177 487 282	63 232 386	62 867 460	62 860 280	68 283 177
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	36 473 421	0	49 286 735	42 032 953	0	44 734 675
Titre 6 – Dépenses d'intervention	49 497 940	8 026 388	22 078 345	33 925 689	8 026 388	26 951 851
Transferts aux ménages	-2 958 495	0	176 300	-2 960 007	0	170 304
Transferts aux entreprises	1 122 029	0	1 279 190	1 146 530	0	1 224 190
Transferts aux collectivités territoriales	43 541 396	5 822 845	14 313 225	27 910 317	5 822 845	19 945 954

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Transferts aux autres collectivités	7 793 009	2 203 543	6 309 630	7 828 850	2 203 543	5 611 403
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-198 450	0	0	1 550	0	0
Prêts et avances	1 550	0	0	1 550	0	0
Dotations en fonds propres	-200 000	0	0	0	0	0
Total hors FdC et AdP		2 367 068 852			2 229 540 078	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-70 432 794			-70 432 794	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+187 760 981			+63 687 084	
Total*	2 319 369 599	2 484 397 039	2 238 064 331	2 263 939 602	2 222 794 368	2 188 046 662

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel	85 786	90 000	106 319	85 786	90 000	106 319
Autres natures de dépenses	17 204 499	8 410 000	7 080 802	17 204 499	8 410 000	7 080 802
Total	17 290 285	8 500 000	7 187 121	17 290 285	8 500 000	7 187 121

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		171 295		171 295				
03/2020		214 456		214 456				
04/2020		137 484		137 484				
05/2020		78 588		78 588				
06/2020		323 683		323 683				
07/2020		231 097		231 097				
08/2020		79 029		79 029				
09/2020		135 316		135 316				
10/2020		153 262		153 262				
11/2020		245 833		245 833				
12/2020		103 776		103 776				

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2021		21 929		21 929				
Total		1 895 748		1 895 748				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		9 907		9 907				
03/2020		7 295		7 295				
04/2020	68 309	66	68 309	66				
05/2020		2 828		2 828				
06/2020		11 539		11 539				
07/2020	38 010	358 117	38 010	358 117				
08/2020		27 716		27 716				
09/2020		3 914 642		3 914 642				
10/2020		66 212		66 212				
11/2020		104 231		104 231				
12/2020		682 500		682 500				
Total	106 319	5 185 053	106 319	5 185 053				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/09/2020	356 943		356 943					
Total	356 943		356 943					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		132 305 246						
Total		132 305 246						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		37 693 074		54 281 872				
Total		37 693 074		54 281 872				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/03/2020		8 924 738		4 714 433				
Total		8 924 738		4 714 433				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020	942 957	823 105	942 957	1 223 105				
24/11/2020		1 438 286		1 438 286	268 704		268 704	
Total	942 957	2 261 391	942 957	2 661 391	268 704		268 704	

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					71 570 309	504 269	71 570 309	5 051 414
Total					71 570 309	504 269	71 570 309	5 051 414

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	1 406 219	188 265 250	1 406 219	68 738 498	71 839 013	504 269	71 839 013	5 051 414

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	436 200 043 501 144 390		436 240 043 501 144 390	436 200 043 501 144 390		436 240 043 501 144 390
02 – Évaluation et contrôle	77 110 295 92 875 797	6 073 381 8 753 213	83 273 676 101 629 011	77 110 295 92 875 797	6 073 381 8 859 683	83 273 676 101 735 481
03 – Communication	9 646 019 11 238 283	4 414 171 4 484 700	14 060 190 15 722 982	9 646 019 11 238 283	4 414 171 4 681 887	14 060 190 15 920 170
04 – Expertise juridique	11 070 837 17 619 624	5 979 908 7 536 910	17 050 745 25 156 535	11 070 837 17 619 624	5 979 908 7 533 561	17 050 745 25 153 185
05 – Action internationale	5 109 775 6 318 013	2 448 841 1 843 916	7 558 616 8 161 929	5 109 775 6 318 013	2 448 841 1 809 930	7 558 616 8 127 943
06 – Politique des ressources humaines	616 289 250 507 742 836	98 328 415 81 503 366	721 607 665 589 246 202	616 289 250 507 742 836	90 813 415 70 167 165	714 092 665 577 910 002
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		152 578 457 150 704 275	152 578 457 150 704 275		152 578 457 150 704 275	152 578 457 150 704 275
08 – Logistique, système d'information, immobilier	275 677 708 287 195 031	457 350 481 449 213 188	734 408 189 736 408 219	275 677 708 287 195 031	327 336 707 412 386 227	604 394 415 699 581 258
09 – Certification	173 855 866 92 950 305	31 612 560 13 742 529	205 468 426 106 692 833	173 855 866 92 950 305	31 612 560 11 620 924	205 468 426 104 571 228
10 – Transports scolaires		3 322 845 3 197 955	3 322 845 3 197 955		3 322 845 3 198 731	3 322 845 3 198 731
Total des crédits prévus en LFI *	1 604 959 793	762 109 059	2 367 068 852	1 604 959 793	624 580 285	2 229 540 078
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-70 432 794	+187 760 981	+117 328 187	-70 432 794	+63 687 084	-6 745 710
Total des crédits ouverts	1 534 526 999	949 870 040	2 484 397 039	1 534 526 999	688 267 369	2 222 794 368
Total des crédits consommés	1 517 084 279	720 980 052	2 238 064 331	1 517 084 279	670 962 383	2 188 046 662
Crédits ouverts - crédits consommés	+17 442 720	+228 889 988	+246 332 708	+17 442 720	+17 304 986	+34 747 706

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 13 235 775 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 604 959 793	771 283 879	2 376 243 672	1 604 959 793	633 755 105	2 238 714 898
Amendements	0	-9 174 820	-9 174 820	0	-9 174 820	-9 174 820
LFI	1 604 959 793	762 109 059	2 367 068 852	1 604 959 793	624 580 285	2 229 540 078

La différence entre le projet de loi de finances (PLF) et la loi de finances initiale fait suite à l'adoption de deux amendements :

- L'amendement n° II-23 d'un montant de - 5 122 342 € en AE=CP. Cet amendement se compose d'une majoration (127 658 €) correspondant à la revalorisation des indemnités de repas et d'une minoration (5 250 000 €) ;
- L'amendement n° 1075 d'un montant de - 4 052 478 € en AE=CP, correspondant au transfert d'une partie des missions de l'ONISEP vers les DRONISEP en régions.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Divers mouvements réglementaires ont modifié le montant des crédits ouverts :

Hors Titre 2 :

- Un transfert de crédits entrant, d'un montant de +1 284 620 € en AE=CP hors titre 2, a été réalisé du programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de la mission « Travail et emploi » à destination du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ». Le transfert a été destiné au financement des développements informatiques nécessaires pour la mise en œuvre de l'obligation de formation ;
- Un transfert de crédits entrant, d'un montant de +153 666 € en AE= CP hors titre 2, a été réalisé du programme 351 « Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines » de la mission « Action et transformation publiques » à destination du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ». Le transfert a permis le financement d'une partie du transfert des compétences de l'ONISEP aux régions ;
- D'autres transferts sont intervenus sur le hors-titre 2 :
 - Transfert sortant de – 15 000 € à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », en faveur de la dématérialisation des démarches Open source ;
 - Transfert sortant de – 242 982 € pour l'hébergement des serveurs à destination du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ;
 - Transfert sortant de – 26 863 € pour l'application Jitsi, à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
 - Transfert sortant de – 111 783 € au titre des prestations informatiques interministérielles, à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » ;
 - Transfert sortant de – 441 482 € pour l'hébergement informatique d'Osny, à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » ;
 - Transfert entrant de +50 000 €, en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », au titre du financement du recueil de données sur la santé des élèves ;
 - Transfert entrant de +393 600 €, au titre du livret scolaire unique Lycée, en provenance du programme 143 « Enseignement technique agricole » de la mission « Enseignement scolaire » ;
 - Transfert entrant de +409 528 € pour les frais de fonctionnement des recteurs délégués, en provenance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » ;
 - Transfert entrant de +808 087 € au titre de la suppression des chancelleries en provenance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » ;

- Un transfert entrant de 400 000 €, uniquement en CP, en provenance du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer », destiné au financement de la 1ère tranche d'un institut de réussite éducative à Saint-Pierre et Miquelon.

Titre 2 :

- Un transfert de crédits sortant, d'un montant de -298 704 € en AE=CP de titre 2, a été réalisé du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » vers le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ». Il a permis le financement des formations, assurées au premier semestre 2020, des chefs de centre et de leurs adjoints dans le cadre du service national universel (SNU) ;
- Un transfert de crédits entrant, d'un montant de +60 000 € en AE et CP et de +1 ETPT de titre 2, a été réalisé du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » vers le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ». Il a été destiné au financement du remboursement des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet;
- Divers transferts ont été opérés sur le titre 2, en AE=CP, avec le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » :
 - Transfert sortant de – 236 797 € et -3 ETPT pour le renforcement de Parcoursup ;
 - Transfert sortant de – 217 190 € et -1 ETPT pour la mise en place des équipes des recteurs délégués ;
 - Transfert entrant de +507 829 € et +8 ETPT au titre de la suppression des chancelleries ;
 - Transfert entrant de +650 012 € et +9 ETPT pour la mise en place des équipes des recteurs délégués.
- Un transfert entrant de 209 103 € au titre de l'indicateur d'insertion des apprentis et lycéens à partir du programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » (FTAP) de la mission « Action et transformation publiques ».

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Des arrêtés de rattachement de fonds de concours ont abondé les crédits T2 du programme à hauteur de 106 319 € en AE et CP et les crédits hors T2 à hauteur de 5 185 054 €. Les fonds de concours se répartissent de la manière suivante :

- 1-1-00170 « participation de la commission européenne au financement de travaux d'information sur l'éducation » : 348 845 € ;
- 1-1-00331 « participation de la commission européenne aux dépenses de personnels de l'antenne France d'Eurycide » : 106 319 € ;
- 1-1-00406 « Erasmus+ (P214) programme européen » : 461 165 € ;
- 1-2-00038 « participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'intégration (programme 2) » : 4 000 167 € ;
- 1-2-00290 « participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies » : 132 023 € ;
- 1-2-00387 « investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » : 198 788 € ;
- 1-2-00442 « investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative (P214) » : 25 894 € ;
- 1-3-00883 « participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (réservé aux versements effectués par des tiers résidents en outre-mer, étranger et Europe hors UE) » : 11 123 € ;
- 1-2-00546 « participations à des dépenses d'investissements » : 7 049 €.

Les attributions de produits se sont élevés à 1 873 819 € en AE = CP :

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 2-2-00034 « recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (y compris l'Ecole supérieure de l'Education nationale et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) » : 1 641 973 € ;
- 2-2-00704 « produits de cession de biens immobiliers » : 225 210 € ;
- 2-3-00699 « produits de cession de biens mobiliers » : 6 636 €.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	7 915 999	24 167 072	32 083 071	7 915 999	18 599 921	26 515 920
Surgels	0	23 500 000	23 500 000	0	0	0
Dégels	0	-47 162 803	-47 162 803	0	-13 548 507	-13 548 507
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	7 915 999	504 269	8 420 268	7 915 999	5 051 414	12 967 413

Au titre de l'année 2020, la mise en réserve de crédits a été effectuée conformément aux dispositions prévues par la circulaire n°1BE-19-3842 du 12 décembre 2019 de la direction du budget : le taux de mise en réserve sur les dotations de titre 2 (dépenses de personnel) a été fixé à 0,5 % et à 4 % sur les dotations des autres titres. La part des subventions pour charges de service public aux opérateurs de l'enseignement scolaire consacrée à la rémunération des personnels a bénéficié d'un taux de mise en réserve de 0,5 %.

Pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire, la réserve de précaution et les surgels inscrits sur le programme ont été dégelés, sur le hors-titre 2, à hauteur de 47 162 803 d'autorisations d'engagement et de 13 548 507€ de crédits de paiements. Le solde (soit 504 269 € en AE et 5 051 414 € en CP) a donné lieu à annulation par la loi n°2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020.

- *Une mesure de fongibilité asymétrique au titre des frais de gestion de l'allocation d'aide au retour à l'emploi :*

L'annexe du 23 novembre 2017 à la convention du 2 septembre 2011 conclue entre le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et Pôle emploi a acté le transfert de la gestion de l'indemnisation du chômage des agents relevant du MENJS dans le cadre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).

Pour assurer la gestion de ces dossiers, Pôle emploi facture au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports des frais correspondant à 1,1% des montants versés.

Les frais s'élèvent à 1,9 M€ pour 2020 et correspondent à l'activité de 35 emplois ATSS repris sur les BOP du programme 214. Un mouvement de fongibilité a été réalisé le 25 novembre 2020 pour ce même montant.

- *Une mesure de fongibilité asymétrique au titre du schéma de fin de gestion :*

Un mouvement de fongibilité a été réalisé à hauteur de 11 335 775 €. Le ministère a constaté une économie sur le titre 2 en lien avec la crise sanitaire et une augmentation des besoins sur le hors-titre 2 pour prendre en charge des dépenses supplémentaires liées à la crise.

La mesure a ainsi permis de financer l'achat par le ministère d'un million de tests antigéniques. Ces tests s'accompagnent d'équipements de protection individuels (EPI) et de frais d'acheminement vers nos services. La dépense se décompose de la manière suivante : 5,8 M€ pour les tests, 5 M€ pour les EPI et 0,5 M€ pour les frais d'acheminement.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1106 – Enseignants du 1er degré	0,00	37,00	37,00	0,00	33,43	-3,57
1107 – Enseignants du 2nd degré	0,00	144,00	172,00	0,00	140,00	-32,00
1109 – Enseignants chercheurs et assimilés	0,00	3,00	5,00	0,00	2,00	-3,00
1110 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0,00	752,00	884,00	0,00	632,00	-252,00
1111 – Personnels d'encadrement	0,00	1 689,00	1 887,00	+1,00	1 723,00	-165,00
1112 – Personnels administratif, technique et de service	+1,00	22 380,00	23 263,00	+13,00	21 055,00	-2 221,00
1113 – Personnels des bibliothèques et des musées	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	+1,00
Total	+1,00	25 005,00	26 248,00	+14,00	23 586,43	-2 675,57

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1106 – Enseignants du 1er degré	0,00	0,00	-3,57	0,00	0,00	0,00
1107 – Enseignants du 2nd degré	0,00	0,00	-4,00	0,00	0,00	0,00
1109 – Enseignants chercheurs et assimilés	0,00	0,00	-1,00	0,00	0,00	0,00
1110 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0,00	+1,00	-118,47	-2,53	+2,47	-5,00
1111 – Personnels d'encadrement	0,00	+30,00	-7,66	+10,66	-6,67	+17,33
1112 – Personnels administratif, technique et de service	0,00	+169,00	-1 332,60	-173,40	-166,73	-6,67
1113 – Personnels des bibliothèques et des musées	0,00	0,00	+1,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	+200,00	-1 466,30	-165,27	-170,93	+5,66

Les consommations retracées dans ces tableaux, exprimées en ETPT, intègrent l'effet en 2020 des mesures intervenues à la rentrée scolaire 2019 (2/3 d'année), l'effet des mesures intervenues à la rentrée scolaire 2020 (1/3 d'année) ainsi que l'impact des mesures intervenues en 2020 en année pleine (transferts).

Les consommations en ETPT traduisent, au-delà de l'impact des schémas d'emplois, un effet frictionnel variable d'une année sur l'autre lié à des variations saisonnières (sous consommation des contractuels pendant les vacances scolaires).

Dans la colonne « Mesures de transfert » sont comptabilisés en ETPT les transferts réalisés, le cas échéant, en 2019. Les transferts qui visent à ajuster les plafonds d'emplois par catégorie en fonction du constat des exécutions antérieures n'ont pas d'effet sur l'évolution des consommations.

La colonne 8 « Corrections techniques » prend en compte les changements de périmètre dans les décomptes opérés par catégorie d'emplois entre 2019 et 2020. Cette année, celle-ci visent également à corriger les écarts de

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

consommations d'emplois infra annuels liés à la crise sanitaire (moins mobilisation de remplaçants, recrutements différés...).

Ces changements de périmètre font l'objet, lorsqu'il s'agit d'un mouvement pérenne, de corrections techniques dans la LFI 2021.

L'écart à la LFI en tenant compte des transferts intervenus en gestion est de -2 676 ETPT soit -10,2 % du plafond du programme. Il s'explique principalement par :

- une sous-consommation des apprentis en lien avec l'arrêt du dispositif ;
- une sous-consommation d'origine frictionnelle liée au rythme de recrutement des contractuels, renforcée en période de crise sanitaire.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	(en ETP)	
							Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1110 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	47,00	40,00	9,00	32,00	0,00	9,00	-15,00	0,00
1111 – Personnels d'encadrement	11,00	8,00	9,00	63,00	0,00	9,00	+52,00	0,00
1112 – Personnels administratif, technique et de service	622,00	529,00	9,00	602,00	0,00	9,00	-20,00	0,00
Total	680,00	577,00		697,00	0,00		+17,00	0,00

Les personnels du programme « soutien de la politique de l'éducation nationale » participent à la conduite des politiques éducatives et à leur évaluation, aux expertises et au fonctionnement des services exerçant des fonctions d'état-major (services centraux et déconcentrés) et à la gestion des ressources humaines. Les différentes catégories d'emplois du programme participent à des degrés divers à ces missions.

Le solde des entrées/sorties s'élève à +17 ETP pour un schéma d'emplois à + 4 ETP (0 en LFI, + 4 ETP transférés du programme 141 au programme 214).

SORTIES RÉALISÉES EN 2020

Les sorties sont inférieures aux prévisions de la LFI de 52 ETP en lien avec des départs en retraite moindres que ceux prévus en LFI.

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2020

Les entrées réalisées sur ce programme s'élèvent à 697 ETP contre 732 ETP inscrit en LFI (-35 ETP), en lien avec des entrées inférieures aux prévisions de la LFI pour la catégorie « personnels administratifs, technique et de service » (-76 ETP) et supérieures pour les catégories « personnels d'encadrement » (+ 9 ETP) et « personnels d'accompagnements » (+32 ETP).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Administration centrale	2 636,00	2 583,00	0,00	0,00	0,00	2 561,00
Services régionaux	23 541,00	20 937,43	200,00	0,00	-1 466,30	20 722,00
Opérateurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	71,00	66,00	0,00	0,00	0,00	69,00
Total	26 248,00	23 586,43	200,00	0,00	-1 466,30	23 352,00

Dans la rubrique « Autres » figurent les emplois de l'Institut des hautes études de l'éducation nationale et de la formation (IH2EF), service à compétence nationale, dont les personnels sont rémunérés par l'administration centrale.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	7 239,00	7 290,00
02 – Évaluation et contrôle	1 030,00	966,00
03 – Communication	173,00	179,00
04 – Expertise juridique	230,00	235,00
05 – Action internationale	72,00	74,00
06 – Politique des ressources humaines	11 346,00	8 761,43
08 – Logistique, système d'information, immobilier	4 757,00	4 660,00
09 – Certification	1 401,00	1 421,00
Total	26 248,00	23 586,43
Transferts en gestion		+14,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 556

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	968 159 987	984 246 119	912 970 102
Cotisations et contributions sociales	571 653 925	587 610 606	569 879 758
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	428 501 803	448 671 535	428 395 792
– Civils (y.c. ATI)	427 612 399	448 671 535	427 720 449
– Militaires	903 296		678 056
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
– <i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)</i>	-13 892		-2 713
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	143 152 122	138 939 071	141 483 965
Prestations sociales et allocations diverses	37 197 543	33 103 068	34 234 420
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 577 011 456	1 604 959 793	1 517 084 279
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	1 148 509 653	1 156 288 258	1 088 688 487
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>		90 000	

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DES PENSIONS

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions s'est élevé à 428,4 M€, dont 425,9 M€ au titre des pensions civiles (taux de 74,30 %) et 1,9 M€ au titres des allocations temporaires d'invalidité (taux de 0,32 %).

L'écart à la LFI sur le CAS (-20,2 M€) représentant 4,5 % des crédits inscrits à ce titre s'explique notamment par un écart de socle sur le CAS, entre le CAS 2019 retenu lors de l'élaboration de la LFI et la consommation du CAS constatée en 2019.

PRESTATIONS SOCIALES EMPLOYEUR

Le montant de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) s'élève à 6,5 M€, en baisse de 2 M€ par rapport à 2019.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	1 159,43
Exécution 2019 hors CAS Pensions	1 148,51
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	9,84
Débasage de dépenses au profil atypique :	1,08
– GIPA	-0,02
– Indemnisation des jours de CET	-2,13
– Mesures de restructuration	
– <i>Autres dépenses de masse salariale</i>	3,23
Impact du schéma d'emplois	-2,58
EAP schéma d'emplois 2019	-3,68
Schéma d'emplois 2020	1,10
Mesures catégorielles	9,59
Mesures générales	0,07
Rebasage de la GIPA	0,07
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	3,54
GVT positif	6,24
GVT négatif	-2,70
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	14,43
Indemnisation des jours de CET	2,07
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	12,36

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Autres variations des dépenses de personnel	-95,79
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	-95,79
Total	1 088,69

La ligne « débasage de dépenses au profil atypique » (+3,2 M€) correspond notamment au paiement de l'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat en 2019 (+0,02 M€), aux rétablissements de crédits (+4,5 M€), aux retenues pour grèves constatées en 2019 (+0,2 M€) ainsi qu'aux mouvements de fongibilités vers le hors titre 2 (-1,5 M€).

Le GVT solde s'élève à 3,5 M€ (hors CAS pensions), correspondant à 0,32 % de la masse salariale du programme. Le GVT positif (6,2 M€ hors CAS pensions), soit 0,57% de la masse salariale, est compensé pour partie par le GVT négatif pour un montant de -2,7 M€ hors CAS pensions, soit 0,25 % de la masse salariale.

La ligne « rebasage des dépenses au profil atypique – hors GIPA » (14,4 M€) correspond à une atténuation de dépenses en 2020 liée aux retenues pour faits de grèves (-0,4 M€), aux rétablissements de crédits (-3,7 M€). Cette ligne retrace également la dépense relative au paiement de la prime exceptionnelle COVID (+3,2 M€), ainsi qu'aux mouvements de fongibilité intervenus en fin de gestion (+13,2 M€) afin de financer diverses dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire (achats de matériels et de tests antigéniques).

La ligne « Autres variations » des dépenses de personnel (-95,8 M€) correspond principalement aux impacts de la crise sanitaire, engendrant des économies au titre des indemnités et vacations de jurys des examens et concours (-62,2 M€) résultant des reports de sessions d'examens et de concours du fait de la crise sanitaire.

A ces éléments conjoncturels s'ajoutent une moindre dépense sur l'apprentissage (-13,4 M€) liée à la mise en extinction progressive du dispositif au profit de la montée en charge de celui de la préprofessionnalisation et diverses variations par rapport à la dépense 2019 pour un montant de -15,3 M€ (rémunérations, autres vacations, cotisations, prestations).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1110 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	34 871	44 844	48 296	27 577	38 645	41 202
1111 – Personnels d'encadrement	69 314	78 662	85 061	61 844	69 963	75 512
1112 – Personnels administratif, technique et de service	32 580	37 359	39 131	28 262	32 411	33 736

Les coûts globaux sont calculés à partir du plafond d'emplois de chaque catégorie, sur l'ensemble des dépenses exécutées en 2020, hors prestations sociales, heures supplémentaires et vacations du dispositif de l'accompagnement qui peuvent être versées à des personnes émergeant sur les autres programmes de la mission.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						109 480	164 220
Création du corps de l'inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche (IGESR)	283	A	Inspecteurs	09-2019	8	109 480	164 220

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						4 542 225	4 620 185
Accompagnement des mesures issues de l'agenda social		A	Tous corps	09-2020	4	38 980	116 940
Mise en œuvre du protocole parcours carrière et rémunération	21 000	A B	Corps enseignants	01-2020	12	4 503 245	4 503 245
Mesures indemnitaires						4 933 943	4 933 943
Accompagnement des mesures issues de l'agenda social		A B C	Tous corps	01-2020	12	4 933 943	4 933 943
Total						9 585 648	9 718 348

Une enveloppe de 5,4 M€ était prévue en LFI pour l'ensemble des mesures de revalorisation. 9,5 M€ ont été exécutés au titre de cette enveloppe.

Cette enveloppe a permis en particulier la poursuite du déploiement du protocole parcours, carrières et rémunérations et l'accompagnement de la réforme territoriale des académies.

La dépense exécutée comprend celle liée à l'indemnisation exceptionnelle des enseignants pour l'évaluation des épreuves communes de contrôle continu dans le cadre de la réforme du baccalauréat, initialement budgétée sur les programmes 139 et 141.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

CYCLADES

Le projet CYCLADES vise à améliorer, étendre le périmètre et remplacer progressivement le système d'information "OCEAN" (gestion des examens et des concours de recrutement des personnels du MENJS-MESRI) dont certaines des technologies sur lesquelles il s'appuie sont devenues obsolètes (Informix 4GL).

La trajectoire initiale a été revue en mai 2017, avec un allongement d'une année, dû à la mise en place de la réforme du brevet des collèges. Cet allongement a été plébiscité par tous les acteurs afin de sécuriser la trajectoire future du système d'information pour la mise en œuvre des réformes en cours.

Réalisations 2020 :

L'année 2020 correspond à la fin du palier 8 et au début du palier 9 de CYCLADES.

En termes de réalisations, cela s'est traduit par :

- la généralisation du bac professionnel ;
- la mise en place de la réforme du baccalauréat pour l'année de première. L'année de terminale est intégrée sur la session 2020/2021 ;
- la généralisation de l'utilisation du module de dématérialisation des corrections (Santorin) pour les examens-concours ;
- la gestion de près de 2 millions de candidats sur CYCLADES pour le palier 8.

Différents ajustements ont été opérés en 2020, en raison de la situation sanitaire qui a nécessité une modification de la feuille de route et de nombreux développements initialement non prévus.

La trajectoire CYCLADES a été directement impactée par la crise sanitaire. Des évolutions en liaison avec la réforme du baccalauréat ont été réalisées en tout ou partie ainsi que des évolutions qui n'étaient pas prévues initialement, dans le cadre d'un palier spécifique (« Palier COVID »).

La trajectoire budgétaire a été respectée. Une partie des travaux a été reportée à 2021, notamment les extensions du service d'attestation numérique des diplômes (SAND) à l'enseignement supérieur et au ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'application SANTORIN (dématérialisation des corrections) a été fiabilisée et améliorée dans la perspective d'une croissance de son utilisation pour les examens et pour les concours.

On constate une forte progression de la dématérialisation des corrections de copies avec 3 millions de copies numérisées et 48 365 correcteurs. Cette dématérialisation a essentiellement porté sur la correction des épreuves anticipées du BAC et les concours de l'administration territoriale de l'État (ATE), des autres ministères (AMN) et des enseignants du 1^{er} degré (CE1). L'application OCEAN reste fortement utilisée pour les épreuves de BEP, CAP, BTS et brevets professionnels. L'impact COVID s'est également traduit par la nécessité de procéder à d'importants ajustements sur OCEAN.

La mise en œuvre de mesures liées à la crise sanitaire, le décalage d'une année dans la bascule des concours enseignants second degré de OCEAN vers CYCLADES et la prise en charge des concours de recrutement Jeunesse et Sports se traduisent par un glissement de charges sur 2021 et 2022, qui marquera la fin de la trajectoire. Cette trajectoire inclut la prise en charge de la réforme de la voie professionnelle et la prise en charge de la réforme de concours.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Année de lancement du projet	2010
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle principale	Examens et Concours

Année de lancement du projet	2010
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle principale	Examens et Concours

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	17,38	16,87	2,57	2,71	4,70	4,76	8,08	8,08	6,04	5,91	9,83	9,83	13,52	13,97	54,04	54,04
Titre 2	7,95	7,95	2,41	2,41	2,22	2,22	2,46	2,46	1,81	1,81	2,80	2,80	3,85	3,85	21,04	21,04
Total	25,33	24,82	4,98	5,12	6,92	6,98	10,54	10,54	7,85	7,71	12,63	12,63	17,37	17,82	75,08	75,08

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,50	75,08	+500,62 %
Durée totale en mois	84	165	+96,43 %

Le coût et la durée du projet CYCLADES suivent la méthodologie définie par l'arrêté du 14 novembre 2014 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'Etat. En 2012, ce coût présenté et validé par la DINSIC était de 38,5 M€. L'indicateur de performance ne prenait en compte initialement que les dépenses HT2 de réalisation, accompagnement au changement et assistance à la maîtrise d'ouvrage soit 12,5 M€.

La trajectoire budgétaire (coût et durée) présentée tient compte des effets des différentes réformes pour les examens (DNB 2017 et Baccalauréat général et technologique 2021). Elle inclut également le coût prévisionnel pour le maintien en conditions opérationnelles (MCO) pour deux ans.

L'intégration des concours jeunesse et sport sur le palier 9, les aménagements liés aux contraintes sanitaires (développement massif de la visioconférence) et l'intégration d'une partie de la banque nationale de sujets (BNS) devront être analysés pour en mesurer les éventuels impacts budgétaires.

n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Les travaux préparatoires au projet (sous forme d'études) ont débuté en 2015. Les 35 000 utilisateurs sont les ordonnateurs, les agents comptables, les gestionnaires et les personnels des services d'intendance d'un EPLE.

À l'origine, une refonte technologique de l'application historique était prévue sur la base de développements internes.

En 2015, une réflexion conduite avec la maîtrise d'ouvrage a permis de prendre la mesure des adaptations réglementaires nécessaires et a fait évoluer le projet initial vers un projet de transformation métier s'appuyant sur un levier progiciel. Afin de choisir la solution, un marché selon la procédure du dialogue compétitif a été lancé en 2016. Ce marché a finalement été notifié au début de l'année 2018. Dans ce contexte transitoire, seules les dépenses de maintenance courante de l'application existante, d'études de cadrage de la future solution et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été engagées.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle principale	Finances

Année de lancement du projet	2014
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle principale	Finances

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,92	0,21	10,63	5,32	3,90	4,10	15,92	11,35	9,97	3,78	8,31	12,47	25,99	33,84	59,71	59,71
Titre 2	0,00	0,00	2,10	2,10	0,31	0,31	0,49	0,49	0,30	0,30	0,43	0,43	1,08	1,08	4,23	4,23
Total	0,92	0,21	12,73	7,42	4,21	4,42	16,41	11,84	10,27	4,08	8,73	12,90	27,07	34,92	63,94	63,94

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	44,30	63,94	+44,34 %
Durée totale en mois	56	108	+92,86 %

Ce projet, ayant un budget prévisionnel de plus de 9 M€ a fait l'objet d'une saisine de la DINSIC, au titre de la procédure définie à l'article 3 du décret n° 2014-879 du 1^{er} août 2014. Un avis favorable a été rendu le 9 février 2018.

Après une phase d'avant-projet de trois ans, le démarrage du projet OP@LE a eu lieu le 15 mars 2018. Les ateliers de conception générale se sont déroulés entre mi-avril et fin juillet 2018. Ceux relatifs à la conception détaillée ont démarré en septembre 2018.

Les travaux de conception détaillée ont commencé en 2019 et ont été poursuivis courant 2020 en parallèle de la réalisation et la qualification. Des utilisateurs en EPLE ont participé à chaque atelier fonctionnel.

Le coût du projet intègre la conduite du changement, particulièrement importante (35 000 utilisateurs pour un coût global estimé à 22 M€). Ce montant inclut les frais de déplacement des utilisateurs et des formateurs en académie, les indemnités des formateurs, les outils de formation développés par le titulaire dans le cadre du marché.

Ce montant a été augmenté à hauteur de 4 M€ pour tenir compte de la réévaluation induite par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Le titulaire du marché n'ayant pas pu respecter le calendrier prévu de la version 1, la première phase pilote prévue initialement au 1er janvier 2020 n'a pu être mise en place.

Réalisations 2020 :

L'exécution 2020 s'élève à un montant de 9,97 M€. Elle a été financée par les crédits ouverts en LFI (7,85 M€) et une part des reports de 2019 gelés en raison du litige avec le prestataire (8,05 M€) né de son irrespect du calendrier initial (report de la première phase pilote).

Le ministère a dû revoir la trajectoire du projet avec un décalage d'une année pour un déploiement de la vague pilote effectif au 1er janvier 2021 entraînant de fait un décalage dans la consommation des AE sur les années suivantes. Début décembre 2020, 44 EPLE ont commencé à saisir leur référentiel dans l'application pour un démarrage de la gestion au 1er janvier (décision du comité du 13/11/2020). Malgré la crise sanitaire, les formations des utilisateurs ont été maintenues en présentiel et en distanciel avec un bon niveau de satisfaction des stagiaires.

Le projet OP@LE va permettre de supprimer à terme les 8 000 serveurs mis à disposition par les collectivités pour permettre de faire fonctionner l'application actuelle GFC.

Par ailleurs, la dématérialisation des processus financiers (commandes, factures ...) ainsi que la mise à disposition des comptes financiers vers l'infocentre DGFIP permet une économie sur les coûts suivants :

- diminution de la consommation papier en lien avec la dématérialisation en EPLE ;
- diminution des coûts de transport (essence et obsolescence des véhicules notamment) en lien avec la dématérialisation en EPLE ;
- diminution de la maintenance des copieurs proportionnelle au nombre de copies imprimées en EPLE ;
- suppression de la redevance des licences pour les logiciels de gestion des immobilisations des EPLE ;
- diminution des frais d'archivage et des fournitures administratives afférentes.

Le gain attendu une fois tous les établissements basculés sur OP@LE est estimé à 4,5 M€ par an.

■ OPER@ (SI PAIE DES EPLE)

Le projet OPER@ porte sur le remplacement de la solution actuelle « GOSPEL » destinée à faire la paie des contrats aidés, des assistants d'éducation, des contractuels et des intervenants rémunérés à la vacation. Il a également pour objectif de couvrir l'ensemble des établissements du ministère, la solution « GOSPEL » étant concurrencée par des logiciels privés.

Fin 2012, la conjonction de trois facteurs a conduit à envisager le remplacement de GOSPEL :

- la survenance de difficultés techniques : risque sur la production de la paye posant la question de la robustesse de l'outil et de son environnement applicatif ;
- des évolutions réglementaires majeures à court terme : la déclaration sociale nominative et le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ;
- la fin programmée de la maintenance éditeur et l'arrêt concomitant de la maintenance applicative et réglementaire sur GOSPEL.

Les enjeux du nouveau projet OPER@ sont les suivants :

- garantir l'application de la réglementation en matière de paie et de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ;
- permettre la production des états post-paie ;
- faciliter l'intégration des EPLE, utilisant d'autres logiciels, dans le nouveau SI Paie ;
- mettre en place un reporting d'informations à destination des instances décisionnelles ainsi qu'aux différents financeurs ;
- sécuriser les procédures de paie et la traçabilité dans l'outil informatique ;
- disposer d'un système d'information facilement évolutif et dont la maintenance est aisée ;
- fiabiliser le processus de paie pour une population en parcours d'insertion sociale ;
- améliorer le suivi des contrats aidés sur une grande partie du cycle de gestion des ressources humaines.

Année de lancement du projet	2015
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

Année de lancement du projet	2015
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,17	5,48	3,62	3,38	2,02	4,54	2,10	2,00	2,24	2,25	1,96	2,64	0,00	0,72	19,02	19,02
Titre 2	0,21	0,21	0,14	0,14	0,25	0,25	0,30	0,30	0,28	0,28	0,20	0,20	0,00	0,00	1,09	1,09
Total	9,38	5,70	3,76	3,52	2,28	4,80	2,40	2,30	2,52	2,53	2,16	2,84	0,00	0,72	20,10	20,10

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,00	20,10	+67,51 %
Durée totale en mois	48	84	+75,00 %

Initialement prévue mi-octobre 2017, la fin de validation de la phase de conception d'OPER@ a été repoussée pour permettre d'instruire et d'intégrer les décisions de juillet 2017 en matière de cible organisationnelle à mettre en œuvre pour prendre en charge la déclaration sociale nominative (DSN), selon la solution la plus proche du standard proposé par le progiciel HR Access. Le report de la phase de conception a conduit à replanifier la suite du projet et à revoir la trajectoire de déploiement. Il a permis de modifier le cahier des clauses fonctionnelles et techniques (CCFT) en précisant les modalités d'instruction et de commande d'évolutions qui ne figuraient pas dans l'expression de besoin initiale, et en intégrant des changements du périmètre fonctionnel.

La phase de vérification d'aptitude menée pendant le 1er semestre 2019 n'a pas pu se dérouler dans des conditions optimales pour les raisons suivantes :

- le périmètre n'a pas pu être validé en raison notamment du calendrier très contraignant qui prévoyait des recettes utilisateurs pendant les congés scolaires ;
- les académies pilotes ont dû se désengager ou limiter leur engagement dans cette phase de vérification d'aptitude du fait notamment de l'absence d'outil de reprise des données mis à leur disposition ;
- de nombreuses autres demandes d'évolution ont été formulées.

Face à cette situation, le comité directeur du 25 mai 2019 a décidé de ne pas prononcer la vérification d'aptitude.

Toutes les fonctionnalités n'ayant pas pu être testées par les utilisateurs, le ministère a souhaité réaliser une phase de vérification d'aptitude supplémentaire. Des commandes supplémentaires ont également été passées pour la prise en compte des évolutions.

En décembre 2019 et janvier 2020, OPER@ a été déployé dans 5 GRETA et 4 établissements mutualisateurs des académies de Poitiers, Caen, Lille et Orléans-Tours, ce qui représente plus de 10 000 paies. Afin de valider la qualité d'OPER@, durant ces 2 mois, la paie a été assurée dans GOSPEL et dans OPER@. Le déploiement de la vague expérimentale de décembre 2019 s'est déroulé avec succès en assurant la fiabilité et la robustesse de la paie, et l'adhésion globale des utilisateurs. Le projet, désormais en mode de fonctionnement permanent, est entré dans sa phase de « maintien en condition opérationnelle » dès 2020.

Le comité directeur du 29 janvier 2020 a acté la fin de la paie en double et la poursuite des opérations de paie uniquement sur OPER@. Une vague de déploiement a pris effet au 1^{er} juin 2020, les suivantes seront effectives au 1^{er} décembre 2021. La fin du déploiement est prévue le 1^{er} janvier 2022.

Le projet OPER@ offrira des gains métiers résultant de l'adaptation aux évolutions réglementaires (DSN, paie...), d'une meilleure qualité de service pour les partenaires et d'un potentiel de transformation des processus.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 963 105 815	CP ouverts en 2020 * (P1) 701 503 144
AE engagées en 2020 (E2) 720 980 052	CP consommés en 2020 (P2) 670 962 383
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 213 259 103	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 162 715 521
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 28 866 660	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 508 246 862

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 411 060 309					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 44 862					
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 411 105 171	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 162 715 521	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 248 389 650	
AE engagées en 2020 (E2) 720 980 052	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 508 246 862	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 212 733 190	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 461 122 840	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 195 589 433
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 265 533 407

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	436 200 043	40 000	436 240 043	436 200 043	40 000	436 240 043
	501 144 390		501 144 390	501 144 390		501 144 390

L'action « Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives » regroupe les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés concourant à cette action.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	436 200 043	501 144 390	436 200 043	501 144 390
Rémunérations d'activité	266 138 372	300 102 999	266 138 372	300 102 999
Cotisations et contributions sociales	163 297 452	193 434 771	163 297 452	193 434 771
Prestations sociales et allocations diverses	6 764 219	7 606 619	6 764 219	7 606 619
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	40 000		40 000	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 000		40 000	
Total	436 240 043	501 144 390	436 240 043	501 144 390

ACTION

02 – Évaluation et contrôle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Évaluation et contrôle	77 200 295	6 073 381	83 273 676	77 200 295	6 073 381	83 273 676
	92 875 797	8 753 213	101 629 011	92 875 797	8 859 683	101 735 481

L'action « Évaluation et contrôle » rassemble les crédits de rémunération de la nouvelle inspection générale de l'éducation, des sports et de la recherche (IGÉSR), ainsi que les crédits de rémunération et de fonctionnement du

nouveau conseil d'évaluation de l'école (CEE), de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et des services statistiques académiques.

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution hors dépenses de personnel de l'action 2 s'élève à **8 736 383 € en AE et 8 860 663 € en CP**.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	77 200 295	92 875 797	77 200 295	92 875 797
Rémunérations d'activité	47 760 649	57 804 306	47 760 649	57 804 306
Cotisations et contributions sociales	28 688 280	34 840 311	28 688 280	34 840 311
Prestations sociales et allocations diverses	751 366	231 180	751 366	231 180
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 073 381	7 793 796	6 073 381	7 931 783
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 073 381	7 651 183	6 073 381	7 789 171
Subventions pour charges de service public		142 613		142 613
Titre 5 : Dépenses d'investissement		70 448		34 550
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		0		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		70 448		34 550
Titre 6 : Dépenses d'intervention		888 970		893 350
Transferts aux autres collectivités		888 970		893 350
Total	83 273 676	101 629 011	83 273 676	101 735 481

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 073 381	7 651 183	6 073 381	7 789 170
Subventions pour charges de service public		142 613		142 613

Les dépenses de fonctionnement, après correction des erreurs d'imputation, se sont élevées à 7 776 966 € en AE et 7 932 763 € en CP.

- Opérations d'évaluation, de modernisation numérique et de prospective : 7 085 795 € en AE et 7 218 627 € en CP**

Ces dépenses, s'agissant de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), concernent :

- **la réalisation et la publication d'études** sur la continuité pédagogique durant le confinement lié à la crise sanitaire, l'égalité des chances, les acquis des élèves, l'orientation et l'insertion, la typologie des collèges en fonction de la population accueillie et de la situation géographique, le bien-être à l'école, l'éducation artistique et culturelle, les

salaires des enseignants, leur parcours (50 notes d'information en 2020), ainsi que des publications de référence sur le système éducatif. Ces dépenses totalisent **293 745 €** en AE et **276 593 €** en CP.

- la conduite des évaluations et l'exploitation de leurs résultats, telles que :

- les évaluations PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) et TALIS (Teaching and Learning International Study), enquête internationale sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage, en coordination avec l'OCDE ;
 - les évaluations PIRLS (Programme international de recherche en lecture scolaire), TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study) et ICCS (International Civic and Citizenship Education Study) qui s'intéressent aux performances scolaires en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences, et dans les compétences sociales et civiques, sous l'égide de l'association internationale pour l'évaluation des compétences scolaires (IEA) ;
 - le dispositif CEDRE (cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon), qui établit des bilans nationaux des acquis des élèves en fin d'école et en fin de collège. Il couvre les compétences des élèves dans la plupart des domaines disciplinaires en référence aux programmes. Renouvelées tous les six ans, ces évaluations permettent de répondre à la question de l'évolution du niveau des élèves au fil du temps ;
 - le dispositif d'évaluation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Réalisées chaque année en alternant les niveaux visés (fin de CE2 en 2020, fin de 6^{ème} en 2021 et fin de 3^{ème} en 2022), ces évaluations sur échantillons permettent de renseigner les indicateurs portant sur la maîtrise des compétences du socle commun dans les domaines 1 et 4 ;
 - des études et enquêtes statistiques sur l'évaluation des élèves (panel 2007 d'élèves de 6^{ème}, panel d'élèves du CP 2011, panel des élèves en situation de handicap) ;
 - l'évaluation exhaustive des élèves de sixième, depuis la rentrée 2017 ;
 - l'évaluation exhaustive des élèves à l'entrée du CP et du CE1 à l'école élémentaire, ainsi qu'en milieu de CP (depuis la rentrée 2018) ;
 - les tests de positionnement des élèves à l'entrée en seconde, dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2021 depuis 2018, auxquels s'ajoute un test similaire destiné aux élèves en première année de CAP depuis la rentrée 2020 ;
 - en matière de politique publique, la DEPP évalue sur trois ans, depuis septembre 2017, l'effet de la mesure «100% de réussite au CP » (classes de CP dédoublées en éducation prioritaire), sur la base de trois échantillons d'écoles (204 écoles REP+, 102 écoles REP, 102 écoles hors éducation prioritaire). L'évaluation de ce dispositif se poursuivra en 2021 ;
 - EPODE (Enquête PériODique sur l'Enseignement), conduite par la DEPP en 2018 pour la première fois, qui vise à décrire les pratiques d'enseignement dans le premier et second degré ;
 - DECCS (Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire) qui vise à apprécier l'impact de la crise sanitaire sur les acquis des élèves. La DEPP a mis en place, à la rentrée scolaire 2020, ce panel qui consiste en un suivi sur deux années scolaires de cohortes d'élèves de CP et de CE1, scolarisés dans 1 000 écoles. Le panel DECCS a pour objectif de mettre en regard les acquis et les progressions des élèves avec des caractéristiques contextuelles (familles, enseignants, écoles).

L'ensemble de ces travaux, ainsi que les dépenses d'évaluation en services déconcentrés, totalisent **5 818 370 €** en AE et **5 790 015 €** en CP.

L'évolution des missions nécessite de poursuivre l'investissement dans les systèmes d'information (**973 680 €** en AE et **1 152 019 €** en CP) de la DEPP, notamment pour le développement et la maintenance des applications et bases de données statistiques et d'aide à la décision (systèmes d'analyse statistique, évaluations sur support numérique, aide au pilotage du numérique à l'école, indicateurs pour le dialogue de gestion entre administration centrale et académies, application d'aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements, outil d'observation de la mixité sociale, entrepôt de données statistiques, etc.), ainsi que des plates-formes techniques correspondantes.

Le développement du suivi de l'insertion dans l'emploi des jeunes sortant de formation professionnelle sous statut scolaire ou par la voie de l'apprentissage a été mis en œuvre avec le soutien du fonds de transformation de l'action

publique (projet interministériel InserJeunes DEPP-DARES d'appariement de données administratives). Le projet a été finalisé en 2020, avec des taux d'emploi, de poursuite d'études et de valeur ajoutée des lycées et CFA rendus publics début 2021.

En outre, des crédits rattachés au titre du fonds de concours INEE n°1-2-0442 « Investissements d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative » ont permis de financer le projet ELAINE pour l'évaluation du plan numérique (action Innovation Numérique pour l'Excellence Educative du programme d'investissement d'avenir). Les résultats obtenus jusqu'à présent et exploités en 2020 permettent de premières publications sur l'impact de l'utilisation des équipements numériques dès le début de l'année 2021.

1. Frais de déplacement : 691 171 € en AE et 714 136 € en CP

Les frais de déplacement des 277 membres de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et des 10 inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) s'élèvent à **714 136 €** pour 2 443 missions soit un coût moyen constaté de 292 € par mission (contre 6 396 missions prévues en PAP 2020 pour un coût moyen prévisionnel de 222 €).

Cet écart à la prévision est la conséquence directe des effets de la crise sanitaire restreignant les déplacements en 2020.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat				
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		70 448		34 550

Les dépenses d'investissement relatives aux moyens informatiques s'élèvent à **70 448 €** en AE et **34 550 €** en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales		0		0
Transferts aux autres collectivités		888 970		893 350

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **888 970 €** en AE et **893 350 €** en CP, et concernent notamment le financement de deux conventions conclues entre la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports, et :

- l'International Association for Evaluation of Educational Achievement (IEA), dans le cadre de la participation de la France aux différents projets internationaux dans le domaine des statistiques, de l'évaluation et de la comparaison des systèmes éducatifs (évaluations PIRLS, TIMSS, ICILS) ;
- l'OCDE, portant sur les contributions de la France aux projets PISA, INES WP, INES LSO, INES NESLI et TALIS.

ACTION**03 – Communication**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Communication	9 646 019	4 414 171	14 060 190	9 646 019	4 414 171	14 060 190
	11 238 283	4 484 700	15 722 982	11 238 283	4 681 887	15 920 170

L'action « Communication » rassemble les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés chargés du pilotage et de la mise en œuvre des politiques d'information et de communication écrite, télématique et audiovisuelle du ministère, ainsi que les crédits de fonctionnement de la délégation à la communication qui pilote ces activités et coordonne les réseaux des chargés de communication.

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution hors dépenses de personnel de l'action 3 s'élève à **4 274 070 € en AE** et **4 471 713 € en CP**.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	9 646 019	11 238 283	9 646 019	11 238 283
Rémunérations d'activité	5 854 668	7 305 766	5 854 668	7 305 766
Cotisations et contributions sociales	3 593 488	3 895 073	3 593 488	3 895 073
Prestations sociales et allocations diverses	197 863	37 443	197 863	37 443
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 414 171	4 465 867	4 414 171	4 663 055
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 414 171	4 465 867	4 414 171	4 663 055
Titre 6 : Dépenses d'intervention		18 833		18 833
Transferts aux collectivités territoriales		18 833		18 833
Total	14 060 190	15 722 982	14 060 190	15 920 170

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 414 171	4 465 867	4 414 171	4 663 055

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées, après correction des erreurs d'imputation, à **4 255 237 €** en AE et **4 452 881 €** en CP sur le titre 3.

Les corrections d'imputation concernent des dépenses relatives à l'action 8 et exécutées sur l'action 3 à hauteur de **210 630 €** en AE et **210 174 €** en CP.

Les dépenses effectuées sur cette action couvrent l'ensemble des opérations de communication et d'information des services centraux et académiques du ministère (enseignement scolaire) et sont réparties comme suit :

Rubriques	CP	Dont principales réalisations
Organisation de campagnes de communication institutionnelles, d'évènements et de salons	2 295 082 €	- Campagne recrutement enseignant et préprofessionnel (1 010 152 €)
		- Campagne /achat média : Bac 2021, colonies apprenantes, AESH, décrochage scolaire, Harcèlement, Médecins du travail (371 275 €)
		- Campagne multimédia voie professionnelle (75 714 €)
		- Evénements :
		- Campus d'excellence (177 803 €)
		- Conférence internationale des professeurs (23 887 €), Séminaire Laïcité (21 445 €), Séminaire DASEN (31 628 €)
		- Journées du Patrimoine (18 532 €)
Communication digitale et développement, évolution et maintenance des sites web présentant les politiques conduites par le ministère	1 248 532 €	- Refonte des sites web : développements évolutions, marquage statistiques accompagnement du site institutionnel du ministère (561 222 €) et les sites académiques (201 731 €).
		- Maintenance technique des sites ministériels : <i>education.gouv</i> , <i>Eduscol</i> , <i>Devenir enseignant</i> , <i>mallette des parents</i> (164 312 €) et des sites académiques (104 592 €)
		- Opérations de communication digitale : outils de gestion des réseaux sociaux, modération, accessibilité téléphonique, montage vidéos (150 685 €).
Veille & analyse médias et réseaux sociaux & ressources numériques	511 467 €	
Création graphique et édition	200 550 €	- Rapport médiateur (11 352 €), guide collection orange (16 632 €), brochure enseigner la grammaire (13 320 €), brochure enseigner la lecture (4 608 €), brochure enseigner les mathématiques (6 912 €), brochure Cadre de Référence des Compétences Numériques (8 352 €), création/adaptation gestes barrières (6 744 €), dossier de presse de rentrée (20 052 €). - Reportages photos (68 391 €).
Réalisation d'études	197 250 €	6 études concernant la continuité pédagogique/crise sanitaire, baromètre de rentrée, métier de professeurs et post test du nouveau site <i>education.gouv.fr</i>
TOTAL	4 452 881 €	

En 2020, des dépenses liées à la communication de crise se sont élevées à **323 000 €** en CP et concernent les campagnes (**297 586 €** en CP), le développement web spécifique et des astreintes de prestataires pour publications (**15 456 €** en CP) et des dépenses diverses, dont des créations graphiques, des achats d'art, des sacs de toile publicitaires (*totebags*) ou des frais de traductions (**9 243 €** en CP).

Les économies réalisées suite à l'annulation d'évènements (Salon Européen de l'Education, Concours général, Ecole en chœur, Université Ecole entreprise) s'accompagnent d'une hausse des dépenses de campagne pour le recrutement des professeurs et la production d'évènements digitaux à distance.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises				
Transferts aux collectivités territoriales (2)		18 833		18 833
Transferts aux autres collectivités		0		0

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **18 833 €** en AE=CP.

Les dépenses d'intervention réalisées sur l'action 03 correspondent à divers versements pour la participation des établissements scolaires à différentes manifestations (Campus des métiers, Journées européennes du Patrimoine).

ACTION

04 – Expertise juridique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Expertise juridique	11 070 837 17 619 624	5 979 908 7 536 910	17 050 745 25 156 535	11 070 837 17 619 624	5 979 908 7 533 561	17 050 745 25 153 185

Cette action regroupe les crédits de rémunération (17 619 625 €) des personnels en charge de cette activité, les crédits de fonctionnement du médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la direction des affaires juridiques et les crédits relatifs aux frais de justice et aux réparations civiles.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 070 837	17 619 624	11 070 837	17 619 624
Rémunérations d'activité	6 655 348	10 837 003	6 655 348	10 837 003
Cotisations et contributions sociales	4 087 327	6 678 420	4 087 327	6 678 420
Prestations sociales et allocations diverses	328 162	104 202	328 162	104 202
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 979 908	7 536 910	5 979 908	7 533 561
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 979 908	7 536 910	5 979 908	7 533 561
Total	17 050 745	25 156 535	17 050 745	25 153 185

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 979 908	7 536 910	5 979 908	7 533 561

Les dépenses de fonctionnement liées aux activités d'expertise juridique s'élèvent à **7 533 561 €** en CP. Elles se décomposent de la manière suivante :

Opérations réalisées en 2020	Montant en CP	Nombre de dossiers
Condamnations prononcées à l'encontre de l'Etat par des décisions juridictionnelles : décisions des juridictions administratives, judiciaires, (civiles et pénales) et par des juridictions spécialisées (tribunaux des affaires de sécurité sociale, par exemple)	3 905 136	695
Condamnations résultant de la mise en cause de l'Etat sur le fondement de l'article L. 911-4 du code de l'éducation	2 155 773	111
Indemnités des dommages causés aux tiers par des véhicules administratifs	6 458	6
Indemnités accordées à la suite d'accords amiables	341 533	45
Paiement des consultations juridiques suscitées par le MEN, le MESRI et les services déconcentrés	73 280	94
Paiements au titre de la protection fonctionnelle (article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires)	416 081	369

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Indemnisations pour le compte du FIVA	635 300	6
TOTAL	7 533 561	1 326

L'essentiel de la dépense hors titre 2 de l'action 4 du programme est réalisé par les services déconcentrés (régions académiques, COM) ; l'administration centrale représentant 11,5 % du total.

Les dépenses résultant des condamnations prononcées à l'encontre de l'Etat ou résultant de sa mise en cause constituent près de 81 % des dépenses de l'action 4.

En outre, il est constaté en 2020 une augmentation de 135 % des indemnisations accordées à la suite d'accords amiables (cf. articles 17 à 19 de l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pris en application des articles 88-III et 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Si ces dépenses sont par nature aléatoires, un mouvement de hausse continue est observé en exécution, comme le montre la trajectoire suivante :

	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses en CP d'expertises juridiques (en €)	4 647 709	5 263 243	6 645 295	7 382 802	7 533 561

La direction des actions juridiques a engagé en 2020 des travaux de recensement de ces risques contentieux avec les régions académiques afin d'en établir une cartographie.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	0	0	0	0

Les dépenses d'intervention correspondant aux versements effectués au fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) pour le règlement de 6 dossiers en 2020 sont désormais affectées aux dépenses de fonctionnement.

ACTION

05 – Action internationale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Action internationale	5 109 775	2 448 841	7 558 616	5 109 775	2 448 841	7 558 616
	6 318 013	1 843 916	8 161 929	6 318 013	1 809 930	8 127 943

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'action « action internationale » regroupe les crédits de rémunération des personnels en charge de cette activité, les crédits de formation professionnelle et d'actions de promotion, les crédits de fonctionnement de la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) et les subventions octroyées par le ministère à des associations, institutions internationales ou opérateurs au titre de la réalisation de projets éducatifs à dimension européenne et internationale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	5 109 775	6 318 013	5 109 775	6 318 013
Rémunérations d'activité	3 144 038	3 929 760	3 144 038	3 929 760
Cotisations et contributions sociales	1 901 391	2 367 707	1 901 391	2 367 707
Prestations sociales et allocations diverses	64 346	20 546	64 346	20 546
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	245 298	565 445	245 298	577 342
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	245 298	106 587	245 298	118 484
Subventions pour charges de service public		458 858		458 858
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 203 543	1 278 470	2 203 543	1 232 588
Transferts aux ménages		-57		
Transferts aux entreprises		10 000		10 000
Transferts aux collectivités territoriales		617 604		617 604
Transferts aux autres collectivités	2 203 543	650 923	2 203 543	604 984
Total	7 558 616	8 161 929	7 558 616	8 127 943

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	245 298	106 587	245 298	118 484
Subventions pour charges de service public	0	458 858	0	458 858

L'exécution des dépenses de fonctionnement s'élève à **565 445 €** en AE et **577 342 €** en CP.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

- **des dépenses de fonctionnement courant** de la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) à hauteur de **106 587 € en AE et 118 484 € en CP**.

Ces crédits financent les frais d'interprétariat et de traduction ainsi que la mission d'audit relative à la déclaration annuelle de gestion de l'agence Erasmus + France/Education Formation. Cette année a toutefois été marquée par la crise sanitaire et l'annulation d'un grand nombre de projets initialement prévus, dont six séminaires. L'organisation en distanciel s'est imposée pour les événements qui ont été maintenus, diminuant ainsi l'enveloppe globale qui leur était initialement affectée. Par exemple, pour la Conférence France/UNESCO sur le thème de « la lutte contre le

harcèlement », le budget est passé de 150 k€ à 20 k€. L'annulation ou le report des événements a également engendré une diminution des prestations habituelles de traduction, d'interprétariat ou d'achats de près de 83% par rapport à 2019.

- **des subventions pour charges de service public allouées par la DREIC** aux différents opérateurs (458 858 € en AE=CP). Ces subventions permettent de traduire en actions concrètes certains objectifs du domaine éducatif, comme la mise en œuvre du projet Africa 2020, pour lequel le MENJS est particulièrement impliqué avec le soutien de plus de 200 projets portés par les établissements scolaires.

A ce titre, CANOPE a piloté plusieurs projets comme, par exemple, la conception d'un quiz numérique de culture générale avec 28 fiches pédagogiques et 3 dossiers interdisciplinaires.

Par ailleurs, au titre de la contribution de l'opérateur à la maîtrise des finances publiques, il n'y a pas eu de versement de la subvention pour charge de service publique en 2020 pour France Education international (FEI). Cette subvention s'opèrera à partir de 2021 sur l'action 7 (Opérateurs).

S'agissant des autres opérateurs, la DREIC a financé en 2020 :

- France Éducation Internationale (FEI) qui a organisé des épreuves spécifiques du baccalauréat en 5 langues, préparé un colloque sur les conditions de réussite des réformes dans le milieu éducatif et élaboré l'interface « ma classe à la maison francophone », dispositif permettant aux élèves de suivre un enseignement à distance, réduisant ainsi les risques de contamination à la COVID 19 ;
- l'agence Erasmus + France/Education Formation qui, à travers l'équipe d'experts ECVET, a conduit ses activités d'information sur le cadre méthodologique du système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels afin de favoriser la reconnaissance des acquis d'apprentissage dans le cadre d'une mobilité ;
- l'école normale supérieure de Lyon dont le projet est de développer un réseau « Léa » (lieu d'éducation associée) entre la France, le Liban et le Québec ;
- l'INSPÉ de Martinique qui a co-construit un parcours de formation au calcul mental ;
 - l'Institut français, dans le cadre du Dialogue du Trianon qui vise à renforcer la coopération éducative et culturelle entre la France et la Russie, autour de thèmes comme la jeunesse et l'environnement ;
 - divers financements (établissements français à l'étranger relevant du réseau AEFÉ) à hauteur de 1 900 €.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales	0	617 604	0	617 604
Transferts aux autres collectivités	2 203 543	650 923	2 203 543	604 984

Transferts aux ménages 0 -57 0 0

Transferts aux entreprises 0 10 000 0 10 000

L'exécution des **dépenses d'intervention** s'élève à **1 278 470 €** en AE et **1 232 588 €** en CP.

Il s'agit des subventions allouées aux associations et aux organismes portant des projets éducatifs dont la dimension est européenne ou internationale. Le MENJS soutient des projets qui contribuent à la qualité et à la promotion du système éducatif français dans le monde, qui portent la francophonie au niveau européen et international et qui, dans le même temps, défendent les intérêts politiques et stratégiques de la France. Cela a d'autant plus été le cas qu'en 2020, le MENJS a pris part à la conduite du projet Africa 2020, participant ainsi au rayonnement international de la France. Même si cette année a été marquée par la suspension de plusieurs partenariats engagés par la DREIC en raison de la crise sanitaire, les projets de 38 organismes dont 19 associations ont tout de même été financés, ainsi que les projets insufflés par les académies. Les actions se sont concentrées autour des orientations suivantes :

1) En Europe et notamment en Allemagne : actions de promotion linguistique, mobilité et formation continue des personnels encadrants, fortement impactées par la pandémie (629 819 € en AE et 583 937 € en CP) :

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le ministère a financé :

- le fonctionnement de l'agence ProTandem de Sarrebruck et le programme franco-allemand d'échanges (13 en 2020 ; 26 en 2019) d'élèves en formation professionnelle initiale et continue ;
- un appel à projets relatif aux priorités éducatives des pays prenant part à Erasmus +, dont 75% des projets initiés ont été suspendus ;
- l'organisation de la huitième rencontre des recteurs d'académie et des ministres de l'éducation des Länder allemands qui s'est finalement déroulée par visioconférence, en 2021.

2) Actions de coopération éducative, linguistique, culturelle et développement de partenariats à travers le monde (372 891 € en AE=CP) :

- **Amérique du Nord** : avec les **États-Unis**, mise en œuvre de partenariats éducatifs entre académies et Etats qui visent une collaboration transatlantique durable ; annulation du programme d'échanges d'enseignants postes pour postes avec le Québec en raison de la crise sanitaire.
- **Amérique latine** : annulation du projet de coopération avec la Colombie pour le soutien à la création d'un laboratoire éducatif ; soutien à l'académie de Guyane dans son projet transfrontalier de formation des enseignants français et brésiliens ainsi qu'à l'Institut français de Mexico qui a permis la mobilité d'une cinquantaine de professeurs stagiaires dans le cadre d'un programme de formation.
- **Pays d'Asie** : poursuite d'un partenariat d'exception entre la France et le Japon en favorisant notamment les échanges d'élèves de ces deux pays, via l'association Colibri ; ateliers de découverte de la langue et de la culture coréennes non réalisés dans les établissements scolaires par l'association AFELACC, en raison des restrictions imposées pour contenir la pandémie.
- **Afrique et Maghreb** : le MENJS a continué d'accompagner la stratégie d'ouverture des académies vers la Méditerranée au travers de projets de coopération avec le Maghreb (Tunisie, Maroc), mais aussi dans le cadre du projet Africa 2020. A titre d'exemples peuvent être cités : dans l'enseignement professionnel, le projet d'envergure de première grande école hôtelière et de tourisme au Congo ; le projet de coopération éducative, professionnelle et culturelle entre les Antilles françaises (Guadeloupe, Martinique) et le Sénégal, dans un souci de mutualisation et partage des savoirs entre les deux régions ; l'organisation du séminaire par l'académie de Poitiers « une saison africaine à Poitiers » dont l'ambition était de faire découvrir le continent africain à des élèves des collèges et lycées.
- **Moyen-Orient** : renforcement des relations franco-libanaises d'une part, en donnant la possibilité à dix jeunes étudiants libanais de la seule université publique du Liban de venir en France en tant qu'assistant de langue arabe et, d'autre part, en permettant à l'enseignement du français d'être dispensé dans les établissements libanais par les échanges de personnels de direction, enseignants et in fine d'élèves issus de 7 académies françaises ; avec **Israël**, soutien à la coopération éducative établie dans le cadre du label France-Education, dont l'ambition est d'associer les établissements de 6 académies françaises avec des établissements israéliens afin d'insuffler une dynamique de partenariats entre les deux pays.

3) L'action de la France dans les instances européennes et internationales s'est traduite par les contributions suivantes (125 760 € en AE=CP) :

- le fonctionnement et le programme d'activités de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive qui sert de plateforme de collaboration à ses 29 pays membres qui œuvrent dans le domaine de l'éducation inclusive et vise la réussite de tous et l'amélioration des pratiques éducatives pour ces apprenants ;
- la coordination et l'animation du réseau du système des écoles associées de l'UNESCO par la commission nationale Française pour l'UNESCO (CNFU) qui a notamment lancé un programme pluriannuel de coopération avec des partenaires issus de la société civile et du secteur privé investis dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture afin de promouvoir l'inclusion sociale et le dialogue interculturel.

4) La valorisation et la diffusion de la langue française, une priorité réaffirmée du MENJS qui soutient les organismes suivants (150 000 € en AE=CP) :

- la CONFEMEN qui a poursuivi ses activités dont notamment la mise en œuvre des programmes initiés les années passées, l'observatoire de la qualité de l'éducation (OQE) et le programme d'analyse des systèmes éducatifs de la Confemen (PASEC) ;

- la fédération internationale des professeurs de français (FIPF) qui a organisé sa journée internationale des professeurs de français afin de valoriser le métier de professeur en créant du lien et de la solidarité au travers de rencontres et d'activités.

ACTION**06 – Politique des ressources humaines**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Politique des ressources humaines	616 289 250	105 318 415	721 607 665	616 289 250	97 803 415	714 092 665
	507 742 836	81 503 366	589 246 202	507 742 836	70 167 165	577 910 002

L'action « Politique des ressources humaines » regroupe les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services académiques chargés de la gestion des ressources humaines, les crédits de formation des personnels non enseignants et des apprentis aux métiers administratifs et techniques, les remboursements de frais de changement de résidence, de congés bonifiés et de congés administratifs, les crédits d'organisation des concours de recrutement de l'ensemble des personnels et les crédits d'action sociale et les crédits relatifs aux subventions d'équipement à caractère éducatif et social en faveur des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	616 289 250	507 742 836	616 289 250	507 742 836
Rémunérations d'activité	379 002 109	298 115 025	379 002 109	298 115 025
Cotisations et contributions sociales	217 792 952	184 448 636	217 792 952	184 448 636
Prestations sociales et allocations diverses	19 494 189	25 179 175	19 494 189	25 179 175
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	105 318 415	80 025 231	97 803 415	69 293 843
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	105 318 415	79 875 231	97 803 415	69 143 843
Subventions pour charges de service public		150 000		150 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 478 135		873 323
Transferts aux ménages		119 276		122 533
Transferts aux collectivités territoriales		150 497		157 628
Transferts aux autres collectivités		1 208 361		593 161
Total	721 607 665	589 246 202	714 092 665	577 910 002

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution hors dépenses de personnel s'élève à **81 493 637 € en AE** et **70 175 661 € en CP**.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	98 328 415	79 875 231	98 813 415	69 143 843
Subventions pour charges de service public		150 000		150 000
<i>FDC et ADP prévus</i>				

Les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel) se sont élevées, après correction des erreurs d'imputation, à **80 011 502 € en AE et 69 298 338 € en CP**.

1/ Frais de changement de résidence, congés administratifs et congés bonifiés (30 403 326 € en AE et 30 868 088 € en CP)

Les dépenses relatives aux frais de changement de résidence, aux congés administratifs et aux congés bonifiés s'élèvent à **30 868 088€** (contre **32 435 719 €** en 2019), et pour un montant de crédits inscrits en LFI 2020 de 34 724 615 €.

Synthèse des dépenses exécutées en 2020

	Nombre de dossiers traités	Coût moyen d'un dossier (en €)	Coût total (en €)
Changement de résidence métropole	5 346	1 838	9 824 132
Changement de résidence : DOM (dont Mayotte)	974	5 750	5 600 723
Changement de résidence : COM	778	13 337	10 376 502
Congés bonifiés et administratifs	1 442	3 514	5 066 731
TOTAL			30 868 088

Les dépenses sont en diminution de 5 % par rapport à l'année précédente (**32 435 719 €** en 2019).

L'écart par rapport à la LFI s'explique notamment par le report des congés bonifiés, suite à la crise sanitaire et aux conditions de déplacement par voie aérienne (motif impérieux). En effet, les dépenses liées aux congés bonifiés et administratifs sont en diminution de 16 % par rapport à 2019.

2 / Les concours de recrutement de personnels et honoraires médicaux (12 410 658 € en AE et 12 329 238 € en CP)*Les concours de recrutement de personnels*

11 530 485 € en CP ont été consommés au titre des concours de recrutement de personnels sur le titre 3. Ces dépenses couvrent les frais de déplacement des jurys (27%) et les frais d'organisation des concours 73 (%). Sur ce montant, la part exécutée par le service inter-académique des examens et concours (SIEC) d'Île-de-France s'élève à **1 847 734 €**.

On constate une diminution de près de 5 % des postes offerts aux concours enseignants par rapport à la session précédente. En revanche, le nombre de postes offerts pour les sessions supplémentaires des concours de recrutement des académies de Versailles et Créteil se maintient.

La dépense 2020 au titre des concours (**11 530 485 €**) est en diminution de **6,2 M€** par rapport à l'exécution 2019 (**17 764 677 €**). Cette baisse s'explique principalement par l'organisation mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire :

- la diminution des frais de déplacement de **7,8 M €** en CP suite à l'annulation des épreuves d'examens ;
- l'augmentation des dépenses liées aux locations de salles à hauteur de **1,35 M€** dont **0,17 M€** pour la mise en œuvre des mesures prophylactiques lors des épreuves de concours qui ont été tenues en 2020 ;
- la régularisation des charges relatives à la taxe OFII pour le recrutement des travailleurs étrangers (**0,3 M€** payés en 2020 contre **0,6 M€** payés en 2019).

Postes offerts (*)	session 2018			session 2019			session 2020		
	session commun	droit	CRPE supplémentaire public académie de Créteil	session commun	droit	CRPE supplémentaire académie de Créteil et Versailles	session commun	droit	CRPE supplémentaire académies de Créteil et Versailles
Concours de professeurs des écoles	13 267		400(Créteil) 250(Versailles)	12 132		500(Créteil) 200 (Versailles)	11 415		500(Créteil) 200(Versailles)
Concours enseignants du second degré	18 790			16 331			16 540		
Total	32 707			29 163			27 955		

Les honoraires médicaux

Par ailleurs, la dépense constatée au titre des honoraires relatifs aux visites médicales obligatoires de contrôle, d'expertise et d'embauche effectuées par un médecin sans lien hiérarchique avec l'État, s'est élevée à **798 754 €** en CP (soit **-201 037 €** par rapport à 2019), représentant 6 % de l'ensemble des dépenses.

3/ La formation (6 023 762 € en AE et 6 436 564 € en CP)

Les dépenses de formation initiale et continue des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé s'élèvent à **6 023 762 €** en AE et **6 436 564 €** en CP (soit une baisse de 50 % en AE et de 49 % en CP par rapport à 2019). La forte diminution des dépenses s'explique principalement par la diminution ou le report de formations à une période ultérieure suite à la crise sanitaire et à la décélération progressive du dispositif des apprentis de la fonction publique dont les dépenses de formation sont supportées sur le P214.

Les indemnités versées aux formateurs et aux stagiaires, imputées sur le titre 2, ont atteint un montant de **2 517 367 €**.

- **Les formations initiale et continue – hors IHEEF (3 330 479 € en AE et 3 589 263 € en CP)**

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- remboursements de frais de déplacement des stagiaires et intervenants : **1 833 113 €** en CP ;
- organisation des formations des agents des services centraux et déconcentrés (locations de salles, fournitures, publications, documentations, achats de matériels pédagogiques et informatiques, études et recherches...) : **1 756 150 €** en CP.

La dotation initiale a été complétée par des crédits de fonds de concours et par des attributions de produits provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services pour un montant total de **133 792 €**. La participation du FIPHFP à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap représente 80 % de ces crédits.

- **L'Institut des Hautes Etudes de l'Education et de la Formation - IHEEF (1 162 971 € en AE et 1 286 877 € en CP)**

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'IHEEF assure la formation initiale et continue des personnels d'encadrement (personnels de direction, d'inspection, encadrement administratif...). C'est également un opérateur de formation des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. En 2020, la consommation s'est élevée à **1 162 971€** en AE et **1 286 877 €** en CP.

Les dépenses se répartissent comme suit :

- frais d'organisation des formations : **815 597 €** ;
- frais de déplacement des formateurs : **471 280 €**.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, les frais de déplacement des formateurs de l'IHEEF sont désormais supportés par l'académie d'origine et imputés sur l'action 8 au titre des convocations à l'initiative de l'administration centrale.

Indicateurs d'activité pour l'IHEEF au titre de l'année scolaire 2019-2020

En 2020, 26 845 journées-stagiaires ont été dispensées auprès de 8 430 stagiaires au titre de la formation initiale (personnels d'encadrement notamment), de la formation continue et des autres dispositifs de formation soit une baisse de 28 % par rapport à 2019.

Le coût moyen de la journée-stagiaire constaté en 2020 s'élève à 25 €, soit 56 € de moins qu'en 2019 (81 €). Cette diminution est principalement expliquée par la baisse des frais de déplacement, des coûts d'hébergement et de restauration et l'annulation d'un grand nombre d'actions de formation en présentiel remplacées par des sessions à distance pour s'adapter à la situation liée à la crise sanitaire.

Coût d'hébergement et de restauration 2020 de l'IHEEF	Stagiaires	Journées-stagiaires	Coût 2020 en €	Coût de la journée-stagiaire en €
Formation initiale	2 530	14 469	399 955	28
Formation continue et autres dispositifs de formation	5 900	12 376	279 604	23
TOTAL	8 430	26 845	679 557	25

- **La formation des apprentis de la fonction publique (1 530 311 € en AE et 1 560 424 € en CP).**

En prenant en compte les dépenses exécutées sur le titre 6 (transferts à des groupements d'intérêt public), le montant total consacré à la formation des apprentis de la fonction publique est de **1 569 303 €** en AE et de **1 606 419 €** en CP (contre une dépense de 3 235 485 € en AE et 3 948 607 € en CP en 2019). Cette diminution est la conséquence de la baisse du nombre d'apprentis au fur et à mesure de la montée en charge du dispositif de préprofessionnalisation, porté par la loi « pour une École de la confiance ».

4/ Action sociale (51 881 342 € en AE et 40 384 895 € en CP)

L'action sociale en faveur des personnels constitue un élément important de la gestion des ressources humaines. Destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle, elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de vie. Cette action à laquelle sont étroitement associés les partenaires sociaux, est mise en œuvre aux niveaux central, académique et départemental.

a/ Aides sociales relevant du titre 2 (23 361 847 € en AE et CP)

Type de prestation	Nature de l'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en €
Prestations interministérielles	enfants handicapés	6 025	11 216 306
	séjours enfants	4 686	1 342 491
Prestations ministérielles – actions	aides au logement	1 693	1 398 898

sociales d'initiative académique (ASIA)	environnement privé et professionnel	3 079	694 297
	aide à l'enfance et aux études	6 851	2 690 906
	vacances, culture et loisirs	8 725	644 375
Secours		9 299	5 374 674
Total		40 358	23 361 847

La dépense est en diminution par rapport à 2019 (- 3 %). Cette évolution résulte notamment de la baisse du volume des prestations ministérielles destinées à l'aide aux vacances, à la culture et aux loisirs (-36,5 %), à l'aide au logement (-14 %), et aux secours (-10 %).

b/ Aides sociales relevant du hors titre 2 (28 519 495 € en AE et 17 023 048 € en CP de titre 3)

La part imputée sur le hors titre 2 correspond principalement à des subventions à des associations ou mutuelles qui interviennent dans le domaine de l'action sociale, et à la réservation de logements sociaux.

	RAP 2020			RAP 2019		
	Nombre de repas	Constat dépense 2020 en €	Coût moyen 2020 (en €)	Nombre de repas	Constat dépense 2019 en €	Coût moyen 2019 (en €)
Aide à la restauration en faveur des personnels d'administration centrale (part prestation repas + fonctionnement et équipement des restaurants)	170 373	2 715 013	15,94	302 640	2 079 679	6,87
Aide à la restauration en faveur des personnels des services déconcentrés (part prestation repas)	Enquête en cours	849 553		838 560	1 402 936	1,67
Aide à la restauration en faveur des personnels des services déconcentrés (part fonctionnement et équipement des cantines)		690 432			690 403	
Subventions associations culturelles, loisirs, vacances		3 299 688			3 312 641	
Autres subventions aux associations ou mutuelles		2 990 217			3 765 810	
Autres dépenses de fonctionnement (expertise médicale, équipements des personnels handicapés, achats de fournitures médicales, accueil, information, conseil en faveur des personnels, etc.)		5 662 195			5 702 927	
Réservation de logements		815 950			1 314 650	

TOTAL		17 023 048				18 269 046
-------	--	------------	--	--	--	------------

La dépense en CP est en diminution par rapport à 2019. Elle se décline comme suit pour le titre 3 :

- **5 662 195 €** ont été consacrés à diverses dépenses d'action sociale parmi lesquelles figurent :
 - la prise en charge des honoraires médicaux non rattachés à un recrutement et des frais de déplacement des personnels soumis à expertise médicale ;
 - les dépenses liées à la médecine de prévention dont achat de fournitures médicales, conventions de prestation de service, matériels, équipement des personnels handicapés, etc. ;
 - l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, et notamment la poursuite du plan amiante ;
 - diverses autres prestations d'action sociale et dépenses relatives à l'accueil, l'information et le conseil en faveur des personnels ;
 - la subvention pour la protection sociale complémentaire (PSC) en faveur des personnels du MENJS et du MESRI, la participation financière en 2020 est de **148 786 €**;
 - l'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'accompagnement du MENJS et du MESRI pour le suivi des conventions de référencement en matière de protection sociale complémentaire.

Il est précisé que la dotation initiale dédiée à l'action sociale a été complétée par des crédits de fonds de concours relatifs à la participation du FIPHFP à l'intégration des personnels handicapés. Les dépenses financées par ces crédits (1 134 393 €) ont été consacrées à l'acquisition de matériels médicaux (68 %), à la prise en charge de frais de déplacement (4 %), à l'adaptation de postes de travail relevant de l'équipement dont bureautique (17 %), et à d'autres dépenses conventionnées (11 %).

- **4 254 998 €** ont été consacrés à l'aide à la restauration en faveur des personnels.

Une distinction est opérée sur les services déconcentrés entre la dépense relative à l'équipement et au fonctionnement des cantines et la prestation repas, seule cette dernière devant être rapportée au nombre de repas.

S'agissant des personnels de l'administration centrale, la dépense comprend la subvention interministérielle à **1,27 €** par repas (prestation repas), les subventions complémentaires aux agents et la participation aux charges de fonctionnement des prestataires partenaires (associations du personnel, restaurant interentreprises ou Crous de Toulouse). La fréquentation des restaurants a été impactée par les mesures liées à la crise sanitaire COVID 19 (périodes de fermeture ou de limitation de la capacité d'accueil). L'administration a versé des subventions complémentaires aux associations gérant la restauration des principaux sites parisiens (AE-MENESR et AURA) car les recettes de l'année n'ont pas permis de payer les charges fixes de fonctionnement des restaurants.

Sous l'effet de cette subvention exceptionnelle de soutien, le coût moyen d'un repas en administration centrale est ainsi passé à **15,94 €** en 2020 contre **6,87 €** en 2019.

- **2 990 217 €** ont été versés aux autres associations et mutuelles, notamment au titre :
 - des actions concertées en vue de venir en aide aux personnes fragilisées ou en situation de handicap (**995 771 €**). La MGEN s'engage à fournir un financement au moins équivalent à celui accordé par le ministère dans le respect des objectifs assignés. Ces actions bénéficient à l'ensemble des agents, actifs et retraités ainsi qu'à leurs enfants en situation de handicap. La crise du coronavirus, notamment le confinement explique la baisse des indicateurs de ces actions (-43 % entre 2019 et 2020) ;
 - de l'emploi de techniciennes d'intervention sociale et familiale, et d'aides ménagères à domicile en faveur des personnels en activité des MENJS et MESRI. Le bilan provisoire présente un coût total du dispositif de **69 961 €** pour l'année 2020 pour 148 interventions. Dans l'attente du bilan définitif, la participation ministérielle versée correspond au montant de l'acompte de 70 % conformément aux dispositions de la convention financière annuelle, soit **140 000 €** (lors du bilan définitif, dans l'hypothèse où la totalité des crédits n'a pas été utilisée, la part non utilisée fait l'objet d'un reversement au ministère) ;
 - des actions concertées pour l'aide au soutien à la vie professionnelle et familiale qui se déclinent en deux axes, les réseaux Prévention, Aide, Suivi (PAS), et les centres de réadaptation. Les réseaux

PAS ont pour objet de favoriser le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle des personnels du MENJS et du MESRI, mutualistes ou non, soumis à des risques professionnels particuliers ou atteints par une ou des affections entraînant des difficultés dans leur exercice professionnel. Ces réseaux offrent une gamme diversifiée d'actions collectives ou individuelles d'aide et de suivi dans le domaine de l'accompagnement des personnes et de la prévention de la santé au travail. Les centres de réadaptation sont des dispositifs de reconfrontation au travail auxquels participent étroitement les médecins de prévention et les services des ressources humaines des académies. Ce dispositif compte 7 centres opérationnels qui interviennent auprès des académies d'Ile-de-France, Bordeaux/Poitiers, Aix-Marseille/Nice, Nantes, Grenoble, Toulouse et Amiens. La participation ministérielle au titre de l'aide au soutien à la vie professionnelle et familiale s'est élevée à **1 705 660 €** pour un coût total des dispositifs de **2 408 600 €** qui a permis d'accompagner au total 11 870 agents (bilan provisoire).

Impact de la crise sanitaire COVID-19 sur la consommation des crédits de la convention financière MGEN Actions concertées :

Les dépenses sont moins importantes par rapport à l'année 2019. Ce constat s'explique par la crise sanitaire, notamment par le confinement et les dispositions sanitaires mises en place par le gouvernement dès le mois de mars pour enrayer la propagation du virus de la COVID.

La baisse du coût total des dispositifs et du nombre de bénéficiaires ne reflète pas les efforts qui ont été menés par le ministère et la MGEN durant cette période, notamment le renforcement des campagnes d'information auprès des personnels (newsletters du ministère), et le déploiement d'une campagne téléphonique auprès des personnels identifiés fragiles et des adhérents mutualistes MGEN. Une action en particulier a été très fortement impactée et ne présente aucune dépense : la participation à la réservation de lits ou places pour l'accueil de personnes retraitées dépendantes ou non, de personnes en situation de handicap, de très jeunes enfants (âgés de moins de 3 ans) en situation de handicap. L'instruction des demandes par les équipes MGEN a été réalisée mais leur traitement a été différé par les structures d'accueil.

Le dispositif d'aide aux centres de vacances adaptées destinés aux mineurs âgés de plus de 5 ans ou majeurs âgés de moins de 60 ans en situation de handicap a lui aussi été impacté. En début d'année, la MGEN a réceptionné 549 demandes d'inscription pour des séjours mais les mesures sanitaires pour l'accueil en centre de vacances n'a permis d'accueillir que 102 personnes.

Le dispositif des Espaces d'Accueil et d'Ecoute (EAE) déployé dans le cadre des Réseaux PAS a montré son utilité et sa flexibilité durant la crise sanitaire.

La réactivité de ce dispositif a été démontré, notamment dans le contexte de l'attentat perpétré au Collège de Conflans Sainte-Honorine le 16 octobre 2020. Le ministère et la MGEN ont renforcé à titre exceptionnel et temporaire le dispositif des Espaces d'Accueil et d'Ecoute. Cet aménagement du dispositif EAE (accessible 7/7 et 24/24) était destiné à accompagner les personnels du ministère souhaitant exprimer leurs doléances, ou signaler une atteinte à la laïcité, ou un besoin de soutien psychologique. Ce soutien particulier a permis d'accompagner 245 agents.

- **3 299 688 €** ont été alloués aux associations pour les vacances, la culture et les loisirs, dont **2 900 000 €** à l'association « Les Fauvettes » pour assurer ses frais de fonctionnement et permettre de pratiquer une réduction financière des tarifs des séjours d'enfants. Ces crédits ont permis l'accueil de 2 451 enfants (bilan provisoire).
- **815 950 €** ont été payés au titre de la réservation de logements auprès des bailleurs sociaux pour les enseignants néo-titulaires. Les académies d'Amiens, Créteil, Lille et Versailles sont bénéficiaires de cette dotation compte tenu du nombre élevé de lauréats des concours d'enseignants affectés dans ces académies. La consommation diminue de 38 % par rapport à 2019.

En administration centrale, les mesures de confinement liées à la crise sanitaire ont conduit à la diminution des vacances de logements, des attributions, et des possibilités de réservations de logements. De même, les reports de livraison des programmes neufs sur lesquels l'administration centrale a fait des réservations de logements ont participé

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

à la baisse des dépenses dans ce domaine. Le contexte n'a pas permis à l'administration centrale de solder les conventions en cours et de réserver de nouveaux logements pour les agents de l'administration centrale (nouveaux arrivants ou agents en difficultés).

5/ Autres dépenses (2 654 262 € en AE et 2 641 399 €)

Ces dépenses financent diverses actions de développement des ressources humaines, dont **168 246 € en AE et CP** liés aux pénalités relatives à la mise à jour des comptes individuels de retraite, ainsi que la subvention versée à l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) dans le cadre d'un partenariat accompagnant la mise en œuvre du protocole du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique. Ce partenariat vise à accompagner les académies dans une dynamique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (**150 000 € en AE et en CP**).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		119 276		122 533
Transferts aux collectivités territoriales		150 497		157 628
Transferts aux autres collectivités		1 208 361		593 161

Corrigée des erreurs d'imputation, les dépenses d'intervention s'élèvent à **1 482 135 € en AE et 877 323 € en CP**

Elles correspondent aux différentes aides financières versées par l'Etat à des particuliers, ou organismes de droit public ou privé (associations, EPLE, collectivités territoriales). Elles se répartissent de la manière suivante :

- **1 062 631 € en AE et 447 431 € en CP** sont liés à des mesures de réservation de logements pour l'académie de Créteil ;
- **149 730 € en AE=CP** ont été transférés à des associations au titre de l'action sociale, de la formation des apprentis, et au titre d'autres dépenses soutenant les ressources humaines ainsi qu'à d'autres collectivités pour des frais d'organisation de concours ;
- **119 276 € en AE et 122 533 € en CP** correspondent à des transferts directs à des ménages au titre de l'action sociale des personnels ;
- **150 497 € en AE et 157 628 € en CP** ont été transférés à des établissements au titre des frais d'organisation d'épreuves de concours et au titre de la formation.

ACTION**07 – Établissements d'appui de la politique éducative**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		152 578 457	152 578 457		152 578 457	152 578 457
		150 704 275	150 704 275		150 704 275	150 704 275

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	152 578 457	150 704 275	152 578 457	150 704 275
Subventions pour charges de service public	152 578 457	150 704 275	152 578 457	150 704 275
Total	152 578 457	150 704 275	152 578 457	150 704 275

Le montant total versé sur l'action 7 au titre de subventions pour charges de service public comprend :

- une subvention de 86,03 M€ allouée au Réseau Canopé ;
- une subvention de 27,31 M€ allouée à l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) ;
- une subvention de 28,13 M€ allouée au Centre national d'enseignement à distance (Cned) ;
- une subvention de 6,85 M€ allouée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq) ;
- une participation de 2,39 M€ du ministère au fonctionnement de l'Établissement public du palais de la porte Dorée (EPPPD) pour lequel le ministère de la Culture est chef de file.

Le montant des subventions versées aux opérateurs de l'enseignement scolaire en gestion 2020 est inférieur de 1,87 M€ au montant prévu en LFI 2020.

Cette variation résulte de la mise en réserve qui n'a pas donné lieu à un dégel en fin d'année (-2,03 M€) et d'un versement complémentaire à l'Onisep de 0,15 M€ au titre de l'accompagnement à la mobilité suite au transfert de certaines de ses compétences aux régions.

ACTION

08 – Logistique, système d'information, immobilier

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Logistique, système d'information, immobilier	275 677 708 287 195 031	458 730 481 449 213 188	734 408 189 736 408 219	275 677 708 287 195 031	328 716 707 412 386 227	604 394 415 699 581 258

L'action « logistique, système d'information, immobilier » a pour finalités la définition, la mise en œuvre et le pilotage des politiques transversales relatives aux dépenses de fonctionnement général, aux systèmes d'information, aux équipements informatiques et à l'immobilier du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Après réimputations, l'exécution hors dépenses de personnel de l'action 8 s'élève à 449 450 378 € en AE et 412 586 926 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	275 677 708	287 195 031	275 677 708	287 195 031
Rémunérations d'activité	168 570 982	174 931 351	168 570 982	174 931 351
Cotisations et contributions sociales	103 044 769	111 444 698	103 044 769	111 444 698
Prestations sociales et allocations diverses	4 061 957	818 982	4 061 957	818 982
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	277 593 199	322 070 217	262 206 427	279 185 097
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	277 593 199	308 671 300	262 206 427	265 506 267
Subventions pour charges de service public		13 398 917		13 678 830
Titre 5 : Dépenses d'investissement	178 537 282	112 448 674	63 910 280	112 983 302
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	178 537 282	63 232 386	63 910 280	68 283 177
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		49 216 288		44 700 125
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 600 000	14 694 298	2 600 000	20 217 827
Transferts aux ménages	100 000	50 397	100 000	41 087
Transferts aux entreprises		1 269 000		1 214 000
Transferts aux collectivités territoriales	2 500 000	10 220 923	2 500 000	15 850 230
Transferts aux autres collectivités		3 153 978		3 112 511
Total	734 408 189	736 408 219	604 394 415	699 581 258

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	277 593 199	308 671 300	262 206 427	265 506 267
Subventions pour charges de service public		13 398 917		13 678 830
<i>FDC et ADP prévus</i>				

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
TOTAL	277 593 199	322 070 217	262 206 427	279 185 097

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution en titre 3 des dépenses de fonctionnement s'élève à **311 755 641 € en AE et 273 248 288 € en CP** et se décline comme suit :

- frais de déplacement : **5 351 860 €** en AE et **5 716 227 €** en CP ;
- dépenses de fonctionnement courant : **86 226 185 €** en AE et **58 858 685 €** en CP ;
- dépenses de loyers : **53 940 084 €** en AE et **36 917 880 €** en CP ;
- dépenses de fonctionnement immobilier : **37 030 034 €** en AE et **35 059 151 €** en CP ;
- dépenses de fonctionnement relatives à des opérations immobilières : **4 476 730 €** en AE et **4 536 520 €** en CP ;
- dépenses informatiques : **124 730 748 €** en AE et **132 159 825 €** en CP.

1/ Frais de déplacement (5 351 860 € en AE et 5 716 227 € en CP en titre 3).

L'exécution budgétaire 2020 de la brique « Frais de déplacements » a été fortement impactée par la crise sanitaire.

L'exécution 2020 s'élève à **5 716 227 €**, dont **677 483 €** au titre des frais de transport des personnels handicapés financés par le fonds de concours FIPH-FP et **9 690 €** au titre des attributions de produits des recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services.

Hors dispositifs financés par le FIPHFP, ces dépenses sont ramenées à **5 038 745 €**, soit -54,6 % par rapport à la LFI 2020 totalisant **11 090 859 €**.

Le nombre de missions passe de **66 347** en 2019 à **31 471** en 2020, soit une baisse atypique fortement liée à la crise sanitaire. Concomitamment, le coût moyen par mission a aussi augmenté, passant de **150 €** en 2019 à **160 €** en 2020. Ce coût moyen est au-dessous du coût prévisionnel (**166 €**) inscrit au PAP 2020 (soit -4 %).

L'augmentation du coût moyen par mission résulte de l'application, au 1er mars 2019, des dispositions de la nouvelle réglementation fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État. Elle reflète l'impact complet de la revalorisation des indemnités kilométriques et des taux d'indemnisation forfaitaire des nuitées (décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat).

Parallèlement les efforts de rationalisation sont poursuivis, notamment en développant le recours aux visioconférences et aux conférences téléphoniques ainsi qu'à l'harmonisation des pratiques de gestion en s'appuyant sur l'application métier Chorus-DT.

Hors financement FIPH-FP	Nombre de missions	Coût moyen (€)	Coût total (€)
Déplacements des personnels des services académiques à l'initiative des services académiques	25 134	112,39 €	2 824 712 €
Convocations des personnels des services académiques à l'initiative de l'administration centrale	5 008	373,77 €	1 871 816 €
Déplacements des personnels de l'administration centrale (hors Inspection Générale)	1 329	257,50 €	342 217 €
TOTAL	31 471	160 €	5 038 745 €

NB : les frais de déplacement des membres des inspections générales s'élèvent à **714 136 €** et figurent à l'action 2.

2/ Dépenses de fonctionnement courant (74 902 050 € en AE et 66 898 160 € en CP en titre 3).

Le fonctionnement courant recouvre, pour les services centraux et déconcentrés (dont vice-rectorats d'outre-mer), les dépenses de fournitures, matériels, mobiliers, achats de services, frais de correspondance, travaux d'impression, frais de télécommunications, travaux de reprographie et véhicules.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- **37 432 902 €** en CP pour l'administration centrale (soit 56 %) ;
- **29 465 258 €** en CP pour les services déconcentrés (soit 44 %).

Les principaux postes de dépense (CP) sont les suivants :

- achat de mobiliers et autres petits équipements : **25 996 484 €** ;
- frais postaux : **9 541 607 €** ;
- Achat de produits pharmaceutiques et chimiques : **4 817 229 €** ;
- fournitures de bureau, papeterie et imprimés : **4 426 142 €** ;
- achat d'outillage, quincaillerie, équipement électrique, pièces de rechange : **2 620 946 €** ;
- entretien de divers matériels : **2 156 561 €** ;
- achat d'études et prestation de services : **2 126 995 €** ;
- frais de télécommunications des services déconcentrés (téléphonie, internet et frais des réseaux) : **1 939 107 €** ;
- travaux d'impression et copieurs (hors location) : **1 658 439 €** ;
- transport de biens et d'aménagement : **1 460 939 €** ;
- documentation générale et abonnements : **1 353 969 €** ;
- location de matériel et mobilier de bureau (dont location de copieurs) : **1 271 466 €** ;
- location de véhicules, carburants : **1 078 555 €**.

1 514 391 € en CP ont été exécutés au titre des attributions de produits et de fonds de concours (dont **1 425 921 €** en CP au titre du fonds de concours n° 06-1-2-00038 « Participations du FIPHP aux dépenses d'intégration des personnels handicapés »).

La dépense en CP est supérieure à la prévision inscrite en LFI (+ **31,3 M€**) en lien avec la crise sanitaire. Ce surcoût correspond aux différents achats nécessaires à la mise en place des mesures covid : gels hydroalcooliques et distributeurs, produits désinfectants, blouses, masques, visières de protection, gants, parois d'accueil, tests antigéniques, colisage.

3/ Dépenses d'immobilier (95 446 848€ en AE et 76 513 551 € en CP en titre 3).

Après réimputations, ces dépenses, exécutées sur le titre 3, se déclinent comme suit :

- **Opérations immobilières (4 476 730 € en AE et 4 536 520 € en CP) dont :**

- constructions scolaires outre-mer : 169 527 € en AE et 452 082 € en CP (fonctionnement courant) et 596 018 € en AE et 529 932 € en CP (subventions pour charge de service public) ;
- opérations dans les établissements à la charge de l'Etat : 84 908 € en AE et 108 168 € en CP (fonctionnement courant) ;
- dépenses du propriétaire : 3 626 277 € en AE et 3 446 338 € en CP (fonctionnement courant).

- **Loyers :**

	Dépenses en € AE	Dépenses en € CP	Surfaces en m ²	Coût en €/m ² CP
--	---------------------	---------------------	----------------------------	--------------------------------

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

			au 01/01/20*	
Administration centrale	4 723 164	3 262 684	8 312	392,52
Services déconcentrés et COM*	49 216 919	33 655 196	238 275	141,24
TOTAL	53 940 083	36 917 880	246 587	149,71

*Données RAP 2020 SUB (surfaces utiles brutes) en location y compris les logements des services déconcentrés et des collectivités d'Outre-mer.

La dépense au titre des loyers, exécutée sur le titre 3, s'élève à **53 940 084 €** en AE et **36 917 880 €** en CP.

Le total des surfaces louées des services déconcentrés et des COM (SUB) est passé de 233 872 m² à fin 2019 à 238 275 m² à fin 2020, soit une augmentation des surfaces louées de 4 403 m² (+1,88 %). Celle-ci résulte, entre autres, d'une prise de locaux supplémentaires à Mayotte en lien avec l'augmentation des effectifs, et de la location de logements supplémentaires dans le cadre de la création des fonctions de recteurs délégués à l'ESRI et de secrétaires généraux de région académique.

Le coût moyen des loyers diminue de 3,88 %.

- **Fonctionnement immobilier :**

	Dépenses en AE	Dépenses en CP	Surfaces en m ² (SUB)	Coût en CP/ m ²
Administration centrale (**)	12 687 904	6 854 975	66 721	102,74
Services déconcentrés et COM (*)	24 342 130	28 204 175	730 138	38,63
TOTAL	37 030 034	35 059 150	796 859	44

* 'Données RAP 2020 SUB (surfaces utiles brutes) SD et COM Domanial, location et MAD hors cité hors logement

**hors surfaces du site Descartes (sphère enseignement supérieur et recherche, 24 432 m²) dont les dépenses de fonctionnement immobilier sont prises en charge sur le programme 172, et y compris l'IHEEF.

Après réimputations, l'exécution totale des dépenses de fonctionnement immobilier en titre 3 s'élève à **37 030 034 €** en AE et **35 059 151 €** en CP (contre une dotation initiale de 47 606 425 € en AE et de 32 008 901 € en CP).

L'exécution 2020 contracte des économies et des dépenses nouvelles :

L'écart par rapport à la LFI (-10,5 M€) en AE s'explique principalement par la nécessité de renouveler cinq principaux marchés de fournitures de gaz et d'électricité avant le 15 septembre 2019 (financées par dégel en 2019), alors que les AE avaient été prévues initialement au PLF 2020.

L'écart par rapport à la LFI (+3 M€) en CP est en lien avec la crise sanitaire d'une part (nettoyage renforcé minoré par la baisse des consommations d'énergies et de fluides) et l'augmentation tendancielle des dépenses d'entretien courant d'autre part (hausse de l'indice mensuel du coût horaire du travail révisé, externalisation des prestations de nettoyage et gardiennage).

La structure de la dépense 2020 en CP est la suivante :

- les fluides (eau, gaz, électricité) représentent 28 % du total ;
- le nettoyage, gardiennage, collecte et traitement des déchets et diverses taxes : 26 % ;
- les charges locatives et de copropriété : 23 % ;
- l'entretien (des terrains, bâtiments, autres installations...) : 23 %.

4/ Dépenses informatiques (136 059 319 € en AE et 124 124 788 € en CP en titre 3)

Les dépenses informatiques relevant de l'action 8 s'élèvent à 193 325 119 € en AE et 181 626 105 € en CP et se déclinent de la manière suivante :

- 136 059 319 € en AE et 124 124 788 € en CP imputées sur le titre 3 ;
- 50 682 015 € en AE et 45 514 757 € en CP imputées sur le titre 5 ;
- 6 583 785 € en AE et 11 986 561 € en CP imputées sur le titre 6.

- **Les grands projets informatiques hors nouvelle trajectoire SIRH (5 373 674 € en AE et 4 776 732 € en CP en titre 3)**

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre 3	Réalisé 2020	
	AE	CP
CYCLADES (Refonte OCEAN)	1 879 929	1 573 825
OP@LE (ex-Refonte GFC-RCBC)	2 551 662	1 720 829
OPER@ (ex-Refonte SI PAIE DES EPLE)	942 083	1 482 078
Total	5 373 674	4 776 732

Tous titres confondus, la dépense s'élève à **18 245 402 € en AE et 11 933 532 € en CP** et se répartit de la manière suivante :

- **5 373 673 € en AE et 4 776 732 € en CP** imputées sur le titre 3 ;
- **12 871 729 € en AE et 7 156 800 € en CP** imputées sur le titre 5.

Pour assurer le respect des coûts et des délais, ces projets font l'objet d'un suivi particulier de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) et figurent au panorama des grands projets SI de l'Etat. L'indicateur 3.4 « Respect des coûts et délais des grands projets » ainsi que les « éléments transversaux du programme » rendent compte de l'avancement de chacun de ces grands projets.

Cf. Eléments transversaux au programme partie « Grands projets informatiques »

- **Grands projets informatiques nouvelle trajectoire SIRH (9 920 290 € en AE et 10 892 625 € en CP en titre 3)**

Titre 3	Réalisé 2020	
	AE	CP
Nouvelle trajectoire SIRH	9 920 290	10 892 625
Total	9 920 290	10 892 625

Tous titres confondus, la dépense s'élève à **30 739 535 € en AE et 32 845 659 € en CP** et se répartit de la manière suivante :

- **9 920 290 € en AE et 10 892 625 € en CP** imputées sur le titre 3 ;
- **20 819 245 € en AE et 21 953 034 € en CP** imputées sur le titre 5.

Les dépenses du programme SIRH portent sur les projets de la nouvelle trajectoire SIRH. Cette nouvelle trajectoire arrêtée en coordination avec la DINUM couvre plusieurs projets structurants, comme la sécurisation et modernisation des SIRH historiques, la migration des populations non enseignantes vers l'offre interministérielle RenoIRH, la réurbanisation du SIRH ministériel, ainsi que la mise en œuvre d'une plateforme unifiée de gestion de la formation et des compétences (GPEEC).

La nouvelle trajectoire SIRH a été actée par le ministère en octobre 2019.

Cette trajectoire répond à une stratégie de modernisation des SIRH du MENJS reposant sur quatre orientations structurantes :

- La sécurisation et la modernisation des SIERH (SIRH historiques du ministère), afin d'assurer leur continuité de service en particulier sur le périmètre de la gestion des enseignants.
- La migration des populations non enseignantes vers l'offre interministérielle PGI RenoIRH portée par le Cisirh, en deux temps :
- Une première vague de migration fin 2022 pour les populations IATSS et de l'administration centrale (populations actuellement gérées dans AGORA – 115 000 agents).

- La deuxième vague de migration fin 2024 pour les populations PINS et PDIR (populations actuellement gérées dans SIRHEN – 18 000 agents).

Au cours de l'année 2020, ce chantier a été étendu aux personnels « Jeunesse et Sports ».

- La réurbanisation des applicatifs SIRH couvrant des processus spécifiques du ministère (mouvement, remplacement...)
- La mise en place d'une plateforme unifiée de gestion de formation/compétences (GPEEC) pour tous les agents du ministère s'appuyant sur des solutions du marché de type SaaS.

En 2020, le Service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation (SEMSIRH) a exécuté 99,6 % des crédits qui lui ont été alloués en AE et 99,2 % des crédits alloués en CP.

LFI 2020 (A)		Abondements complémentaires en gestion (B)		Enveloppe annuelle (C = A+B)		Exécution 2020 (D)		AE recyclées (REJB) (E)	Solde d'exécution 2020 (F=D+E)	
AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		AE	CP
29 400 000	30 008 445	1 984 836	3 094 561	31 384 836	33 103 006	31 249 875	32 845 659	- 510 339,24	30 739 535	32 845 669

L'impact de la crise sanitaire sur 2020 s'est établi à 1 185 jours / homme de développement (HT2), soit un montant estimé à 1 101 954 €. Les travaux concernés ont été commandés au court du deuxième trimestre 2020.

Le détail est le suivant :

- 636 J/H de perte de capacité qui implique la réalisation de prestations supplémentaires (HT2) afin de faire face aux prestations non réalisées (en particulier sur la nouvelle trajectoire SIRH) ;
- 549 J/H (HT2) pour la réalisation de travaux supplémentaires.

Cet impact a pu être absorbé en AE par le report sur exercices à venir de travaux programmés sur le dernier trimestre 2020. En revanche, les CP associés à ces travaux n'étant pas prévus sur 2020, l'impact de la crise a pu être couvert par des redéploiements réalisés au niveau du programme 214 en CP pour procéder au règlement des commandes liées à la crise sanitaire.

Du point de vue opérationnel, **l'année 2020 a été marquée par le lancement de la nouvelle trajectoire et la montée en charge des dépenses liées aux coûts directs des projets, dont l'exécution s'est établie à 15,3 M€ en AE et 12 M€ en CP.** L'absorption des dépenses de la nouvelle trajectoire a été rendue possible au travers :

- d'une démarche de décélération des commandes d'effectifs hors T2 concernant les équipes de développement (tous pôles confondus, une réduction de 22 ETP a été réalisée au cours de l'année 2020, **soit une réduction de 18%**) ;
- d'un **effort important de priorisation concernant la maintenance et les évolutions** sur les SIRH (hors nouvelle trajectoire). De sorte que la consommation en AE sur 2020 (16,4 M€) est inférieure de 2,1 M€ à celle de 2019 (18,5 M€).

déclinaison éOTP	AE	CP
Construction de la trajectoire SIRH	14 722 437,75	11 398 579,48
Sécurisation et modernisation des SIERH	2 200 378,40	1 294 157,41
Migration vers la solution interministérielle RenoiRH et Transfert J&S	8 890 651,32	7 481 992,24
Réurbanisation des SIRH et Mécanisme d'échanges des données	2 349 928,71	1 423 806,98
Solution de types Saas	254 549,20	230 176,36
Pilotage et stratégie	1 026 930,12	968 446,49
Maintenance des SIRH	12 707 943,60	9 344 016,21
Evolutions	7 268 179,77	4 939 346,73
SIERH	789 033,16	638 942,06
SIRHEN	1 239 649,61	925 752,03
SIRH	5 239 497,00	3 374 652,64

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Maintenance en conditions opérationnelles	4 458 741,03	3 672 471,24
SIERH	1 061 515,29	996 835,15
SIRHEN	2 059 228,60	1 758 590,24
SIRH	1 337 997,14	917 045,85
Opérations transverses (hors projets et évolutions)	981 022,80	732 198,24
Pilotage Transverse SIRH	2 801 865,15	2 567 615,40
Pilotage transverse - AMOA	1 508 426,73	1 365 097,22
Pilotage transverse - Logistique	193 160,60	186 716,26
Pilotage transverse - Infrastructures & hébergements	1 100 277,82	1 015 801,92
Délégués aux académies (378 820 € délégués AE / CP)	244 042,64	256 512,41
AE reportées (EJ BA) et autres	773 585,73	9 278 935,83
Total	31 249 874,87	32 845 659,33
AE recyclées (REJB)	- 510 339,24	
Solde d'exécution	30 739 535,63	32 845 659,33

Réalisations et faits marquants 2020

- **Février 2020** : validation de la nouvelle organisation en comité stratégique du SIRH (création d'un service national pour porter le programme SIRH et passage à une comitologie quadrimestrielle).
- **Avril 2020** : Mise en place d'un dispositif de suivi des coûts complets par projet dans Chorus, en s'appuyant sur le référentiel ÉOTP.
- **Juin 2020** : Finalisation des plans projet de la nouvelle trajectoire (qui servent de base pour le pilotage et la sécurisation des chantiers, dans le cadre des échanges avec la direction du numérique de l'Etat)
- **Octobre 2020** : Signature des conventions de service et de délégation de gestion avec le Cisirh, fixant les modalités de mise en œuvre de la solution RenoIRH pour la gestion des ressources humaines du MENJS, ainsi que les modalités de contributions financières du MENJS aux travaux conduits par le Cisirh.
- **Octobre 2020** : création du Service à compétences nationales Semsirh (arrêté du 23 octobre 2020). Le service est rattaché à la secrétaire générale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- **Novembre 2020** : dans le cadre de la procédure article 3 (décret n° 2019-1088), la Dinum prononce un avis favorable concernant 3 projets de la nouvelle trajectoire (Sécurisation SIERH, migration RenoIRH, MésiRH). Le 4^{ème} projet (solution SaaS) fait l'objet d'un avis défavorable, avec néanmoins une autorisation de lancer le projet sur un premier périmètre de l'administration centrale, dans l'attente d'une nouvelle saisine article 3 qui interviendra début 2022 pour le déploiement dans les académies.
- **Décembre 2020** : en lien avec la nouvelle organisation, déroulement du premier Comité d'orientation stratégique (COS) + migration des populations correspondant aux corps « Jeunesse et Sports » vers la solution RenoIRH, permettant d'assurer la réalisation de la paie de janvier 2021.
- **Janvier 2021** : lancement de l'appel d'offre du marché concernant la solution SaaS pour la gestion de la RH qualitative (formation, compétences et plus largement GPEEC).

Année de lancement du projet	2020
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Les chiffres présentés ont été actualisés par rapport à ceux du PAP 2021 (produits en juillet 2020) compte tenu des ajustements intervenus depuis dans le cadre des échanges avec la Dinum. Cette actualisation vise d'une part, à mettre en cohérence les chiffres présentés avec la version finalisée de l'analyse de la valeur du projet selon la méthode MAREVA (tels que transmis à la DINUM en octobre 2020, dans le cadre de la procédure article 3 du décret n° 2019-1088), et d'autre part, à tenir compte des événements classiques de gestion (exécution 2020, impact de la crise sanitaire, nouvelle évaluation des besoins 2021).

	2018 et années précédentes en cumul		2019 exécution		2020 exécution		2021 prévision actualisée		2022 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0	0	3,61	2,40	30,74	32,85	33,21	30,09	87,85	90,06	155,40	155,40
Titre 2	0	0	0	0	12,90	12,90	12,90	12,90	12,70	12,70	38,50	38,50
Total	0	0	3,61	2,40	43,64	45,75	46,10	42,99	100,55	102,76	193,90	193,90

L'actualisation de l'échéancier fait ressortir une charge plus importante sur 2020 et 2021, par rapport à la prévision initiale. Toutefois, cette surconsommation traduit pour partie (cf. ci-dessous « évolution du coût et de la durée ») des opérations réalisées en avance de phase, qui conduisent à une baisse équivalente sur les prévisions de dépense des exercices 2022 et suivants. L'ajustement de l'échéancier n'impacte donc pas le coût à terminaison.

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	192,37	193,90	0,8%
Durée totale en mois	74	74	0%

L'actualisation du coût à terminaison fait apparaître une augmentation de 0,8 %.

Cette augmentation s'explique par la prise en compte :

- de l'impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2020 (1,1 M€),
- de dépenses nouvelles liées au rattachement des équipes de développement de Guérande au SCN Semsirh. Pour la prise en charge des dépenses de logistique des équipes concernées, le Semsirh disposera d'une enveloppe annuelle de 87 k€ jusqu'à l'achèvement du projet.

GAINS DU PROJET

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ - HT2	13,48	16,18	20
Gain annuel en M€ - T2	5,33	5,33	0
Gain annuel en ETPT	63,4	63,4	0
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	18,81	322,65	(non pertinent)
Délai de retour en années	9,88	13,13	33

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La nouvelle trajectoire SIRH conduit à réduire les coûts de fonctionnement des SI existants. Ainsi la migration vers l'outil interministériel mutualisé RenoIRH des agents auparavant gérés dans AGORA, SIRHEN permettra de décommissionner ces applications, ainsi que certaines applications « satellite » dans le cadre de la trajectoire de réurbanisation. D'autre part, la consolidation de l'hébergement ainsi que la modernisation des infrastructures dans le cadre de la sécurisation des SIERH permettra de réduire le coût d'exploitation de ces SI tout en les sécurisant. Enfin, la mise en œuvre d'une solution SaaS pour le recrutement, la formation et la GPEEC serait une source de gains « métier » au travers notamment de l'optimisation des présences aux sessions, la dématérialisation des convocations, le recours plus important aux formations à distance ainsi que la « fidélisation » des agents.

- **Les systèmes d'information – services applicatifs (17 954 405 € en AE et 16 583 789 € en CP en titre 3)**

Titre 3	Réalisé 2020	
	AE	CP
Services applicatifs ressources humaines - SI RH	2 361 125	1 612 149
Services applicatifs métier	7 424 882	7 219 413
Autres services applicatifs	8 168 398	7 752 227
Total	17 954 405	16 538 789

Tous titres confondus, la dépense s'élève à 32 217 349 € en AE et 30 685 513 € en CP et se répartit de la manière suivante :

- 17 954 405 € en AE et 16 583 789 € en CP imputées sur le titre 3 ;
- 14 232 968 € en AE et 14 071 748 € en CP imputées sur le titre 5 ;
- 29 976 € en AE et 29 976 € en CP imputées sur le titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	2020		2020	
	AE	CP	AE	CP
Total Services applicatifs	27 946 727	27 890 000	32 217 349	30 685 513
Couverture des EJ pluriannuels	56 727			
Services applicatifs métiers	13 150 000	13 150 000	17 268 258	17 001 878
Services applicatifs ressources humaines - SI RH	4 680 000	4 680 000	4 093 452	3 499 112
Autres services applicatifs	10 060 000	10 060 000	10 855 639	10 184 523

Services applicatifs métier (17 268 258 € en AE et 17 001 878 € en CP tous titres confondus)

Le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports est engagé dans la transformation numérique interministérielle pour offrir de nouveaux services aux usagers. La modernisation de ses systèmes d'information est poursuivie. Cela passe par une adaptation permanente de ses applications aux besoins des différents métiers, une rénovation technique de ces applications (à synchroniser avec la rénovation des services d'infrastructures).

SI Scolarité du 1er degré : Les projets engagés depuis plusieurs années se poursuivent, afin de donner à la communauté éducative les outils modernes dont elle a besoin. Les ressources ont été consacrées à la maintenance et aux évolutions prioritaires de l'application du premier degré (Onde) visant notamment à simplifier les tâches des directeurs d'école. En parallèle, les travaux de cadrage de la refonte de cette application ont été conduits en vue de permettre sa modernisation et de traiter son obsolescence technique.

SI Scolarité du 2nd degré : Les services applicatifs du 2nd degré, et en particulier le système SIECLE, ont été adaptés progressivement à la réforme du baccalauréat et du lycée, ainsi qu'à la réforme de la voie professionnelle. Le Livret Scolaire du Lycée (LSL) a évolué pour communiquer les informations utiles aux systèmes d'information (CYCLADES et SIECLE). Par ailleurs, dans le cadre de la réforme du baccalauréat, le ministère a adapté les systèmes d'information existants et développé de nouveaux services (dématisation des copies et des corrections, création de la Banque Nationale des Sujets).

En articulation avec la stratégie interministérielle « État plateforme » et « Action Publique 2022 » de dématérialisation des démarches, le développement des téléservices s'est poursuivi, notamment pour l'orientation, l'affectation et l'inscription. L'objectif est de présenter aux familles un parcours en ligne cohérent de l'ensemble des démarches de gestion de la scolarité de leurs enfants en apportant notamment une meilleure information aux familles à l'issue du collège, en vue de l'affectation des élèves au lycée.

SI Enseignement supérieur et recherche : La mise en place des mesures exceptionnelles au profit des étudiants boursiers en raison de la crise sanitaire COVID n'a pas remis en cause la trajectoire de modernisation du système d'information de gestion des bourses (AGLAE).

Services applicatifs ressources humaines - SI RH (4 093 452 € en AE et 3 499 112 € en CP tous titres confondus)

Ces crédits sont dédiés à la sécurisation et la modernisation des différents SIERH existants (qui seront à termes intégrés dans le nouveau SIRH) pour assurer la continuité de service en particulier sur la gestion des moyens, les mouvements et le remplacement des personnels, ainsi que sur le périmètre de la gestion administrative et de la paye des enseignants des premier et second degrés fin 2021.

Autres services applicatifs (10 855 639 € en AE et 10 184 523 € en CP tous titres confondus)

SI Décisionnel et pilotage : Des travaux importants ont été entrepris pour un meilleur pilotage du système éducatif notamment dans le domaine de la scolarité avec le développement d'indicateurs sur l'orientation des élèves. Le lancement d'une réflexion sur la budgétisation de la masse salariale des personnels devrait aboutir en 2021 à un outil conforme aux besoins de la direction financière.

Par ailleurs, les systèmes décisionnels et de pilotage s'adaptent progressivement à la réforme territoriale, pour offrir aux différents acteurs les indicateurs nécessaires au pilotage et au suivi des politiques éducatives.

SI domaine échange : Le système d'échange du ministère s'est largement modernisé que ce soit pour les besoins propres aux applications internes du ministère ou pour les échanges avec les partenaires externes. Deux axes ont été développés : la mise en place d'un système de gestion des API permettant une prise en compte en temps réel des échanges inter-applicatifs ainsi que la convergence des différents systèmes de gestion qui permettront à terme d'optimiser et d'améliorer l'urbanisation de l'ensemble du système d'information ministériel.

Enfin, le ministère poursuit le déploiement d'Educonnect, un système d'authentification unique proposé aux élèves et à leurs représentants légaux pour leur permettre, tout au long de la scolarité (1er et second degrés), d'accéder aux services et ressources numériques de l'éducation, qu'il s'agisse de services fournis par l'État pour les démarches en ligne ou de services sous compétence partagée État-Collectivités territoriales.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Dans le cadre de la crise sanitaire, la continuité pédagogique a pu être assurée par l'utilisation massive des environnements numériques de travail (ENT), en particulier dans le second degré. Les ENT sont liés au gestionnaire d'accès aux ressources (GAR) qui permet de donner accès aux élèves et à leurs enseignants à leurs manuels numériques et autres ressources numériques pour l'éducation sur les plateformes de services des éditeurs (dictionnaires, ressources d'accompagnement et d'entraînement, ressources interactives qui permettent de produire des documents et autres travaux scolaires, etc.).

- **Les systèmes d'information – services d'infrastructure (32 796 663 € en AE et 31 088 469 € en CP en titre 3)**

Titre 3	Réalisé 2020	
	AE	CP
Services d'hébergement et de transport de données	28 344 941	27 911 130
Services de sécurité	4 451 722	3 177 339
Total	32 796 663	31 088 469

Tous titres confondus, la dépense s'élève à 35 699 732 € en AE et 33 416 339 € en CP et se répartie de la manière suivante :

- **32 796 663 € en AE et 31 088 469 € en CP** imputées sur le titre 3 ;
- **2 380 805 € en AE et 1 786 919 € en CP** imputées sur le titre 5 ;
- **522 264 € en AE et 540 951 € en CP** imputées sur le titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	2020		2020	
	AE	CP	AE	CP
Total Services infrastructures	43 778 261	35 130 000	35 699 732	33 416 339
Couverture des EJ pluriannuels	8 648 261			
Services d'hébergement et de transport de données	32 010 000	32 010 000	29 370 814	28 913 456
Services de Sécurité	3 120 000	3 120 000	6 328 918	4 502 883

Les dépenses liées aux services d'hébergement et de transport de données présentent un écart entre la LFI 2020 et l'exécution de 2,6 M€ en AE, du fait de dépenses de sécurité.

Le ministère a mis en œuvre, sans délégation sur les BOP des régions académiques, une politique de plan d'équipement pour assurer la cohérence des infrastructures des académies. Ainsi, les renouvellements matériels des plateformes de production adaptés au contexte technologique font désormais l'objet d'une prise en charge par l'administration centrale afin de standardiser le déploiement des solutions, la mise en œuvre, l'accompagnement, et ainsi optimiser les projets et leurs coûts.

- Services d'hébergement et de transport de données (29 370 814 € en AE et 28 913 456 € en CP tous titres confondus)

La répartition des engagements est de 21,5 M€ au niveau central et 7,9 M€ en académie.

Les dépenses d'hébergement représentent **20 659 900 € en AE** et **21 057 720 € en CP**.

En 2020, l'administration centrale a pris en charge le renouvellement des infrastructures de production de 10 académies dont les solutions de stockage et les serveurs étaient en fin de support par le constructeur. Ces académies ont donc bénéficié d'un plan d'équipement pris en charge par l'administration centrale qui vise à standardiser et moderniser les plateformes de production en banalisant les aspects matériels (solution hyperconvergente).

Les travaux visant à construire une offre de service pour consolider l'hébergement des plateformes académiques en datacentre interministériel sur le site d'Auzeville (ministère de l'agriculture), ont été retardés, conséquence de la crise sanitaire et de la complexité des opérations à conduire. Les équipes des deux académies pilotes, Grenoble et Nancy, ont donc pris la décision de repousser la relocalisation des plateformes de production d'ici fin 2021.

Les dépenses logicielles récurrentes (droits d'usage, maintenance et support) s'élèvent à 5,63 M€ (hors licences hyperviseurs et licences sauvegarde des académies qui ont fait l'objet d'un contrat dans le cadre d'une offre en 2018 pour 4 années).

S'agissant des infrastructures nationales, la plateforme d'hébergement mutualisée (PHM) a bénéficié en 2020 d'une rénovation de ses services de stockage pour 1,83 M€ et de son dispositif de sauvegarde pour 0,9 M€.

Les coûts des prestations permettant d'assurer des expertises techniques en soutien des projets de systèmes d'information, des évolutions technologiques s'élèvent à 1,7 M€, et ceux pour assurer la prise en charge des activités de production nationale au travers du centre national de services (CNS) se montent à 2,3 M€. Ces dépenses sont principalement dirigées pour renforcer les équipes nationales implantées en académies qui conduisent des activités d'expertise ou de production.

Les coûts de l'hébergement externe, au travers de la plateforme d'hébergement externalisée (PHE) s'élèvent à 1,67 M€ (intégrant les dépenses de rénovation du socle technique pour les sites institutionnels, projet TANDEM).

La compensation, par décret de transfert, des ministères des finances et de l'agriculture pour bénéficier de la mise à disposition de baies informatiques dans les deux datacentres de Osny et Auzeville s'élève à 0,68 M€.

La crise sanitaire a généré des dépenses supplémentaires à hauteur de 0,87 M€. Elles ont servi à renforcer les services comme le service de classes virtuelles VIA, les solutions VPN ou les moyens d'authentification forte pour permettre l'accès à distance des agents. La crise a également permis d'accélérer l'initiative services numériques partagés pour engager les académies à une plus grande mutualisation. Ainsi, plusieurs services permettant de faciliter la continuité administrative ou pédagogique ont été proposés au travers du portail apps.education.fr. La mise à disposition massive d'un service de webconférence (BigBlueButton) a été réalisée. Ces services ont été hébergés au travers du marché UGAP Cloud Cercle 3.

Les **dépenses de transport de données (WAN et LAN)** représentent **8 758 325 €** en AE et **7 901 778 €** en CP dont 899 009 € AE/CP de charge de service public transféré au GIP RENATER, l'opérateur du réseau national Education, Enseignement, Recherche et dont les infrastructures sont en support du RIE (réseau interministériel de l'Etat). Les dépenses pour les liaisons réseaux distantes WAN sont les interconnexions des sites de l'administration centrale, le raccordement des Rectorats aux points de présence du réseau RENATER, les liaisons pour interconnecter le Rectorat avec ses DSDEN, IEN et CIO dans les académies. Les dépenses WAN s'élèvent à 4,2 M€ en AE et 3,6 M€ en CP et sont stables par rapport aux années antérieures. Enfin, les dépenses LAN comprenant les investissements et maintenance des réseaux locaux, dont les infrastructures de téléphonie fixe s'élèvent à 3,7 M€ en AE et 3,4 M€ en CP.

- Services de Sécurité (6 328 918 € en AE et 4 502 883 € en CP tous titres confondus)

La répartition des engagements est de 5,65 M€ au niveau central et 0,67 M€ en académies.

Les dépenses de renouvellement des équipements de sécurité dans une partie des académies se sont élevées à 1,5 M€.

Le ministère a également initié la rénovation de la plateforme nationale de confiance numérique (PNCN) pour un total de 1,7 M€.

La PNCN permet de délivrer des certificats pour les agents (accès renforcé aux SI, signature des marchés publics, signature de messagerie...), pour les infrastructures. La PNCN permet également de signer les actes transmissibles ou non dans les collèges et lycées, de sceller les actes ou les livrets scolaires du lycée. La rénovation permet d'améliorer la plateforme, la relocaliser sur les 2 datacentres interministériels d'Auzeville (agriculture). Le projet embarque le processus de certification européen eIDAS.

Le ministère a renforcé sa capacité à se prémunir contre (étude SSI, expertises, analyses de risques) et à traiter les incidents de sécurité au travers du COSSIM (centre opérationnel de sécurité des systèmes d'information). Les dépenses liées à l'outillage du COSSIM et à la surveillance des plateformes se sont élevées à 320 k€ dont 66 k€ pour équiper différentes plateformes sensibles sur le dispositif de détection et de gestion des incidents de sécurité. Les dépenses pour des prestations d'expertises spécialisées en SSI (sécurité des systèmes d'information) se sont élevées à 158 k€.

Les coûts des droits d'usage des logiciels antivirus et antisipam s'élèvent à 1,1 M€.

- **Les systèmes d'information – services bureautiques (44 462 313 € en AE et 32 514 777 € en CP en titre 3)**

Tous titres confondus, la dépense s'élève à **44 730 155 € en AE et 32 811 516 € en CP** et se répartit de la manière suivante :

- **44 462 313 € en AE et 32 514 777 € en CP** imputées sur le titre 3 ;
- **261 926 € en AE et 290 823 € en CP** imputées sur le titre 5 ;
- **5 916 € en AE et 5 916 € en CP** imputées sur le titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	2020		2020	
	AE	CP	AE	CP
Services bureautique	24 429 468	15 998 104	44 730 155	32 811 516

La répartition des dépenses est de 31,7 M€ en académie et 13 M€ au niveau central et COM (en AE).

Les dépenses bureautiques sont composées de 4 regroupements d'activités que sont le poste de travail et les dépenses liées, les télécommunications individuelles, les solutions d'impression et l'assistance de 1er niveau. Ces dépenses récurrentes sont très majoritairement adossées aux marchés interministériels avec un périmètre constant et des marges de progrès faibles.

Les dépenses de **solutions d'impression** se situent à **10,1 M€ en AE et 3,2 M€ en CP** et sont imputées sur le marché UGAP SOLIMP3. L'écart AE/CP résulte de la nécessité d'engager dans CHORUS et auprès du fournisseur la location des photocopieurs pour 4 années au moment de la bascule sur ce contrat.

Les dépenses de **télécommunications individuelles** s'élèvent à **4,8 M€ en AE et 4,3 M€ en CP** et sont imputées sur les marchés UGAP de téléphonie fixe et mobile. Ces dépenses sont en augmentation, sur la totalité du périmètre MENJS (administration centrale et services déconcentrés) et MESRI pour l'administration centrale. En effet, plus de 3 109 agents supplémentaires sont pris en charge au niveau de l'abonnement et de l'équipement d'un smartphone en 2020.

Les dépenses d'**assistance de 1er niveau** servent notamment dans le cadre des guichets d'assistance mis en place par les académies (0,65 M€ pour les académies de Strasbourg, Clermont, Orléans et Toulouse) et l'administration centrale (guichet @.lo à hauteur de 0,37 M€).

Enfin, les dépenses liées **au poste de travail** (matériel et logiciel bureautique) s'élèvent à **28 784 149 € AE et 24 227 779 € CP**. Sur cette activité, chaque année, de façon récurrente, le RPROG et les RBOP en région académiques procèdent à des redéploiements de crédits sur le programme P214 pour soutenir le renouvellement du parc informatique des agents et combler un budget qui se trouve en décalage en LFI avec les besoins de fonctionnement informatique des académies.

La crise sanitaire a largement amplifié le besoin de doter les agents d'un ordinateur portable pour rendre le travail à distance possible. Ainsi, 18,3 M€ d'AE ont été mobilisés par les académies et 5,9 M€ pour l'administration centrale pour l'équipement des agents. En fin de gestion, une commande de 2 M€ pour acquérir 2 460 postes supplémentaires a été passée afin de participer en 2021 à atteindre la capacité d'équiper tous les agents dont les fonctions sont télétravaillables.

Enfin, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, dès l'été 2020, un stock stratégique d'ordinateurs portables pour un total de **1,05 M€** a été constitué pour assurer la continuité pédagogique des élèves en situation de fracture

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

numérique en cas de fermeture des écoles et établissements. Les dépenses comprennent aussi les moyens logistiques pour gérer le stock et assurer les livraisons et reprises.

- **Les systèmes d'information – services mutualisés (3 368 968 € en AE et 2 539 061 € en CP en titre 3)**

Titre 3	Réalisé 2020	
	AE	CP
Services mutualisés – formation des informaticiens	1 142 998	932 696
Services mutualisés – stratégie, organisation, qualité et management informatique	2 225 970	1 606 365
Total	3 368 968	2 539 061

Tous titres confondus, la dépense s'élève à **3 461 968 € en AE et 2 633 427 € en CP** et se répartie de la manière suivante :

- **3 368 968 € en AE et 2 539 061 € en CP** imputées sur le titre 3 ;
- **0 € en AE et 1 366 € en CP** imputées sur le titre 5 ;
- **93 000 € en AE et 93 000 € en CP** imputées sur le titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	2020		2020	
	AE	CP	AE	CP
Total Services mutualisés	3 390 000	3 390 000	3 461 968	2 633 427
Formations des informaticiens	1 190 000	1 190 000	1 142 998	932 696
Stratégie, Organisation, Qualité et management informatique : SI innovants	2 200 000	2 200 000	2 318 970	4 700 731

-Formations des informaticiens (1 142 998 € en AE et 932 696 € en CP)

La formation des informaticiens dans le cadre du programme national de formation (PNF) « Hautes technologies de l'information » accompagne l'évolution des compétences nécessaires pour assurer le développement de nouveaux SI et la mise en œuvre des nouvelles technologies. Malgré les mesures de confinement, les formations ont été adaptées et assurées à distance par visio et avec des outils interactifs. De même, certains séminaires de formation ont été maintenus.

- Stratégie, Organisation, Qualité et management informatique : SI innovants (2 318 970 € en AE et 1 700 731€ en CP)

Les dépenses sont liées aux travaux d'urbanisation et d'architecture du SI du MENJS-MESRI, à travers l'enrichissement progressif d'une cartographie applicative et des données des SI (à l'aide de l'outil préconisé par la DINUM : PHILAE) et aux travaux destinés à la conformité avec le Règlement général de la protection des données (RGPD). Les travaux couvrent également la prise en compte du déploiement des référentiels.

Une partie des dépenses se situent sur le pilotage du centre national de service, la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de délivrance de services informatiques (ITIL) et les référentiels tel que le catalogue de services, la mise en place d'un outillage ITIL associé (déploiement du service SuMIT basé sur le logiciel iTOP).

Les dépenses couvrent le fonctionnement du réseau des missions nationales notamment pour compenser les académies (frais d'hébergement de prestataires).

Dans les dépenses de l'année, 0,82 M€ ont été mobilisés pour mettre en place des prestations visant à assister le ministère sur différentes thématiques en lien avec la réforme territoriale :

- L'animation des 8 régions académiques multi-académies pour capter leurs besoins en matière de systèmes d'information et accompagner les secrétaires généraux des régions académiques et les services régionaux pour couvrir leurs besoins.
- L'accompagnement des régions académiques pour construire et déployer d'ici fin 2022, le projet de service mutualisé de la fonction informatique (service interacadémique ou service régional des systèmes d'information).
- La sécurisation du transfert des agents et des systèmes d'information du périmètre Jeunesse & Sports.

5/ Numérique pour l'éducation (22 183 006 € en AE et 25 729 334 € en CP en titre 3)

Tous titres confondus, la dépense s'élève à 28 230 978 € en AE et 37 300 119 € en CP et se répartit de la manière suivante :

- 22 183 006 € en AE et 25 729 334 € en CP imputées sur le titre 3 ;
- 115 342 € en AE et 254 066 € en CP imputées sur le titre 5 ;
- 5 932 630 € en AE et 11 316 719 € en CP imputées sur le titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	2020		2020	
	AE	CP	AE	CP
Numérique pour l'éducation	9 000 000	9 000 000	28 230 978	37 300 119
Hors INEE	9 000 000	9 000 000	11 476 375	11 027 934
PIA INEE			16 754 603	26 272 185

L'année 2020 devait consacrer la mise en œuvre d'un schéma stratégique articulé autour de 5 priorités :

- un cadre protecteur des données personnelles ;
- des outils innovants ;
- de nouveaux contenus de programmes pour les élèves ;
- un accompagnement des professeurs ;
- des modalités de coopération renouvelées avec tous les acteurs du numérique éducatif.

Ce schéma stratégique visait à mettre les potentialités offertes par le numérique au service de la réussite des élèves et à permettre que le numérique puisse véritablement avoir les effets attendus, en termes de différenciation des apprentissages, au service notamment des élèves les plus en difficulté, à travers par exemple des outils logiciels, de l'e-formation ou du tutorat individualisé.

Mais, la crise sanitaire covid-19 et le confinement ont conduit le ministère à s'appuyer massivement sur les moyens numériques pour assurer la continuité pédagogique. Cette période a révélé l'importance de la fracture numérique qui touche non seulement les élèves et leurs parents mais aussi les professeurs eux-mêmes.

Si les actions et les efforts entrepris par le ministère et ses opérateurs ces dernières années ont permis de relever le défi de la continuité pédagogique, le confinement a aussi révélé de graves lacunes en matière de déploiement et d'accompagnement des usages numériques éducatifs et la nécessité de passer d'une démarche d'impulsion à une démarche d'intervention en investissant massivement sur les sujets de la formation des personnels et sur les solutions numériques éducatives.

Des besoins nouveaux sont apparus, notamment liés à la crise sanitaire .

Concernant l'accompagnement des projets territoriaux de services numériques, en particulier les ENT (espaces numériques de travail) et le GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources), l'impact de la crise Covid a été immédiat sur

la sollicitation des plateformes mises en place par les collectivités et les académies. Indirectement, cet impact s'est reporté sur le ministère, avec un nécessaire investissement à court terme pour financer des actions de suivi et d'accompagnement (production d'indicateurs de mesure d'audience avec des volumes qui ont explosé nécessitant un ajustement du modèle économique, analyses et études à destination des porteurs de projet).

Le ministère a maintenu le cadre d'exécution du budget en orientant vers la production de contenus pédagogiques numériques, des services associés, ainsi que la recherche pour l'enseignement à distance et l'enseignement hybride. Cela s'est traduit par un effort de financement supplémentaire sur le développement de l'enseignement au XXIème siècle par le numérique.

Les données scolaires, au cœur de la stratégie numérique du ministère (1 470 000 €)

L'éducation nationale produit aujourd'hui un très grand nombre de données liées à la vie scolaire, aux évaluations, aux résultats des élèves, aux travaux et aux devoirs qu'ils réalisent. Il s'agit de les protéger et en même temps d'élaborer les outils nécessaires pour en faire profiter, dans le strict respect des libertés, l'ensemble de la communauté éducative. Afin de tester et d'étudier les potentialités que l'intelligence artificielle pourrait apporter aux apprentissages, deux projets lancés à la rentrée 2019 se sont poursuivis en 2020 :

- le premier porte, dans le cadre du Plan Langues vivantes, sur l'expérimentation d'un assistant vocal pour l'apprentissage de l'anglais à l'oral pour les élèves du 1er degré (400 000 €) ;
- le second projet est un partenariat d'innovation pour l'intelligence artificielle, portant sur les apprentissages fondamentaux en français et en mathématiques au cycle 2.

Développer l'enseignement du XXIème siècle par le numérique (2 285 000 €)

Dans l'enseignement général, des outils numériques accessibles à tous sont maintenant amplement déployés.

Le service D'col, proposé par le CNED, est étendu à l'ensemble des élèves de CM1, CM2 et 6e pour tous les élèves qui ont besoin d'un accompagnement en français et en mathématiques.

La nouvelle plateforme de vidéos « Classe à 12 » a pour objectif de valoriser les retours d'expérience et les échanges de pratiques entre professeurs de classes dédoublées de CP et CE1.

L'outil numérique d'accompagnement de « Devoirs faits », Jules, développé par le CNED, fournit quant à lui une aide instantanée sur des questions simples portant sur des savoirs et des compétences du collège, en français et en mathématiques.

De nouvelles Banques de Ressources Numériques Éducatives sont disponibles depuis la rentrée 2019.

S'agissant du lycée professionnel :

- En partenariat avec le monde industriel, avec l'aide de Réseau Canopé, la plateforme « Étincel » est ouverte. Elle permet aux lycéens d'être immergés dans des situations industrielles authentiques ;
- Pour positionner les lycées professionnels à la pointe des compétences numériques d'avenir, une centaine de lycées professionnels expérimentent actuellement le dispositif ProFan qui permet aux chercheurs d'analyser les évolutions des métiers avec le numérique. La plateforme qui présentera les résultats de recherche ouvrira cette année.

Les outils numériques sont par ailleurs indispensables pour atteindre notre objectif d'une école pleinement inclusive.

Les enseignants qui scolarisent en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap ont accès à une plateforme numérique « Cap École inclusive » réalisée par Réseau Canopé. Le soutien à la production des ressources spécifiques pour les élèves à besoins particuliers va se poursuivre.

En outre, le numérique contribue à répondre aux enjeux de fractures territoriales. C'est particulièrement le cas pour l'école rurale qui bénéficie d'un investissement important. ENIR, un appel à projets financé par les crédits du PIA, est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique dans les écoles des communes rurales de moins de 2 000 habitants. Ce sont plus de 3 000 écoles qui bénéficient d'aides à l'équipement.

Développer les compétences numériques des élèves (1 215 000 €)

L'enseignement du numérique et de l'informatique est considérablement renouvelé et renforcé depuis la rentrée scolaire 2020 :

- en seconde, tous les élèves suivront l'enseignement commun obligatoire « Sciences numériques et technologie » (SNT), pendant une heure et demie par semaine ;
- en première est créée la spécialité « Numérique et sciences informatiques » (NSI), avec un horaire hebdomadaire de 4 h, qui atteint 6 h en terminale depuis la rentrée 2020 ;

En cohérence avec ces nouveaux enseignements, un CAPES « Numérique et sciences informatiques » a été créé. Une agrégation sera instituée dans les prochaines années.

Par ailleurs, en articulation avec ces évolutions, l'année scolaire 2020-2021 est marquée par le développement de la certification PIX des compétences numériques, en fin de collège et en fin de lycée.

Accompagner les professeurs (1 630 000 €)

La formation au et par le numérique est développée grâce au renforcement de la plateforme de formation à distance m@gistère et les formations d'initiative locale encouragées. Les possibilités de formation en ligne se renforcent avec de nouvelles fonctionnalités offertes par la plateforme m@gistère pour mieux répondre aux besoins d'interactivité et de mobilité des personnels de l'éducation nationale.

Plus largement, la certification des compétences numériques devient obligatoire dans les masters MEEF et la maîtrise de compétences numériques professionnelles acquises en cours de carrière pourra être validée dans le cadre d'un « PIX Enseignants ».

Par ailleurs, le ministère a développé une offre de ressources inclusives mises à disposition gratuitement à l'attention des professeurs via le soutien aux opérateurs et aux grands établissements publics scientifiques et culturels pour libérer les droits d'usages, via le soutien à la production de ressources destinées aux élèves à besoins particuliers, et le soutien à la création de ressources par les enseignants.

L'enjeu de féminiser les métiers numériques est également pris en compte dans la stratégie du MENJS: en tant que membre fondateur de la fondation femmes@numérique, le ministère est fortement mobilisé pour accompagner la création de contenus spécifiques.

Développer un environnement favorable au numérique dans un cadre partenarial (1 970 000 €)

Au niveau national, il convient de mieux faire connaître les offres publiques et privées aux enseignants et de simplifier les dispositifs d'acquisitions. Au sein du ministère, une stratégie éditoriale se structure pour mieux identifier les contenus produits par les acteurs publics, et ainsi en garantir un meilleur accès.

Avec les collectivités locales, l'objectif de définir conjointement un socle numérique de base, dans le respect des compétences et responsabilités de chacun, aboutira progressivement à ce que chaque école et établissement ait un niveau minimal d'équipement, de connectivité et de ressources numériques permettant un usage raisonné et progressif.

Au niveau international, l'Etat et les associations représentatives de la filière industrielle du numérique éducatif travaillent ensemble pour renforcer l'attractivité et le rayonnement du système éducatif grâce à l'innovation numérique et au savoir-faire des entreprises au premier rang desquelles les Ed tech.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	178 537 282	63 232 386	63 910 280	68 283 177
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		49 216 288		44 700 125
Total	178 537 282	112 448 674	63 910 280	112 983 302

Après réimputations, l'exécution des dépenses d'investissement est de **122 996 779 €** en AE et **119 117 152 €** et se déclinent comme suit :

- opérations immobilières : **70 681 041 €** en AE et **72 207 784 €** en CP;
- dépenses de fonctionnement courant : **1 371 812 €** en AE et **1 258 850 €** en CP ;
- fonctionnement immobilier : **261 911 €** en AE et **135 761 €** en CP dont loyer, fonctionnement immobilier : 120 € en AE et en CP et entretien courant : 261 791 € en AE et 135 641 € en CP ;
- dépenses informatiques : **50 682 015 €** en AE et **45 514 757 €** en CP.

1/ Les opérations immobilières (70 681 041 € en AE et 72 207 784 € en CP) :**A/ Les constructions scolaires outre-mer et les opérations de maintenance (51 883 660 € en AE et 50 706 129 € en CP)**

- les constructions scolaires outre-mer : 46 599 593 € en AE et 45 721 157 € en CP ;
- les opérations de maintenance lourde dans les établissements restant à la charge de l'Etat : 5 284 067 € en AE et 4 984 972 € en CP.

- **Les constructions scolaires outre-mer (46 599 593 € en AE et 45 721 157 € en CP) :**

- **Mayotte** : Dans le cadre de la départementalisation, par dérogation au régime de droit commun, l'Etat (MENJS) conserve l'exercice des compétences en matière d'investissement pour les établissements scolaires du second degré et doit donc assurer le financement des constructions de collèges et lycées ainsi que la rénovation, la maintenance et l'extension des établissements du 2nd degré. En 2020, 52 020 570 € en AE et 49 894 174 € de CP ont été consommés (dont 46 599 593 € en AE et 45 721 157 € en CP imputés en titre 5) .

Ces crédits ont permis, notamment de lancer les opérations de construction du lycée de Chirongui, l'extension du collège de M'Tsangamouji et de poursuivre l'extension des établissements par des modulaires.

De plus, ces crédits ont permis de financer, dans différents établissements, des opérations relatives à la sécurisation, à la maintenance, au 1^{er} équipement, à la rénovation des infirmeries, aux blocs sanitaires, aux plateaux sportifs et à la restauration.

La consommation en AE est inférieure aux prévisions, un montant important des AE ayant été affecté mais non encore engagé sur les opérations mentionnées ci-dessus.

- **Nouvelle-Calédonie** : Les seules dépenses restant à la charge de l'Etat sont celles relatives à la construction des deux nouveaux lycées du Mont-Dore et de Pouembout. En 2020, 206 605 € d'AE et 634 930 € de CP ont été consommés, correspondant au paiement des travaux et au premier équipement sur les deux lycées – (dont 37 078 € en AE et 182 848 € en CP imputés en titre 5 et 169 528 € en AE et 452 082 € en CP imputés en titre 3).

- **Les opérations dans les établissements restant à la charge de l'Etat (5 284 067 € en AE et 4 984 972 € en CP) :**

Ces dépenses ont porté sur les travaux de réhabilitation/restructuration du lycée Jean Zay et du lycée autogéré à Paris, les travaux de maintenance du lycée Comte de Foix d'Andorre, des travaux sur le réseau d'eau de l'internat de la réussite de Marly-le-Roi, la réfection de la toiture du lycée Letournel à Saint Pierre et Miquelon, les travaux d'entretien de l'internat de Châtel Saint Germain.

B/ Dépenses du propriétaire (18 797 381 € en AE et 21 501 655 € en CP)

- **Les opérations immobilières dans les bâtiments des services administratifs des services déconcentrés (18 107 457 € en AE et 20 852 032 € en CP) en titre 5 :**

- les dépenses immobilières relevant du propriétaire (**entretien lourd**) : 8 745 808 € en AE et 7 207 111 € en CP imputés en titre 5 ;
- les dépenses au titre des **grands projets immobiliers acquisition construction et travaux structurants** : 7 458 100 € en AE et 11 868 251 € en CP ont été consommés en titre 5 :
- pour le relogement des services académiques à Nancy (998 516 € en AE et 10 134 065 € en CP dont 874 982 € en AE et 10 050 529 € en CP en titre 5) ;
- pour le projet de regroupement des services du rectorat de Créteil, de la DSDEN 94, du CROUS et du GIP dans un bâtiment à construire (7 032 048 € en AE et 2 343 805 € en CP dont 6 287 967 € en AE et 1 594 616 € en CP en titre 5) ;

- pour le projet du rectorat de Versailles (859 189 € en AE et 660 753 € en CP dont 516 807€ en AE et 509 318 € en CP en titre 5);
 - pour les autres opérations dans les services déconcentrés (opérations structurantes hors grands projets, telles que l'opération sur le site Amboise de Clermont-Ferrand et l'opération de restructuration du bâtiment Canopé à Dijon), 1 183 549 € en AE et 1 056 671 € en CP ont été consommés en titre 5.
- **Les opérations immobilières dans les bâtiments des services de l'administration centrale (689 925 € en AE et 649 622 € en CP) en titre 5** : *cela concerne essentiellement les engagements liés aux opérations de l'IH2EF (178 539 en AE) pour la réfection et la mise aux normes CVS et CCI. S'agissant des CP, la consommation est afférente au paiement des prestations de désamiantage du site Beslon (archives La Baule) et le paiement des prestations de l'IH2EF pour l'opération précitée.*

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- les dépenses immobilières relevant du propriétaire (**entretien lourd**) : 13 027 € en CP imputés en titre 5 ;
- les dépenses au titre des **travaux structurants grands projets** : 689 925 € en AE et 636 595 € en CP consommés en titre 5.

2/ Dépenses de fonctionnement courant (1 371 812 € en AE et 1 258 850 € en CP), notamment pour des immobilisations corporelles (des véhicules, matériel technique).

3/ Dépenses informatiques (50 682 015 € en AE et 45 514 757 € en CP)

- **Les grands projets informatiques hors nouvelle trajectoire SIRH (12 871 729 € en AE et 7 156 800 € en CP en titre 5)**

Titre 5	Réalisé 2020	
	AE	CP
CYCLADES (Refonte OCEAN)	4 163 934	4 332 907
OP@LE (ex-Refonte GFC-RCBC)	7 414 174	2 055 626
OPER@ (ex-Refonte SI PAIE DES EPLE)	1 293 621	768 267
Total	12 871 729	7 156 800

Cf. Eléments transversaux au programme partie « Grands projets informatiques »

- **Grands projets informatiques nouvelle trajectoire SIRH (20 819 245 € en AE et 21 953 034 € en CP en titre 5)**

Titre 5	Réalisé 2020	
	AE	CP
Programme SIRH	20 819 245	21 953 034
Total	20 819 245	21 953 034

Cf. Eléments détaillés en titre 3.

- **Les systèmes d'information – services applicatifs (14 232 968 € en AE et 14 071 748 € en CP en titre 5)**

Titre 5	Réalisé 2020	
	AE	CP
Services applicatifs ressources humaines - SI RH	1 732 327	1 886 963
Services applicatifs métier	9 813 400	9 752 489
Autres services applicatifs	2 687 241	2 432 296
Total	14 232 968	14 071 748

Cf. Eléments détaillés en titre 3.

- **Les systèmes d'information – services d'infrastructure (2 380 805 € en AE et 1 786 919 € en CP en titre 5)**

Titre 5	Réalisé 2020	
	AE	CP
Services d'hébergement et de transport de données	503 609	461 375
Services de sécurité	1 877 196	1 325 544
Total	2 380 805	1 786 919

Cf. Eléments détaillés en titre 3.

- **Les systèmes d'information – services bureautiques (261 926 € en AE et 290 823 € en CP en titre 5)**

Cf. Eléments détaillés en titre 3.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

- solutions d'impression : 50 721 € en AE et 79 618 € en CP;
- postes de travail matériels et logiciels bureautiques : 211 205 € en AE et en CP.

- **Les systèmes d'information – services mutualisés (0 € en AE et 1 366 € en CP en titre 5)**

Titre 5	Réalisé 2020	
	AE	CP
Services mutualisés – formation des informaticiens	-	-
Services mutualisés – stratégie, organisation, qualité et management informatique	-	1 366
Total	-	1 366

Cf. Eléments détaillés en titre 3.

- **Numérique pour l'éducation (115 342 € en AE et 254 066 € en CP en titre 5)**

Cf. Eléments détaillés en titre 3.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		50 397		41 087
Transferts aux entreprises		1 269 000		1 214 000
Transferts aux collectivités territoriales	2 500 000	10 220 923	2 500 000	15 850 230
Transferts aux autres collectivités		3 153 978		3 112 511

Après réimputations, l'exécution des dépenses d'intervention est de **14 693 521 €** en AE et **20 217 050 €** en CP et se décline comme suit :

- opérations immobilières : **7 366 990 €** en AE et **7 487 744 €** en CP ;
- loyers et fonctionnement immobilier : **241 361 €** en AE et en CP ;
- dépenses de fonctionnement courant : **501 385 €** en AE et en CP ;
- dépenses informatiques : **6 583 785 €** en AE et **11 986 561 €** en CP.

1/ Les opérations immobilières :

Après réimputations, les dépenses d'intervention exécutées sur le titre 6 s'élèvent à 7 366 990 € en AE et 7 487 744 € en CP. Elles correspondent à des transferts à des collectivités et se déclinent comme suit :

- dépenses du propriétaire : 20 054 € en AE et 80 000 € en CP ;
- constructions scolaires Outre-mer : 35 000 € en AE et en CP et 7 311 936 € en AE et 7 372 744 € en CP ;
- Polynésie française : Dans le cadre de la convention pluriannuelle signée le 22 octobre 2016 et la convention annuelle 2020, l'Etat a apporté des subventions pour la restructuration du collège de Mataura à Tubuai, des aménagements, travaux divers et équipements sur les lycées et collèges. Les opérations précédentes se poursuivent. Au total 2 499 105 € d'AE et 2 352 731 € de CP ont été consommés en 2020 sur le titre 6.

2/ Les loyers et fonctionnement immobilier (241 361 € en AE et en CP)

Ces montants correspondent à des transferts à des collectivités et se déclinent comme suit :

Fonctionnement immobilier dont loyer, entretien, fluides : 40 184 € en AE et en CP et loyers, entretien courant : 201 177 € en AE et en CP.

3/ Dépenses de fonctionnement courant (501 385 € en AE et en CP)

Ces montants correspondent à des transferts directs à des GIP, des collectivités locales, des établissements publics locaux d'enseignement ou des associations.

4/ Dépenses informatiques (6 583 785 € en AE et 11 986 561 € en CP)

Les dépenses sont détaillées ci-dessus (titre 3). Elles se déclinent comme suit :

- dépenses de services applicatifs (29 976 € en AE et en CP) ;
- dépenses de services d'infrastructure (522 264 € en AE et 540 951 € en CP) ;
- dépenses de services bureautiques (5 916 € en AE et en CP) ;
- dépenses de services mutualisées (93 000 € en AE et en CP) ;
- dépenses au titre du numérique pour l'éducation (5 932 630 € en AE et 11 316 719 € en CP).

ACTION

09 – Certification

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Certification	173 855 866	31 612 560	205 468 426	173 855 866	31 612 560	205 468 426
	92 950 305	13 742 529	106 692 833	92 950 305	11 620 924	104 571 228

Cette action regroupe les crédits d'organisation des examens de l'enseignement général et technologique (brevet, baccalauréats général et technologique, brevet de technicien supérieur...) et de l'enseignement professionnel (CAP, BEP, baccalauréat professionnel...), ainsi que les indemnités de jury liées au déroulement de ces épreuves.

Les dépenses indemnitaires relevant du titre 2 et les dépenses hors titre 2 représentent respectivement 88,9 % et 11,1 % de ce poste.

La part de dépenses relevant du titre 2 correspond majoritairement au règlement des vacances et indemnités de jury. En 2020, cette dépense a représenté **14 M€** (contre 62,9 M€ en 2019).

Pour les autres titres (hors titre 2), l'exécution est inférieure de 17 870 011 € en AE et 19 991 636 € en CP à la prévision en LFI (31 612 560 € en AE et en CP). Cet écart s'explique par :

- la diminution du nombre d'examens suite à la crise sanitaire, notamment l'annulation des oraux lors du premier confinement ;
- la mise en place d'épreuves en contrôle continu et à distance.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	173 855 866	92 950 305	173 855 866	92 950 305
Rémunérations d'activité	107 209 953	59 943 891	107 209 953	59 943 891
Cotisations et contributions sociales	65 204 947	32 770 142	65 204 947	32 770 142
Prestations sociales et allocations diverses	1 440 966	236 272	1 440 966	236 272
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	31 612 560	13 074 305	31 612 560	10 956 037
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	31 612 560	13 074 305	31 612 560	10 956 037
Titre 6 : Dépenses d'intervention		668 224		664 887
Transferts aux entreprises		190		190
Transferts aux collectivités territoriales		392 952		389 616
Transferts aux autres collectivités		275 081		275 081
Total	205 468 426	106 692 833	205 468 426	104 571 228

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	31 612 560	13 074 305	31 612 560	10 956 037

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **13 074 305 € en AE et 10 956 037 € en CP** (dont 3,08 M€ pour le SIEC et 7,87 M€ pour les académies et les services des vices-rectorats d'outre-mer) et correspondent pour 52,5 % à des frais de déplacement (5 753 170 €). Les autres dépenses couvrent les frais d'organisation des épreuves (fournitures, location de salles, impression des sujets, etc.).

Les réformes pédagogiques, notamment concernant la voie professionnelle, ainsi que la poursuite des efforts de rationalisation (mutualisation entre académies de l'élaboration des sujets, recours accru à la visioconférence, dématérialisation des copies, etc.) et d'harmonisation des pratiques de gestion consécutive au déploiement des applications informatiques Chorus DT (gestion des frais de déplacement temporaire), IMAG'IN (gestion des intervenants) et CYCLADES (gestion des candidats), permettent de maîtriser les coûts moyens par candidat présent.

Examens	Coûts moyens 2020 (session 2019) par candidat présent (en €) *
DNB	3,8
CAP/BEP	18,7
BAC	76,8
BTS	95,8
* champ : France métropolitaine	

L'évolution des coûts moyens des examens par candidat entre les sessions 2018 et 2019 est la suivante :

- une légère hausse du coût de la session du DNB ;
- sur les CAP, BEP, une diminution du coût moyen, passant de 19,8 € par candidat présent à la session 2018 à 18,7 € à la session 2019 en raison de la baisse des frais d'organisation principalement ;
- sur le baccalauréat, une légère hausse du coût moyen par rapport à la session antérieure (76,8 € en 2019 contre 76,4 € précédemment) qui porte sur le baccalauréat technologique, le coût étant stable sur le baccalauréat professionnel et en baisse sur le baccalauréat général ;
- sur les BTS, examens qui appellent des déplacements plus nombreux des examinateurs, les coûts moyens affichent une hausse de 3,1 € par candidat présent (95,8 € pour la session 2019 contre 92,7 € en 2018) sous l'effet de la revalorisation des forfaits réglementaires de remboursement des nuitées et repas (arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		0		0

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales		393 142		389 806
Transferts aux autres collectivités		275 081		275 081

Ces dépenses, budgétées en titre 3, correspondent à des subventions versées dans le cadre du remboursement des frais d'organisation d'examens pris en charge par des EPLE, des établissements privés ou des collectivités.

ACTION

10 – Transports scolaires

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Transports scolaires		3 322 845 3 197 955	3 322 845 3 197 955		3 322 845 3 198 731	3 322 845 3 198 731

L'action « transports scolaires » finance la participation de l'Etat aux dépenses de transports scolaires (terrestre, maritime et aérien) en Polynésie française, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		146 539		147 687
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		146 539		147 687
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 322 845	3 051 416	3 322 845	3 051 043
Transferts aux ménages		6 684		6 684
Transferts aux collectivités territoriales	3 322 845	2 912 416	3 322 845	2 912 043
Transferts aux autres collectivités		132 317		132 317
Total	3 322 845	3 197 955	3 322 845	3 198 731

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		146 539		147 687

Ces dépenses ont été imputées à tort dans cette catégorie budgétaire. Il s'agit de dépenses d'intervention.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		6 684		6 684
Transferts aux collectivités territoriales	3 322 845	2 912 416	3 322 845	2 912 043
Transferts aux autres collectivités		132 317		132 317

La dotation de 3 322 845 € en AE et CP couvre les subventions versées au titre de la participation de l'État à la prise en charge des transports scolaires des élèves de Polynésie française, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Wallis-et-Futuna.

L'État est compétent pour le financement des transports scolaires à Wallis-et-Futuna. En outre, bien que cette compétence relève des territoires depuis 2004, l'État continue de cofinancer les transports scolaires avec les collectivités de Polynésie française et de Saint-Pierre-et-Miquelon sur la base d'une convention.

S'agissant de Wallis-et-Futuna, le vice-rectorat prend ainsi en charge le transport aérien des élèves deux fois par an, entre les deux îles, vers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française ou la métropole.

Corrigée des erreurs d'imputation, les dépenses d'intervention de l'action 10 s'élèvent à **3 197 955 € en AE** et **3 198 731 € en CP** et se répartissent comme suit :

- Polynésie française : 2 870 103 € en AE et CP
- Wallis-et-Futuna : 310 852 € en AE et 311 628 € en CP
- Saint-Pierre-et-Miquelon : 17 000 € en AE et CP.

Indicateur : coût moyen par élève selon le type de transport (constat 2020)

	Transport aérien		Transport maritime		Transport terrestre	
	Effectif estimé	Coût moyen /élève	Effectif estimé	Coût moyen /élève	Effectif estimé	Coût moyen /élève
Polynésie française	1 886	397 €	1 479	486 €	14 771	95 €
St-Pierre-et-Miquelon	16	1 063 €				
Wallis-et-Futuna	354	878 €				
TOTAL	2 256	477 €	1 479	486 €	14 771	95 €

Une augmentation de 2 % des effectifs est constatée en 2020 sur les transport terrestres résultant d'une meilleure qualité de prise en charge de l'élève suite au renouvellement du parc de véhicules au titre de la nouvelle délégation de service public sur l'île de Tahiti, ainsi que du changement des conditions de vie de certaines familles (perte d'emploi).

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)					31 900	31 900
Subventions pour charges de service public					31 900	31 900
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)						79 013
Subventions pour charges de service public						79 013
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)	30 000	30 000			25 000	25 000
Subventions pour charges de service public	30 000	30 000			25 000	25 000
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	100 000	100 000			120 000	209 686
Subventions pour charges de service public	100 000	100 000			120 000	209 686
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)						90 000
Subventions pour charges de service public						90 000
Ensemble intercontemporain (P131)					24 000	24 000
Transferts					24 000	24 000
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	95 000	95 000			95 000	182 300
Subventions pour charges de service public	95 000	95 000			95 000	182 300
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (P214)	6 962 464	6 962 464	6 933 681	6 933 681	6 848 186	6 848 186
Subventions pour charges de service public	6 962 464	6 962 464	6 933 681	6 933 681	6 848 186	6 848 186
FEI - France éducation international (P214)	5 905 925	5 955 925			292 030	292 030
Subventions pour charges de service public	5 905 925	5 955 925			292 030	292 030
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)	29 459 834	29 459 834	28 568 907	28 568 907	28 395 051	28 395 051
Subventions pour charges de service public	29 459 834	29 459 834	28 568 907	28 568 907	28 395 051	28 395 051
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	2 635 983	2 635 983	2 448 163	2 448 163	2 388 002	2 388 002
Subventions pour charges de service public	2 635 983	2 635 983	2 448 163	2 448 163	2 388 002	2 388 002
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions (P214)	29 527 566	29 527 566	28 550 567	28 550 567	27 609 229	27 609 229
Subventions pour charges de service public	29 527 566	29 527 566	28 550 567	28 550 567	27 609 229	27 609 229
Institut Français (P185)	25 000	25 000			25 000	25 000
Subventions pour charges de service public	25 000	25 000			25 000	25 000
Réseau Canopé (P214)	91 254 068	91 254 068	87 077 139	87 077 139	87 254 867	87 254 867
Subventions pour charges de service public	91 250 409	91 250 409	87 077 139	87 077 139	87 251 284	87 251 284
Transferts	3 659	3 659			3 583	3 583
Business France (P134)	22 000	22 000			100 000	50 000
Transferts	22 000	22 000			100 000	50 000
Universités et assimilés (P150)	952 044	831 192			840 804	779 103
Subventions pour charges de service public	339 803	339 803			425 197	425 197
Transferts	612 240	491 388			415 607	353 906
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)		73 332				29 828
Transferts		73 332				29 828

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	183 750	183 750			352 579	352 579
Subventions pour charges de service public	183 750	183 750			352 239	352 239
Transferts					340	340
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	4 839 609	4 839 609			9 988 330	9 988 330
Subventions pour charges de service public	4 839 609	4 839 609			9 988 330	9 988 330
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	20 000	20 000			20 000	20 000
Subventions pour charges de service public	20 000	20 000			20 000	20 000
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	40 000	40 000			80 000	80 000
Subventions pour charges de service public	40 000	40 000			80 000	80 000
Groupe Mines Télécom (P192)		47 520				31 873
Transferts		47 520				31 873
ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (P111)	150 000	150 000			150 000	150 000
Subventions pour charges de service public	150 000	150 000			150 000	150 000
Total	172 203 243	172 253 243	153 578 457	153 578 457	164 639 978	164 935 977
Total des subventions pour charges de service public	171 565 343	171 615 343	153 578 457	153 578 457	164 096 448	164 442 447
Total des transferts	637 899	637 899			543 530	493 530

Le montant des subventions pour charges de service public versées aux opérateurs de l'enseignement scolaire (CEREQ, FEI, CNED, ONISEP et Réseau Canopé) par le programme 214 en 2020 au montant prévu en loi de finances initiale.

Cette variation s'explique de la manière suivante :

- non dégel de la réserve de précaution (-1,97 M€);
- versements afin de financer des dispositifs spécifiques (+ 2,24 M€) :
 - FEI, qui a bénéficié d'un versement de 0,2 M€, pour le projet « ImaginEcole » (porté par l'UNESCO et Réseau Canopé), ainsi que d'une subvention de 0,09 M€ versée par le MENJS ;
 - Un versement de 0,27 M€, versé par le MENJS, au bénéfice du CNED au titre de devoirs faits;
 - L'ONISEP a bénéficié d'un financement de 0,30 M€ au titre de sa contribution au projet FOLIOS, et 0,16 M€ en provenance du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH);
 - Réseau Canopé a bénéficié de financements au titre du développement de projets relevant de la stratégie numérique du ministère (Magistère, éduthèque.) pour 1,13 M€ et une contribution de 0,09 M€ pour, notamment, l'organisation du projet Africa 2020.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	Réalisation 2019	4	96	3	0	3	2
	Prévision 2020	0	110	6	0	2	2
	Réalisation 2020	0	91	3	0	2	1
FEI – France éducation internationale	Réalisation 2019	0	232	14	0	10	0
	Réalisation 2020	0	240	23	0	13	0

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
	0	239	15	0	11	0
CNED - Centre national d'enseignement à distance	1 085	921	5	0	0	0
	0	1 021	11	0	11	0
	0	902	7	0	6	0
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions	7	435	11	0	10	0
	0	434	20	14	0	0
	0	401	11	0	6	0
Réseau Canopé	90	1 347	9	9	0	0
	0	1 378	9	1	8	5
	0	1 255	7	7	0	0
Total	1 186	3 031	42	9	23	2
	0	3 183	69	15	34	7
	0	2 888	43	7	25	1

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

L'exécution constatée en 2020 est inférieure de 295 ETPT au plafond prévu en LFI 2020, contre 245 en 2019. Cette sous-exécution résulte principalement des vacances de postes sur lesquels les établissements ne sont pas parvenus à recruter dans les délais prévus. De plus, la crise sanitaire a conduit à reporter certains recrutements.

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	3 183	2 888

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-43	-43

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Budget initial	Compte financier
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	0	0
FEI – France éducation international	0	0
CNED - Centre national d'enseignement à distance	0	0
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions	28 190	43 189
Réseau Canopé	0	0
Total	28 190	43 189

OPÉRATEURS

CEREQ - CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectif et de performance de l'établissement, signé le 29 mars 2019, porte sur la période 2019-2022. Il s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- le positionnement de l'établissement dans la production de connaissances ;
- la dissémination des connaissances ;
- la gouvernance et la gestion de l'établissement.

Un point d'étape sur l'exécution du COP a été effectué en juin 2020 en comité des tutelles et un premier document des orientations de moyen terme (OMT) de l'établissement a été réalisé par le conseil scientifique en novembre 2020.

L'établissement a prévu de renforcer ses outils de pilotage et de se doter d'une comptabilité analytique.

Par ailleurs, le CEREQ poursuit le développement de ses partenariats notamment avec les régions.

Politique immobilière

Dans le cadre de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière, le CEREQ poursuit la mise en œuvre du projet de relocalisation de son siège au sein du campus de l'École Centrale de Marseille situé dans le technopôle de Château-Gombert (13e arrondissement de Marseille) pour un déménagement prévu courant 2022. L'opération reste toutefois conditionnée par le déménagement de l'École Centrale de Marseille et la réalisation des travaux de réaménagement du site.

Rationalisation des fonctions support

Le déménagement du CEREQ permettra de progresser dans la rationalisation des fonctions supports.

La maîtrise des dépenses des fonctions « support » constitue un des objectifs du COP 2019/2022. La démarche de réduction des dépenses entreprise depuis quelques années par le biais de mise en concurrence et par la mutualisation des achats doit permettre d'atteindre un objectif de 25 % maximum de ces dépenses par rapport à l'ensemble des dépenses budgétaires de l'établissement.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie					6	6
Transferts					6	6
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	75	75				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	75	75				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	6 962	6 962	6 934	6 934	6 848	6 848
Subventions pour charges de service public	6 962	6 962	6 934	6 934	6 848	6 848
P163 – Jeunesse et vie associative	88	78				11
Subventions pour charges de service public	88	78				11
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	100	50				50
Subventions pour charges de service public	100	50				50
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	905	905	914	914	1 155	984
Subventions pour charges de service public	905	905	914	914	1 155	984
Total	8 130	8 070	7 848	7 848	8 010	7 899

Sur le programme 214, l'écart entre le montant des crédits inscrits en loi de finances initiale 2020 au titre de la subvention pour charges de service public et le montant effectivement versé (-0,09 M€) s'explique par l'annulation de la réserve de précaution.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	7 265	6 882	Subventions de l'État	7 922	7 931
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>2 100</i>	<i>2 010</i>	– subventions pour charges de service public	7 753	7 751
			– crédits d'intervention(transfert)	169	180
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 435	2 757	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	45	121
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	555	826	Revenus d'activité et autres produits	2 666	1 852
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>555</i>	<i>826</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>152</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>2</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	10 700	9 639	Total des produits	10 633	9 904
Résultat : bénéfice		265	Résultat : perte	67	
Total : équilibre du CR	10 700	9 904	Total : équilibre du CR	10 700	9 904

* Voté

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	488	938
Investissements	1 266	961	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		2
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 266	961	Total des ressources	488	940
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	778	21

* Voté

Avec un total de charges de 9,6 M€ et de produits de 9,9 M€, l'exercice 2020 a été excédentaire de 0,3 M€. L'écart par rapport au résultat patrimonial prévu au budget initial s'explique principalement par une diminution des charges plus importante que celle des produits du fait de la crise sanitaire.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 417	7 417	7 027	7 027
Fonctionnement	1 575	2 622	1 192	1 728
Intervention	0	0	0	0
Investissement	75	75	84	70
Total des dépenses AE (A) CP (B)	9 067	10 114	8 303	8 825
dont contributions employeur au CAS pensions	2 100	2 100	2 012	2 012

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	9 374	8 759
Subvention pour charges de service public	7 753	7 751
Autres financements de l'État	293	149
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	95	10
Recettes propres	1 233	849
Recettes fléchées	57	100
Financements de l'État fléchés	57	0
Autres financements publics fléchés	0	100
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	9 430	8 859
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	34
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	684	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dissémination des connaissances	721 739	133 107	168 100	0 0	0 0	0 0	0 0	854 847	889 840	
Fonction support	1 452 1 302	900 611	908 618	0 0	0 0	75 84	75 70	2 426 1 997	2 434 1 990	
Production des connaissances	5 244 4 986	542 473	1 547 1 010	0 0	0 0	0 0	0 0	5 786 5 458	6 791 5 996	
Total	7 417 7 027	1 575 1 192	2 622 1 728	0 0	0 0	75 84	75 70	9 067 8 303	10 114 8 825	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	684	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	122	65
Autres décaissements non budgétaires	107	100
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	912	165
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	35
Abondement de la trésorerie fléchée	0	65
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	912	200

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	34
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	74	66
Autres encaissements non budgétaires	107	101
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	180	200
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	732	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	20	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	712	30
Total des financements	912	200

* Voté

En comptabilité budgétaire, le compte financier 2020 du CEREQ fait apparaître un taux d'exécution des dépenses globales de 87 % par rapport au budget initial 2020 (les écarts présentés sont ceux constatés sur les crédits de paiement).

Le taux d'exécution des dépenses de personnel est de 95 %. Cette sous-consommation s'explique principalement par les vacances d'emplois, le non remplacement de certains postes et l'annulation ou le report sur 2021 de recrutements de contractuels.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OPÉRATEURS

Avec un taux d'exécution de 66 %, la sous-consommation constatée sur l'enveloppe de fonctionnement par rapport à la prévision 2020 résulte principalement de la diminution des dépenses consécutives à la crise sanitaire portant sur les fonctions support (baisse des frais de déplacements, non réalisation de dépenses de formation notamment) et du report sur 2021 du paiement du solde de l'enquête « Génération 2017 à trois ans ».

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à 93 % des crédits prévus.

Avec un taux d'exécution de 94 %, la diminution des recettes de -0,57 M€ par rapport au budget initial 2020 est due principalement au report de projets (dont l'enquête CVTS) et au report sur 2021 du versement d'une recette au titre d'une extension de l'enquête Génération 2017.

Du fait de la crise sanitaire, l'établissement a enregistré une baisse de ses activités qui a conduit à une moindre exécution des dépenses. Le solde budgétaire s'est amélioré de 0,65 M€ par rapport à la prévision 2020 et s'établit à 0,34 M€, permettant un abondement de la trésorerie de 0,35 M€ (soit un niveau de 6,95 M€).

Au 31 décembre 2020, après un prélèvement de 0,21 M€, le fonds de roulement s'élève à 7,04 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	99	116	94
– sous plafond	96	110	91
– hors plafond	3	6	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	3	2	2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		2	1
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		2	1

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

La consommation d'emplois du CEREQ s'établit à 91 ETPT sous plafond, en diminution de -5 ETPT par rapport à celle constatée en 2019 du fait de la vacance d'emplois.

FEI – FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONALE**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR****Gouvernance et pilotage stratégique**

Un contrat d'objectifs et de performance (COP), signé en 2018, définit la politique de l'établissement sur la période 2019- 2022. Les deux grands axes stratégiques proposés par l'établissement sont les suivants :

- Renforcer les métiers de FEi au service de l'éducation, de la formation et du français dans le monde;
- Transformer FEi par la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue (par exemple, la numérisation).

Les missions de FEi (France Education international) étant principalement tournées vers l'international, son activité a été fortement impactée en 2020 par la crise sanitaire, en particulier les certifications, tests et diplômes. Cette baisse

d'activité s'est traduite par une baisse significative de ses ressources propres (25 %) et une aggravation de son solde budgétaire – 4,7 M€ par rapport aux prévisions du budget initial.

Politique immobilière

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2016-2020 comporte deux projets principaux :

- Le réaménagement des espaces de restauration de l'aile Versailles;
- Les travaux d'aménagement intérieur de l'aile Paris.

Les investissements entrepris en 2020 correspondent notamment aux travaux d'aménagement de l'aile Paris. Il convient de mentionner le report d'opérations significatives du fait de la crise sanitaire, dont les travaux de l'aile Versailles.

Un nouveau SPSI devra être élaboré par l'opérateur pour la période 2021-2025.

Rationalisation des fonctions support

L'établissement maîtrise ses coûts de fonctionnement courant, grâce notamment à une mise en concurrence régulière des contrats, au renouvellement des marchés et à l'adhésion aux groupements de commandes de marchés mutualisés au niveau de l'Etat.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		39				39
Transferts		39				39
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	688	997			2 250	2 581
Transferts	688	997			2 250	2 581
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1	1				
Transferts	1	1				
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	40	40				
Subventions pour charges de service public	40	40				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	5 906	5 956			292	292
Subventions pour charges de service public	5 906	5 956			292	292
P123 – Conditions de vie outre-mer						
Transferts						
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire						
Subventions pour charges de service public						
Total	6 636	7 034			2 542	2 912

La maîtrise des dépenses publique de l'opérateur et l'importance du fonds de roulement constaté a conduit à ne pas verser de subvention pour charges de service public en 2020.

Des subventions, d'un montant de 0,29 M€, ont été versées sur le programme 214 au titre d'actions spécifiques de FEI : 0,2 M€ pour le projet « ImaginEcole » porté par l'UNESCO et Réseau Canopé et une subvention de 0,09 M€ versée par la DREIC pour le programme OIB (option internationale du baccalauréat).

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OPÉRATEURS

COMPTES FINANCIERS 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	16 100	15 536	Subventions de l'État	106	292
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 633	2 630	– subventions pour charges de service public		292
			– crédits d'intervention(transfert)	106	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 861	8 594	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	150	90
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 400	1 570	Revenus d'activité et autres produits	24 745	18 168
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 400	1 570	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	560	524
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	28 961	24 131	Total des produits	25 001	18 550
Résultat : bénéficiaire			Résultat : perte	3 960	5 581
Total : équilibre du CR	28 961	24 131	Total : équilibre du CR	28 961	24 131

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	3 120	4 535	Capacité d'autofinancement		
Investissements	3 797	417	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	6 917	4 952	Total des ressources		
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	6 917	4 952

* Voté

De par la nature de ses missions, l'établissement a été impacté par la crise sanitaire. Ses produits se sont avérés inférieurs de près de 6,5 M€ au regard de ses prévisions budgétaires initiales.

Dans le même temps, les charges ont diminué dans une moindre mesure (-4,8 M€), aggravant ainsi la perte prévue au budget initial de 1,6 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	16 100	16 100	15 533	15 533
Fonctionnement	11 931	11 461	7 103	7 250
Intervention	0	0	0	0
Investissement	5 138	3 797	1 332	420
Total des dépenses AE (A) CP (B)	33 169	31 358	23 968	23 203
dont contributions employeur au CAS pensions	2 633	2 633	2 630	2 630

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	23 841	18 492
Subvention pour charges de service public	106	292
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	150	90
Recettes propres	23 585	18 110
Recettes fléchées	600	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	600	0
Total des recettes (C)	24 441	18 492
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	6 917	4 711

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Contribution à la mobilité et à l'ouverture du système éducatif	1 315 1 358	725 68	725 115	0 0	0 0	0 0	0 0	2 040 1 426	2 040 1 474
Coopération en éducation	2 580 2 101	4 352 2 928	4 352 3 017	0 0	0 0	0 0	0 0	6 932 5 030	6 932 5 118
Fonctions support	5 595 5 916	2 422 1 974	2 152 1 878	0 0	0 0	5 138 1 332	3 797 420	13 155 9 222	11 544 8 214
Hébergement et restauration	0 0	1 288 339	1 088 412	0 0	0 0	0 0	0 0	1 288 339	1 088 412
Soutien à la diffusion du français	6 610 6 158	3 144 1 794	3 144 1 828	0 0	0 0	0 0	0 0	9 754 7 952	9 754 7 986
Total	16 100 15 533	11 931 7 103	11 461 7 250	0 0	0 0	5 138 1 332	3 797 420	33 169 23 968	31 358 23 203

* Voté

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	6 917	4 711
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	668	1 762
Autres décaissements non budgétaires	0	17
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	7 585	6 490
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	7 585	6 490

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	668	1 762
Autres encaissements non budgétaires	0	148
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	668	1 910
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	6 917	4 580
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	514
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	6 917	4 066
Total des financements	7 585	6 490

* Voté

En comptabilité budgétaire, le compte financier 2020 de FEi fait apparaître un taux d'exécution des dépenses globales de 74 % par rapport au budget initial 2020, soit une consommation de 23,2 M€ pour une autorisation de 31,4 M€ (les écarts présentés sont ceux constatés sur les crédits de paiement).

Les dépenses de personnel évoluent à la baisse et présentent un taux d'exécution de 96 %, soit un écart de - 0,6 M€ par rapport au budget initial. Cet écart s'explique notamment par la diminution des vacataires chargés des corrections et expertises en lien avec l'impact négatif de la crise sanitaire sur l'activité de coopération et de formation.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement par rapport au budget initial est de 63 %. Cette sous-exécution est notamment due à l'impact de la crise sanitaire sur l'ensemble des activités de l'établissement.

Les écarts importants portés sur les dépenses d'investissement (-3,4 M€) résultent principalement du décalage d'opérations immobilières (travaux de l'aile Versailles, de l'aile Paris, réfection du mur des Binelles) et de l'annulation du remplacement de matériels de sonorisation non essentiels pour 2020.

Le taux d'exécution des recettes s'élève à 76 %, soit un écart de 5,9 M€ par rapport au budget initial. Cet écart s'explique par la forte baisse des recettes propres principalement sur les activités de soutien à la diffusion du français et sur la coopération en éducation.

Le fonds de roulement diminue de 4,9 M€ (contre une diminution de 6,9 M€ au budget initial), soit un niveau de 17,5 M€ fin 2020. La trésorerie diminue également de 4,6 M€, son niveau s'élevant à 14,1 M€ contre 18,7 au 31 décembre 2019.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	246	263	254
– sous plafond	232	240	239
– hors plafond	14	23	15
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	10	13	11
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Le taux de consommation des emplois sous plafond de l'établissement est proche de 100 %. L'établissement a eu recours à 15 emplois hors plafond (majoritairement des apprentis) en 2020.

CNED - CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2019-2022 a été signé le 4 avril 2019. Les quatre axes stratégiques contenus dans le COP sont les suivants :

- renforcer la contribution du CNED à l'action du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'ensemble de ses politiques éducatives et notamment de sa politique numérique ;
- faire de la chaîne de relation client un levier prioritaire d'amélioration de la qualité de l'offre de formation ;
- agir sur les leviers de croissance de l'établissement par l'engagement d'actions opérationnelles permettant d'augmenter ses ressources propres ;
- poursuivre et accompagner la transformation de l'établissement.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le CNED a proposé un dispositif de continuité pédagogique « ma classe à la maison » permettant aux élèves de travailler dans toutes les disciplines grâce à un ensemble de parcours conformes aux programmes. Ce dispositif a permis d'accompagner 1,9 million de familles et a permis la tenue de 11 millions de classes virtuelles.

Politique immobilière

Le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) du CNED a été validé par l'ensemble des autorités compétentes et approuvé par le conseil d'administration de l'établissement le 18 juin 2020. Ce SPSI repose sur deux axes principaux :

- Poursuivre les opérations d'optimisation des surfaces afin de parvenir à un ratio global d'occupation conforme à la politique immobilière de l'Etat à l'horizon 2024;
- Adapter son parc immobilier à l'évolution de ses besoins ce qui pourrait conduire à des cessions.

Rationalisation des fonctions support

La rationalisation des fonctions support du CNED repose sur plusieurs leviers :

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OPÉRATEURS

- une maîtrise des frais d'impression ;
- des efforts d'économies sur un nombre important de dépenses : frais de missions, frais de représentation, de coût de fonctionnement des bâtiments, coûts de fournitures administratives ;
- une poursuite de la rationalisation des surfaces utilisées et restitution des surfaces libérées sécables.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		14				14
Transferts		14				14
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		0				15
Transferts		0				15
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	2 100	2 100			3 248	3 248
Subventions pour charges de service public	2 100	2 100			3 248	3 248
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	29 460	29 460	28 569	28 569	28 395	28 395
Subventions pour charges de service public	29 460	29 460	28 569	28 569	28 395	28 395
Total	31 560	31 574	28 569	28 569	31 643	31 672

L'écart entre le montant des crédits inscrits en loi de finances initiale 2020 et le montant effectivement versé (+3,1 M€) s'explique par :

- la mise en réserve (-0,4 M€) et le financement, par le programme 214, du dispositif Devoirs faits (+0,3 M€) ;
- les versements, par le programme 141, de crédits :
 - pour la prise en compte de la réforme du lycée dans les enseignements dispensés par le CNED (+2,1 M€);
 - la contribution au financement du dispositif "Ma classe à la maison" (+1 M€);
 - la prise en charge des frais d'inscription des élèves de première et terminale aux enseignements de spécialité (+0,15 M€).

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	54 200	51 783	Subventions de l'État	31 164	31 495
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>11 823</i>	<i>12 086</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>31 164</i>	<i>31 495</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	37 358	42 374	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	50	2	Autres subventions	50	941
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	13 913	16 557	Revenus d'activité et autres produits	62 752	66 017
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>13 310</i>	<i>16 556</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>790</i>	<i>2 027</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>604</i>	<i>1</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>1 550</i>	<i>19</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>677</i>	<i>1 085</i>
Total des charges	91 608	94 158	Total des produits	93 966	98 453
Résultat : bénéfice	2 358	4 295	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	93 966	98 453	Total : équilibre du CR	93 966	98 453

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	13 254	17 722
Investissements	13 042	10 249	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	1 556	25
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	13 042	10 249	Total des ressources	14 810	17 746
Augmentation du fonds de roulement	1 768	7 497	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Le résultat patrimonial affiche un bénéfice sur l'exercice de 4,3 M€ (contre un résultat excédentaire initialement prévu à 2,4 M€), du fait d'une hausse des produits (4,5 M€) supérieure à celle des charges (2,6 M€).

Ce résultat s'explique principalement par une augmentation significative du chiffre d'affaires en lien direct avec le rôle majeur que le CNED a joué pendant la crise sanitaire et notamment pendant le premier confinement.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	54 200	54 200	51 987	51 987
Fonctionnement	23 151	23 195	24 429	24 006
Intervention	50	50	1	1
Investissement	6 043	7 911	4 834	5 636
Total des dépenses AE (A) CP (B)	83 444	85 357	81 251	81 630
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	12 086	12 086

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	85 561	85 195
Subvention pour charges de service public	31 164	31 495
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	54 396	53 700
Recettes fléchées	70	941
Financements de l'État fléchés	50	0
Autres financements publics fléchés	0	941
Recettes propres fléchées	20	0
Total des recettes (C)	85 631	86 136
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	274	4 507
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Conception des supports pédagogiques	12 118	3 534	3 562	0	0	2 770	2 877	18 423	18 557
	12 549	2 903	2 786	0	0	1 722	1 778	17 174	17 112
Fonctions support	16 952	7 181	7 264	0	0	3 087	2 918	27 219	27 134
	17 262	9 689	9 412	0	0	3 003	2 768	29 954	29 442
Innovations pédagogiques	2 078	673	673	0	0	187	217	2 938	2 968
	1 181	265	352	0	0	75	189	1 521	1 721
Mise à disposition des supports pédagogiques	1 980	6 199	6 137	0	0	0	0	8 179	8 117
	1 194	5 456	5 163	0	0	34	5	6 685	6 363
Relations clients	10 044	5 456	5 456	50	50	0	1 900	15 550	17 450
	10 729	6 076	6 262	1	1	0	896	16 807	17 889
Suivi pédagogique	11 028	107	104	0	0	0	0	11 135	11 131
	9 072	39	31	0	0	0	0	9 111	9 103
Total	54 200	23 151	23 195	50	50	6 043	7 911	83 444	85 357
	51 987	24 429	24 006	1	1	4 834	5 636	81 251	81 630

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	6	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	-310
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	6	-310
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	274	5 542
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	274	7 334
Total des besoins	280	5 232

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	274	4 507
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	6	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	720
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	280	5 232
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	1 792
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	280	5 232

* Voté

En comptabilité budgétaire, le compte financier 2020 du CNED fait apparaître un taux d'exécution des dépenses globales de 96 % par rapport au budget initial 2020 (écarts présentés en CP).

- Les dépenses de personnel ont été réalisées à 96 %. Cette moindre exécution s'explique par une absence de recrutements pendant le premier confinement et par une diminution des dépenses de vacances pédagogiques;
- La hausse des dépenses de fonctionnement (+0,8 M€) par rapport aux prévisions budgétaires s'explique principalement par le coût du dispositif de continuité pédagogique « Ma classe à la maison » pour la période de septembre à décembre 2020;
- Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 71 %. Cette sous-exécution s'explique principalement par le report de la réalisation de divers projets informatiques.

Le taux d'exécution des recettes budgétaires est de 101 %, soit un écart de 0,5 M€ par rapport à la prévision initiale.

Au 31 décembre 2020, après un abondement de 7,5 M€, le fonds de roulement s'élève à 39,88 M€. Il reste grevé par un besoin en fonds de roulement positif structurellement élevé (23,54 M€ en 2020). Le niveau de trésorerie a progressé de 5,5 M€ par rapport à celui enregistré au 31 décembre 2019 afin d'atteindre 16,3 M€ (soit 77 jours de fonctionnement) en fin d'exercice 2020.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	926	1 032	909
– sous plafond	921	1 021	902
– hors plafond	5	11	7
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		11	6
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

La consommation d'emplois du CNED s'établit à 902 ETPT sous plafond, contre 921 ETPT en 2019. Cette diminution de -19 ETPT s'explique principalement par des reports dans les recrutements au cours du premier confinement.

Du fait d'un changement de méthode, les emplois précédemment inscrits au titre des autres emplois rémunérés par l'Etat par d'autres programmes ne figurent pas dans le volet opérateurs du RAP. Ces emplois, délégués par les rectorats, sont inclus dans les emplois des services régionaux, dans la répartition du plafond d'emplois par services de la JPE des programmes concernés.

ONISEP - OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) portant sur la période 2021-2023, voté au dernier conseil d'administration de l'établissement, a été signé en début d'année 2021. Il s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du transfert vers les régions des missions exercées par les DRONISEP en matière de diffusion de la documentation et de l'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et étudiants, ainsi que prévu à l'article 18 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les trois axes stratégiques proposés par l'établissement sont les suivants :

- Constituer les bases de données et d'informations sur les métiers, les formations et le processus d'orientation;
- Transmettre et communiquer les informations et services produits d'une façon claire et adaptée à chaque public;
- Améliorer la performance de l'établissement.

A travers ces axes, l'ONISEP développera une logique de transformation de l'établissement en s'appuyant sur un changement culturel tourné vers une meilleure prise en compte des besoins de ses usagers.

Pendant la période de confinement, l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) a donné un accès gratuit à ses publications sur les formations et les métiers présentées dans son kiosque en ligne. Par ailleurs, l'organisme a proposé de nouvelles ressources pédagogiques d'accompagnement à l'orientation afin de limiter les effets de la crise sanitaire en matière de décrochage scolaire.

En matière budgétaire, l'impact de la crise sanitaire s'est traduit par une baisse des ressources propres tirées de la vente des publications, en partie compensée par de moindres dépenses de fonctionnement

Politique immobilière

La rationalisation des implantations territoriales de l'ONISEP est tributaire de la réduction progressive d'effectifs accompagnant le transfert de missions. La diminution du nombre de m² occupés reste une priorité de l'établissement.

Rationalisation des fonctions support

L'établissement maîtrise ses coûts de fonctionnement courant grâce notamment à une mise en concurrence régulière des contrats, au renouvellement des marchés et à l'adhésion aux groupements de commandes de marchés mutualisés au niveau de l'Etat.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	12	12			12	12
Transferts	12	12			12	12
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	29 528	29 528	28 551	28 551	27 609	27 609
Subventions pour charges de service public	29 528	29 528	28 551	28 551	27 609	27 609
Transferts						
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	700	700	800	800	700	700
Subventions pour charges de service public	700	700	800	800	700	700
P147 – Politique de la ville	2	2				
Transferts	2	2				
Total	30 241	30 241	29 351	29 351	28 321	28 321

L'écart entre le montant inscrit en loi de finances initiale 2020 au titre de la subvention pour charges de service public de la MIES et le montant effectivement versé (-0,93 M€) s'explique par :

- la mise en réserve (-0,39 M€) ;
- la diminution de la SCSP socle (- 1 M€) correspondant à une diminution de sa masse salariale suite au transfert d'une partie des missions des délégations régionales de l'ONISEP aux régions;
- l'attribution par le programme 214 d'un montant complémentaire de SCSP (+0,16 M€) provenant du Fonds interministériel des ressources humaines versé au titre du financement du transfert de compétences de l'ONISEP aux régions ;
- la contribution au financement du projet Folios (+0,3 M€) sur le programme 214.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OPÉRATEURS

COMPTES FINANCIERS 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	26 805	25 498	Subventions de l'État	29 141	28 348
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 468	6 777	– subventions pour charges de service public	29 141	28 309
			– crédits d'intervention(transfert)		38
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 922	9 703	Fiscalité affectée	28	43
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 767	568
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	3 233	2 288	Revenus d'activité et autres produits	7 905	5 784
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	3 233	2 288	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 300	410
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		7
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	240	328
Total des charges	39 727	35 201	Total des produits	38 841	34 743
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	886	459
Total : équilibre du CR	39 727	35 201	Total : équilibre du CR	39 727	35 201

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	807	1 084
Investissements	1 487	969	Financement de l'actif par l'État	240	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		7
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 487	969	Total des ressources	1 047	1 091
Augmentation du fonds de roulement		122	Diminution du fonds de roulement	440	

* Voté

Le résultat patrimonial est déficitaire à hauteur de - 0,459 M€ contre une prévision initiale de 0,886 M€, soit un écart de 0,427 M€. Du fait de la crise sanitaire, les produits et les charges ont été réduits mais de moindre manière pour les produits, ce qui explique l'amélioration du déficit prévisionnel.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	26 805	26 805	26 068	26 068
Fonctionnement	9 129	9 690	6 508	6 849
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 551	1 487	1 073	972
Total des dépenses AE (A) CP (B)	37 484	37 982	33 650	33 889
dont contributions employeur au CAS pensions	6 468	6 468	6 777	6 777

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	35 867	33 701
Subvention pour charges de service public	29 141	28 309
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	28	23
Autres financements publics	332	121
Recettes propres	6 365	5 247
Recettes fléchées	1 435	1 009
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	1 435	1 006
Recettes propres fléchées	0	3
Total des recettes (C)	37 301	34 710
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	821
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	680	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Collecter la documentation relative à l'information et l'orientation	4 131 4 152	251 190	251 190	0 0	0 0	333 215	333 221	4 715 4 558	4 715 4 564
Contribuer aux études et recherches	723 441	59 4	59 4	0 0	0 0	0 0	0 0	782 446	782 446
Développer des activités générant une contrepartie financière	1 100 1 127	2 092 875	2 207 1 333	0 0	0 0	5 5	5 5	3 197 2 007	3 312 2 464
Elaborer des supports d'information et d'orientation, communiquer auprès des utilisateurs et les mettre à disposition	13 624 13 630	4 021 3 361	4 375 3 463	0 0	0 0	503 317	523 312	18 147 17 308	18 521 17 405
Fonctions support	7 226 6 718	2 706 2 077	2 799 1 858	0 0	0 0	711 536	627 435	10 643 9 332	10 652 9 011
Total	26 805 26 068	9 129 6 508	9 690 6 849	0 0	0 0	1 551 1 073	1 487 972	37 484 33 650	37 982 33 889

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> <i>Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	680	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	943	490
Autres décaissements non budgétaires	118	4 808
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 742	5 301
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	514
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	936
Total des besoins	1 742	5 815

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	821
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	4
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 473	1 193
Autres encaissements non budgétaires	0	3 797
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 473	5 815
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	268	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	69	422
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	199	0
Total des financements	1 742	5 815

* Voté

En comptabilité budgétaire, le compte financier 2020 de l'ONISEP fait apparaître un taux global d'exécution de la dépense de 89 % (-4 M€) par rapport au budget initial (écarts présentés en crédits de paiements).

Le taux d'exécution des dépenses de personnel est de 97 %. La masse salariale diminue de 0,7 M€ par rapport aux prévisions initiales principalement en raison de la baisse des effectifs consécutive au transfert de certaines missions des DRONISEP aux régions et à un moindre recours aux vacances en raison des reports ou des annulations de projets du fait de la crise sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement présentent un taux d'exécution de 70 % (-2,8 M€). La forte réduction des dépenses de fonctionnement est surtout due aux conséquences de la crise sanitaire : annulation des dépenses liées à l'organisation des salons, des dépenses moindres pour l'élaboration des différents supports d'information et d'orientation et leur mise à disposition, une baisse des coûts sur les autres fonctions transversales.

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à 65 % par rapport au budget initial (- 0,5 M€). Cette moindre exécution est due aux économies réalisées sur les dépenses de renouvellement du parc informatique, l'infrastructure de stockage et de sécurité informatique, et au report de divers travaux (notamment la création du laboratoire de l'orientation) et achats d'équipements.

Le taux d'exécution des recettes est de 93 %, soit un écart de 2,6 M€ par rapport au budget initial. Cet écart résulte principalement d'une diminution (-0,9 M€) de la SCSP socle intervenue après le vote du budget initial, les autres recettes globalisées sont en retrait de 1,3 M€ par rapport aux prévisions initiales du fait de la crise sanitaire (diminution des ventes de publications suite à la fermeture des librairies, reports ou annulations de salons) et enfin, d'un recul de 0,4 M€ des recettes fléchées (non contractualisation avec les régions).

Compte tenu de la diminution des dépenses plus importante que celle des recettes, le solde budgétaire s'améliore passant de -0,7 M€ au budget initial à +0,8 M€ en exécution 2020, soit une progression de près de 1,5 M€.

La trésorerie s'établit à 10,3 M€ au 31 décembre 2020, après un abondement de 0,5 M€. L'établissement enregistre une variation du fonds de roulement de +0,1 M€, qui s'établit ainsi à un montant de 11,0 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	446	454	412
– sous plafond	435	434	401
– hors plafond	11	20	11
<i>dont contrats aidés</i>		14	
<i>dont apprentis</i>	10		6
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

En 2020, la consommation des emplois sous plafond s'élève à 401 ETPT (-33 ETPT par rapport au budget initial) en raison de la mise en œuvre d'une maîtrise des effectifs visant à préfigurer la future organisation de l'ONISEP (accélération des départs et non remplacement des postes vacants).

Du fait d'un changement de méthode, les emplois précédemment inscrits au titre des autres emplois rémunérés par l'Etat par d'autres programmes ne figurent pas dans le volet opérateurs du RAP. Ces emplois, délégués par les rectorats, sont inclus dans les emplois des services régionaux, dans la répartition du plafond d'emplois par services de la JPE des programmes concernés.

RÉSEAU CANOPÉ

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

Dans le cadre du schéma directeur de la formation continue des enseignants, le ministère souhaite affirmer l'identité de Réseau Canopé autour de missions pérennes et lui confier un rôle central dans la stratégie ministérielle de

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OPÉRATEURS

renforcement de la formation des personnels, en s'appuyant sur une offre de services de haute qualité en matière de formation à distance et de numérique éducatif.

Pendant la crise sanitaire, Réseau Canopé s'est inscrit dans une démarche collective avec les services du ministère pour proposer aux professeurs des formations, des ressources et un accompagnement dans le cadre de l'enseignement à distance. Lors de la réouverture des établissements scolaires, l'opérateur a proposé à tous les professeurs du second degré une offre de formation à l'enseignement à distance pour améliorer les apprentissages des élèves encore contraints de rester à domicile.

L'année 2020 a été marquée sur le plan de la gouvernance par la nomination de sa nouvelle directrice générale qui a entamé la préparation de son nouveau contrat d'objectifs et de performance (2021-2024),

Politique immobilière

Réseau Canopé a engagé en 2020 une action de rationalisation de son patrimoine avec la vente de l'ensemble immobilier de Mérignac pour 2,4 M€. Dans le prolongement de cette action, et en lien avec la direction de l'immobilier de l'Etat, l'opérateur poursuit en 2021 la mise en œuvre de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Rationalisation des fonctions support

Réseau Canopé continue sa démarche de rationalisation des fonctions supports, grâce notamment au lancement de marchés publics plus performants, à la maîtrise des dépenses administratives et à la réduction de son parc automobile. La baisse régulière des frais de missions témoigne des efforts de l'établissement dans sa gestion et de l'efficacité des outils et logiciels informatiques déployés permettant notamment la tenue de visio-conférences.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	20	27				16
Transferts	20	27				16
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	62	40			81	81
Transferts	62	40			81	81
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		80			200	282
Transferts		80			200	282
P131 – Création	5	5				
Transferts	5	5				
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	269	275			176	176
Transferts	269	275			176	176
P129 – Coordination du travail gouvernemental	20	20			12	12
Transferts	20	20			12	12
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	109	109			55	55
Subventions pour charges de service public	106	106				
Transferts	3	3			55	55
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	560	560			531	531
Subventions pour charges de service public	475	475			400	400

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	85	85			131	131
P230 – Vie de l'élève	4	4			5	5
Transferts	4	4			5	5
P139 – Enseignement privé du premier et du second degrés	19	19				
Subventions pour charges de service public	19	19				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	91 254	91 254	87 077	87 077	87 255	87 255
Subventions pour charges de service public	91 250	91 250	87 077	87 077	87 251	87 251
Transferts	4	4			4	4
P143 – Enseignement technique agricole	8	8			8	8
Transferts	8	8			8	8
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	2	2				
Subventions pour charges de service public	2	2				
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire						
Subventions pour charges de service public						
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle						
Transferts						
P207 – Sécurité et éducation routières	5	5			12	10
Subventions pour charges de service public					1	1
Transferts	5	5			11	9
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes	6	6			1	1
Transferts	6	6			1	1
P163 – Jeunesse et vie associative	73	73			20	20
Transferts	73	73			20	20
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	25	25				
Transferts	25	25				
P147 – Politique de la ville	301	301			201	201
Subventions pour charges de service public	258	258				
Transferts	43	43			201	201
Total	92 743	92 813	87 077	87 077	88 556	88 653

La SCSP inscrite en loi de finances 2020 sur le programme 214 s'établissait à 87,08 M€.

En 2020, la MIES a versé à Réseau Canopé 87,84 M€, soit un écart en exécution de 0,8 M€ ventilé comme suit :

- Absence de levée de la mise en réserve (- 1 M€);
- Des versements complémentaires de 1,8 M€ (sur le programme 214), dont 1,22 M€ au titre du développement de projets relevant de la stratégie numérique du ministère Magistere, éduthèque et divers projets (dont Africa 2020). L'opérateur a également perçu 0,49 M€ relevant de diverses actions pédagogiques pour le collège et le lycée (programme 141), et 0,09 M€ pour la formation continue (programmes 140 et 141).

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OPÉRATEURS

COMPTES FINANCIERS 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	85 633	79 541	Subventions de l'État	88 659	93 836
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	22 876	22 388	– subventions pour charges de service public	87 678	87 689
			– crédits d'intervention(transfert)	981	6 146
Fonctionnement autre que les charges de personnel	33 738	33 235	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		4 576	Autres subventions	4 317	3 757
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	9 006	15 424	Revenus d'activité et autres produits	20 902	17 577
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	9 006	12 982	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		3 697
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		2 442	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	4 000	2 427
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 864	1 893
Total des charges	119 371	117 352	Total des produits	113 878	115 170
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	5 493	2 182
Total : équilibre du CR	119 371	117 352	Total : équilibre du CR	119 371	117 352

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	2 351		Capacité d'autofinancement		5 225
Investissements	4 060	2 491	Financement de l'actif par l'État	965	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	92	48
			Autres ressources	4 000	2 726
Remboursement des dettes financières	30	27	Augmentation des dettes financières		1
Total des emplois	6 440	2 518	Total des ressources	5 057	8 000
Augmentation du fonds de roulement		5 482	Diminution du fonds de roulement	1 384	

* Voté

Le résultat comptable est négatif à hauteur de -2,2 M€, en progression toutefois par rapport aux prévisions initiales (-5,5 M€). Cela s'explique par une diminution des charges de -2 M€ et par une augmentation des produits de +1,3 M€. Les charges ont ainsi diminué de près de 6 M€ pour les dépenses de personnel. Cette importante baisse a été atténuée par l'augmentation des charges calculées, notamment 2,4 M€ au titre de la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (vente d'un immeuble).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	86 323	86 323	81 728	81 728
Fonctionnement	24 991	24 882	16 803	16 929
Intervention	0	0	8 953	3 998
Investissement	3 774	3 877	2 635	2 400
Total des dépenses AE (A) CP (B)	115 089	115 083	110 118	105 055
dont contributions employeur au CAS pensions	22 876	22 876	22 388	22 388

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	110 039	102 834
Subvention pour charges de service public	87 678	87 689
Autres financements de l'État	235	274
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	2 335	1 358
Recettes propres	19 791	13 512
Recettes fléchées	3 624	8 876
Financements de l'État fléchés	746	1 087
Autres financements publics fléchés	2 307	7 514
Recettes propres fléchées	571	275
Total des recettes (C)	113 663	111 710
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	6 655
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 419	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctions support	24 080 21 801	11 328 9 127	11 502 9 190	0 0	0 0	1 652 1 877	1 713 1 543	37 061 32 805	37 294 32 534
Former et conseiller la communauté éducative	38 457 36 946	1 961 720	1 995 798	0 8 953	0 3 998	97 49	97 62	40 515 46 668	40 548 41 805
Mettre à disposition les ressources et les services éducatifs	8 051 7 733	6 081 2 150	6 036 2 264	0 0	0 0	562 4	562 7	14 693 9 887	14 648 10 005
Produire et conserver les ressources et les services éducatifs	15 736 15 247	5 621 4 806	5 350 4 676	0 0	0 0	1 463 705	1 506 788	22 820 20 758	22 592 20 711
Total	86 323 81 728	24 991 16 803	24 882 16 929	0 8 953	0 3 998	3 774 2 635	3 877 2 400	115 089 110 118	115 083 105 055

* Voté

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 419	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	27
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	446
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 419	473
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	6 600
Abondement de la trésorerie fléchée	0	2 193
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	4 407
Total des besoins	1 419	7 073

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	6 655
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	412
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	7 073
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 419	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	-276	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 695	0
Total des financements	1 419	7 073

* Voté

En comptabilité budgétaire, le taux d'exécution des dépenses totales est de 91,3 % par rapport au budget initial. Par enveloppe de dépenses et pour les CP, ce taux a évolué de la manière suivante :

- Les dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de 95 % de la dotation. L'écart de 4,6 M€ par rapport à la prévision initiale s'explique par une gestion rigoureuse de la masse salariale de l'opérateur suite à la diminution de sa SCSP et au décalage des recrutements prévus suite à la crise sanitaire;
- Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 68 % (soit un écart de 8 M€ par rapport au budget initial). Ce taux est dû à l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'établissement;

Par ailleurs, l'établissement a exécuté 4 M€ de dépenses d'intervention non prévues au budget initial. En effet, Réseau Canopé a été choisi comme opérateur de formation dans un dispositif expérimental de continuité pédagogique (Territoires numériques éducatifs).

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à 62 % en raison de l'annulation ou du report de certaines opérations d'investissement ne répondant pas à l'évolution en cours des missions de l'établissement.

Les recettes globales ont été réalisées à 98 % et permettent à la trésorerie de s'accroître de plus de 6 M€. Au 31 décembre 2020, la trésorerie était de 25,1 M€.

Le fonds de roulement s'accroît quant à lui de 5,5 M,€ soit un niveau en fin d'année de 33,5 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 356	1 387	1 262
– sous plafond	1 347	1 378	1 255
– hors plafond	9	9	7
<i>dont contrats aidés</i>	9	1	7
<i>dont apprentis</i>		8	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		5	
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		5	

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Réseau Canopé avait fait l'objet d'une mesure de schéma d'emploi de -47 ETPT au PLF 2020 ramenant son plafond d'emploi de 1425 ETPT à 1378 ETPT. L'opérateur a, au 31 décembre 2020, eu son niveau de consommation d'emploi sous exécuté par rapport à ses prévisions initiales (1 255 ETPT sous plafond contre 1 378 au budget initial). Cela s'explique principalement par le report de la plupart des recrutements prévus sur l'année 2021.